Plan Bâtiment Durable

Rapport d'activité 2012

Sommaire

ENJEUX ET CONTEXTE _____ 4

ORGANISATION _____ 14

CONSTRUIRE DURABLEMENT _____ 20

RENOVER POUR L'AVENIR _____ 30

L'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES ET DES MAITRES D'OUVRAGE _____ 50

LA STRUCTURATION DE LA FILIERE DU BÂTIMENT ET DE L'IMMOBILIER _____ 56

LA TERRITORIALISATION DU PLAN BÂTIMENT _____ 64

COMMUNICATION _____ 74

ANNEXES _____ 77

Le Plan Bâtiment Durable remercie les partenaires ayant participé à l'élaboration et la diffusion de ce rapport, et tout particulièrement le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB).

EDITORIAL

2012, une année de transition

J'avais averti dès 2009 que notre aventure collective, vers une sobriété énergétique et une faible empreinte environnementale de nos bâtiments à l'horizon 2050, connaîtrait d'évidence des phases d'accélération et d'autres, de ralentissement.

Notre brève expérience nous a déjà permis de vivre l'une et l'autre : les premières années ont parfois été marquées par une tendance à l'emballement de l'action, avec les désordres inhérents à toute nouvelle activité économique ; on a même pu parler ici ou là de surchauffe. 2012 marque incontestablement le pas, et il ne faut pas s'en inquiéter, pas plus qu'il ne fallait se laisser griser par la vitesse des premiers temps.

L'année écoulée se caractérise en effet par la convergence de deux phénomènes qui se sont suivis : d'abord, la période électorale, présidentielle puis parlementaire, qui a largement occupé les esprits sur d'autres thématiques que celles du Plan Bâtiment, dont il est apparu qu'il n'était pas un sujet de discorde entre les candidats. Il en est résulté un temps d'attente pendant lequel les arbitrages souhaités, comme les dispositifs annoncés, ne venaient pas.

Et puis, s'en est suivi le nécessaire temps d'apprentissage de la nouvelle équipe de direction du pays, au Parlement comme au Gouvernement, et son corollaire naturel, celui de la concertation et du débat participatif. Ce temps-là n'est pas davantage celui de l'action immédiate et de la prise de décision.

La conjugaison de ces deux périodes, si légitimes l'une et l'autre, a donné aux acteurs du Plan Bâtiment l'impression d'un relâchement politique, renforcée par une parole publique peu diserte sur nos sujets.

Heureusement, la conférence environnementale de la mi-septembre a donné au Plan Bâtiment une feuille de route, claire et ambitieuse, en faisant de la rénovation énergétique de nos logements et de nos locaux d'activité, l'une des orientations stratégiques du quinquennat.

Il nous reste donc à espérer que le temps de l'action s'ouvre désormais, conforté par une parole publique forte et décisive et relayée par la chaine des hommes et femmes qui participent au Plan Bâtiment. L'essentiel est déjà acquis, celui d'un cap maintenu à l'horizon 2050 : ceux qui naviguent à la voile savent bien qu'atteindre un cap suppose souvent de tirer des bords, parfois de réduire la voilure ou de mettre à la cape, mais ce n'est toujours que pour un temps.

Reste donc à souhaiter bon vent au Plan Bâtiment Durable, pour que 2013 soit une année utile, où s'opère la relance d'une dynamique indispensable à notre pays.

Philippe Pelletier
Avocat,
Président du Plan Bâtiment Durable

ENJEUX ET CONTEXTE

Dans la logique de développement durable conciliant les intérêts économiques, écologiques et sociaux, la transition énergétique de notre pays a été réaffirmée comme l'un des principaux enjeux des années à venir, spécialement dans le secteur du bâtiment qui est particulièrement énergivore.

L'année 2012 a été marquée par les campagnes électorales et la transition présidentielle et parlementaire. Elle a donné lieu à une parole publique discrète sur le sujet du Plan Bâtiment qui n'a pas facilité la mobilisation de la filière. De même, le rythme de publication des textes réglementaires s'est trouvé ralenti.

La conférence environnementale, la publication de la directive européenne sur l'efficacité énergétique et le lancement du débat national sur la transition énergétique ont toutefois permis, au lendemain de l'été, d'annoncer qu'un nouvel élan serait donné au Plan Bâtiment.

L'équipe permanente est restée mobilisée tout au long de cette année, caractérisée par la fin du Plan Bâtiment Grenelle et la naissance du Plan Bâtiment Durable.

Le bâtiment, au cœur des préoccupations d'efficacité énergétique

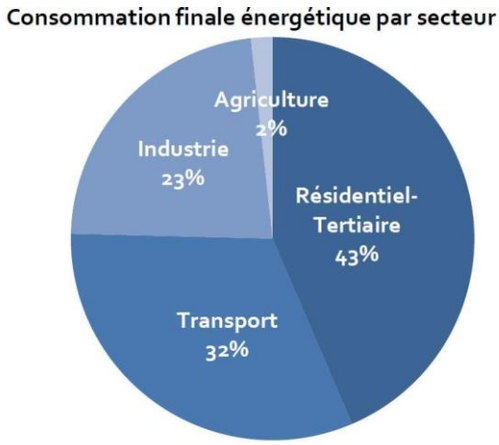

Source : Observatoire de l'énergie, 2007

Avec près de 43% de la consommation d'énergie de notre pays, le bâtiment est le secteur économique le plus énergivore. Il génère 123 millions de tonnes de CO_2 par an, soit près du quart des émissions nationales de gaz à effet de serre.

Dans le champ résidentiel, la consommation énergétique finale régresse : elle était de 196,7 kWh/m².an en 2010 contre 212,9 kWh/m².an en 2006
(source : SOeS, d'après CEREN – publié in « Trajectoire de la France à la suite du Grenelle de l'Environnement : indicateurs de résultats », Thierry Wahl, inspecteur général des Finances, septembre 2012).

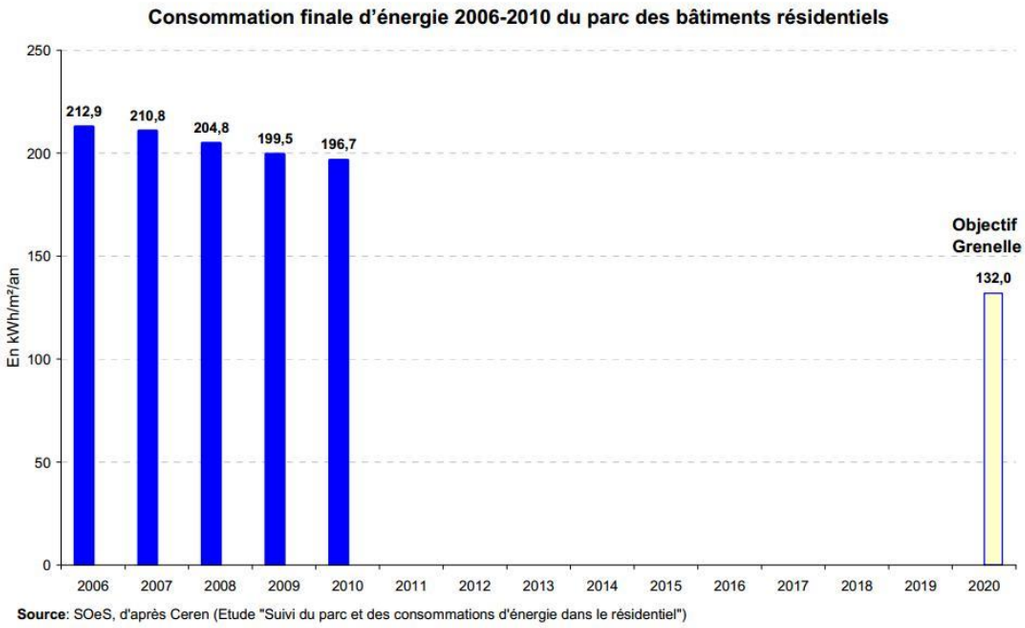

Le même rapport, préparé par Thierry Wahl en vue de la conférence environnementale, mène une comparaison internationale qui montre une consommation finale du parc de bâtiments résidentiels en France, en 2010 de 196,7 kWh/m².an en ligne avec la moyenne observée en 2009 dans l'Union Européenne à 198 kWh/m².an.

Comparaison internationale

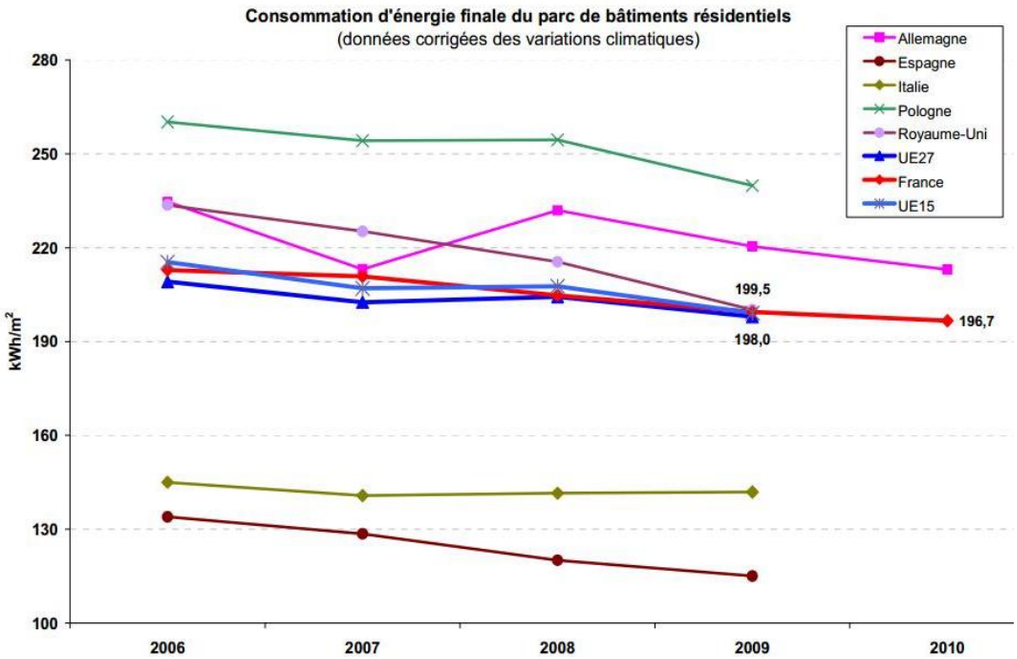

Dans un contexte économique morose pour le secteur du bâtiment et le marché de l'amélioration entretien des logements, le segment spécifique à la rénovation thermique est le seul à se maintenir.

Ainsi, le volume d'activité des artisans du bâtiment diminue de 1 % au troisième trimestre 2012, là où le volume des travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements connait une augmentation de 1% par rapport au 3ème trimestre 2011, lui-même en croissance de 4% par rapport au 3ème trimestre 2010.

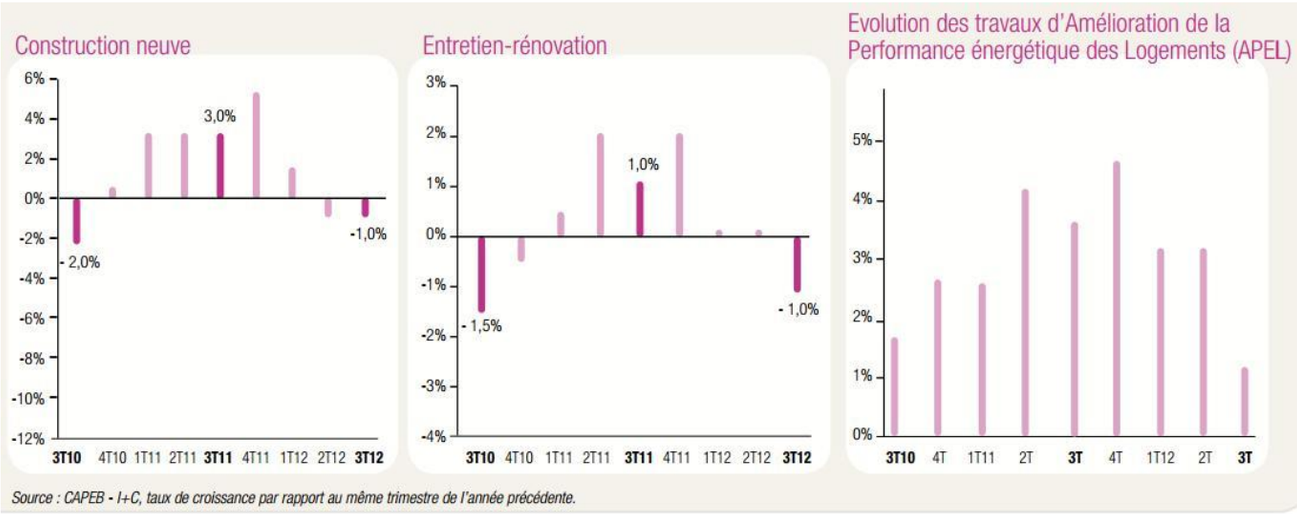

L'importance de bénéficier d'indicateurs réguliers

Tout au long de l'année, sur la base de la proposition de différents groupes de travail, le Plan Bâtiment a travaillé à l'élaboration d'un tableau de bord national des indicateurs du Plan Bâtiment Durable, à l'image de ceux développés dans les régions par les Cellules économiques régionales de la construction (CERC).

Cet outil à vocation à agréger un certain nombre d'indicateurs déjà publics et répertoriés par les différents partenaires du Plan Bâtiment.

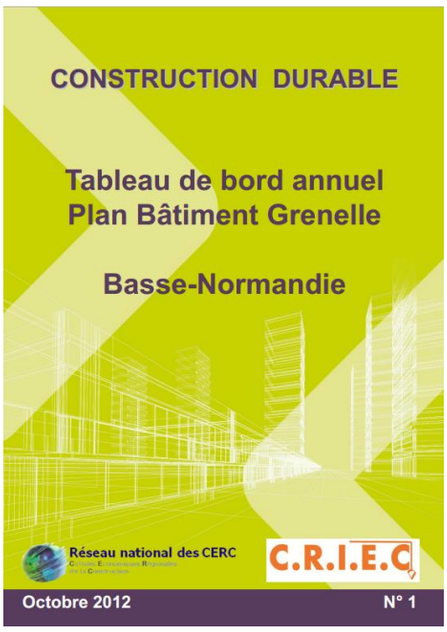

2013

Perspectives

Dans la réalisation de ce projet, l'équipe du Plan Bâtiment est accompagnée par le CSTB. Une première publication du tableau de bord devrait intervenir à la fin du 1er trimestre 2013.

L'effet de levier des politiques publiques d'efficacité énergétique

En Allemagne, la KfW, équivalent allemand de la Caisse des Dépôts et Consignations, a évalué, a posteriori, l'impact sur les finances publiques des politiques de soutien à l'efficacité énergétique dans le bâtiment, sur la période 2008-2010.

L'étude révèle, qu'en moyenne et en retenant les hypothèses les plus prudentes, pour 1€ euro public de soutien à la rénovation, entre 1,1 et 2,9€ ont été générés en recettes publiques à court terme. Avec des hypothèses plus favorables en termes de création d'emplois, l'impact sur les comptes publics s'élève entre 1,8 et 4,3€ générés.

Le soutien public à la rénovation et à l'efficacité énergétique est donc un investissement public à très forte rentabilité.

(Source : Impact on public budgets of KfW promotional programmes in the field of "energy-efficient building and rehabilitation", KfW research, oct. 2011)

Du Grenelle de l'environnement à la transition énergétique

Le Grenelle de l'Environnement, puis les lois de 2009 et 2010, avaient inscrit l'action dans la durée.

En 2012, la question de l'efficacité énergétique des bâtiments a fait l'objet d'une impulsion politique renouvelée par la nouvelle équipe gouvernementale, décidée à engager la transition énergétique et écologique de notre pays.

La Conférence environnementale

La Conférence environnementale pour la transition écologique s'est tenue les 14 et 15 septembre 2012 au Conseil Economique Social et Environnemental.

Ouverte par le Président de la République, clôturée par le Premier Ministre, elle a réuni quatorze ministres, des représentants des organisations non gouvernementales environnementales, des organisations syndicales, des organisations d'employeurs, des collectivités territoriales et des parlementaires.

Cette conférence traduit l'importance que le Président de la République et le Gouvernement accordent aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources et du recul de la biodiversité mondiale, avec la volonté d'engager cette transition vers un nouveau modèle de développement.

La conférence environnementale

« Objectif : un million de logements performants par an, en construction et en rénovation »

Dans son discours d'ouverture, le Président de la République a fixé le cap pour notre pays : faire de la France la nation de l'excellence environnementale. Il a dessiné clairement la voie à suivre pour engager la France dans la transition énergétique, fondée sur la recherche de la sobriété et de l'efficacité, ainsi que sur le développement des énergies renouvelables.

La rénovation énergétique des logements a été visée comme l'une des priorités majeures du quinquennat et à cette occasion, l'objectif d'un million de logements performants par an, en construction et en rénovation, a été confirmé.

A l'issue des débats de la conférence environnementale, une feuille de route a fixé le programme de travail jusqu'à l'été 2013, et s'est enrichie des travaux de cinq tables rondes :

- préparer le débat national sur la transition énergétique ;
- faire de la France un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité ;
- prévenir les risques sanitaires environnementaux ;
- mettre en œuvre une fiscalité plus écologique et financer la transition ;
- améliorer la gouvernance.

C'est particulièrement au sein des première et quatrième tables rondes que la question de l'efficacité énergétique des bâtiments et l'importance des travaux déjà menés ont été abordées.

Le Plan Bâtiment Durable était présent à travers les nombreux membres et partenaires qui ont soutenu et repris les idées et propositions qu'il porte collectivement.

Le débat national pour la transition énergétique

Le débat national sur la transition énergétique a été lancé à la suite de cette conférence environnementale. Porté par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, il est organisé autour de quatre grandes questions étroitement liées :

- Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que des services énergétiques nécessaires doit constituer le point de départ.

- Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quel type de scénarios possibles à horizon 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?

- Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?

- Quels coûts et quel financement de la transition énergétique ?

Différentes entités sont chargées d'organiser et de préparer ce débat qui sera largement décentralisé afin d'y associer le plus grand nombre de concitoyens.

Philippe Pelletier a été invité à participer au comité des experts, présidé par Alain Grandjean. Le groupe d'experts, pluridisciplinaire et pluraliste, est chargé d'éclairer les problématiques, de fournir une expertise sur les scénarios de la transition énergétique et sur leur évaluation écologique, économique et sociale, en vue notamment de proposer la ou les trajectoires à l'horizon 2025 et 2050.

Du Plan Bâtiment Grenelle au Plan Bâtiment Durable

Qu'il soit Grenelle ou Durable, le Plan Bâtiment a, en 2012, poursuivi ses travaux, engagé de nouvelles concertations et maintenu ses actions, sans discontinuité.

Il a reçu le soutien de nombre de ses membres qui ont réclamé le maintien de cette structure de pilotage spécifique.

Le Plan Bâtiment et les candidats à l'élection présidentielle 2012

En accord avec le bureau du Plan Bâtiment, Philippe Pelletier a adressé un courrier à tous les candidats à l'élection présidentielle, afin de les interpeller sur les principaux thèmes portés par le Plan Bâtiment, leur programme à ce sujet et leur appréciation de cette structure particulière d'animation.

Les questions environnementales n'ont pas été au cœur des débats de la campagne présidentielle, du fait que le sujet de la performance énergétique n'était sans doute pas différenciant.

Les principaux candidats ont répondu à ce courrier en réaffirmant le soutien à la concertation portée par le Plan Bâtiment et la volonté de poursuivre une telle mobilisation, voire de l'amplifier.

Focus sur la lettre de mission : principaux chantiers visés

- Soutien et adaptation des dispositifs aux ménages précaires
- Amplification de la rénovation dans le secteur résidentiel
- Mise en place de plates-formes régionales dans une logique de guichet unique
- Renouvellement des modèles de financements de la rénovation énergétique
- Mobilisation et montée en compétence des professionnels
- Mise en mouvement et accompagnement des acteurs du parc tertiaire public et privé
- Diffusion de l'innovation

Lors de la conférence environnementale et dans la perspective du débat national sur la transition énergétique, le Président de la République et le Premier Ministre ont annoncé la mise en place d'un plan de performance thermique des bâtiments afin de réaliser chaque année un million de logements, neufs et rénovés, sobres en énergie et en émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, et par lettre de mission du 6 septembre 2012 (rendue publique au lendemain de la conférence environnementale), Cécile Duflot, ministre de l'égalité des territoires et du logement et Delphine Batho, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, ont confié à Philippe Pelletier, le pilotage et la mise en œuvre de ce nouveau plan de performance énergétique.

Le Plan Bâtiment lancé en janvier 2009 et dont le mandat prenait fin au 31 juillet 2012 trouve, par cette nouvelle mission confiée à Philippe Pelletier, une nouvelle impulsion et de nouvelles orientations.

Les différents champs d'actions (construction neuve et rénovation du parc résidentiel et tertiaire) sont visés par la lettre de mission qui insiste sur la nécessaire montée en compétence des professionnels et le besoin de structuration de la filière du bâtiment, conditions nécessaires à la réussite du Plan Bâtiment.

Les ministres précisent que le nouveau plan de performance énergétique des bâtiments, particulièrement des logements, devra être largement décentralisé, avec un rôle accru aux collectivités territoriales, lesquelles sont déjà pleinement impliquées dans ces problématiques.

Les ministres ont ainsi demandé à Philippe Pelletier de poursuivre la concertation nécessaire avec l'ensemble des acteurs en renforçant la présence des partenaires sociaux et du mouvement associatif.

Avocat au barreau de Paris depuis 1983, spécialisé dans les domaines de l'investissement immobilier, de la propriété et des baux, Philippe Pelletier est co-fondateur du cabinet Lefèvre-Pelletier & associés.

Auteur de plusieurs rapports relatifs à la question du logement, Philippe Pelletier est chargé d'enseignement à l'université de droit de Paris II. De 1998 à 2008, il a présidé l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Chargé d'animer le comité opérationnel du Grenelle de l'Environnement sur les bâtiments existants en 2008, il présidait depuis janvier 2009, le comité stratégique du Plan Bâtiment Grenelle.

Des objectifs ambitieux pour le secteur du bâtiment

Les objectifs inscrits dans les lois du 3 août 2009 (Grenelle 1) et du 10 juillet 2010 (Grenelle 2) :

- généraliser la construction des « bâtiments basse consommation » (BBC) à l'horizon 2012 et des « bâtiments à énergie positive » à l'horizon 2020 ;

- réduire les consommations d'énergie du parc de bâtiments existants d'au moins 38 % d'ici 2020 et, à cette fin, conduire un programme ambitieux de rénovation thermique et énergétique des bâtiments pour atteindre le rythme de 400 000 rénovations de logements, chaque année, à compter de 2013 ;

- rénover l'ensemble des logements sociaux, avec, d'ici 2020, la réalisation de travaux sur les 800 000 logements sociaux les plus énergivores ; s

- engager d'ici 2012, la rénovation de tous les bâtiments de l'Etat et de ses établissements publics, afin de réduire leur consommation énergétique de 40% et leurs émissions de gaz à effet de serre de 50% ;

- accompagner et mobiliser les professionnels du secteur pour relever les défis qui se présentent en termes de recrutement, formation, qualification et développement des filières industrielles ;

- engager des travaux de performance énergétique dans les bâtiments du parc tertiaire privé ou de celui accueillant une activité de service public, dans un délai de huit ans à partir de 2012.

A l'occasion de la Conférence Environnementale, le Gouvernement est venu renforcer les objectifs sur le champ résidentiel, en décidant d'un plan de performance énergétique de l'habitat visant à se doter, chaque année, d'un million de logements performants, pour moitié en construction neuve et pour moitié en rénovation.

Cette perspective ambitieuse doit se réaliser d'ici 2017.

Le contexte européen, une nouvelle directive pour l'efficacité énergétique

La politique européenne en matière d'efficacité énergétique a été marquée par la publication, le 14 novembre 2012, de la nouvelle directive européenne sur l'efficacité énergétique (2012/27/UE). Ce texte important vient compléter les engagements précédents de l'Union Européenne et vise à favoriser l'atteinte de l'un des trois objectifs du « paquet énergie climat » : accroitre de 20% l'efficacité énergétique d'ici à 2020. Jusqu'à la publication de cette directive efficacité énergétique, ce dernier pilier du « paquet énergie climat » ne disposait pas de traduction réglementaire.

C'est désormais un cadre commun de promotion de l'efficacité énergétique qui est posé pour les 27 Etats membres. La directive fixe notamment l'objectif suivant : « *en 2020, la consommation énergétique de l'Union Européenne ne doit pas dépasser 1474 Mtep d'énergie primaire ou 1078 Mtep d'énergie finale* » (art.1 et art.3).

Cette directive remplace deux autres directives : la directive relative à l'efficacité énergétique des utilisations finales de l'énergie et aux services énergétiques (2006/32/CE) et la directive sur la promotion de la cogénération (2004/8/CE).

« Le Paquet Energie Climat »

Plan d'action adopté en 2008 par l'Union Européenne, il porte deux ambitions majeures : mettre en place une politique européenne commune de l'énergie plus durable et soutenable et lutter contre le changement climatique.

Le paquet climat-énergie doit permettre la réalisation de l'objectif « 3x20 » visant à faire passer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique européen à 20 % , réduire les émissions de CO_2 des pays de l'Union de 20 % et accroître l'efficacité énergétique de 20 % d'ici à 2020.

Quels objectifs pour le secteur du bâtiment ?

Sur le plan de la performance énergétique des bâtiments, la directive européenne impose une obligation de rénovation annuelle de 3% par an des bâtiments publics détenus et occupés par le « gouvernement central ». Ce dispositif s'impose dans un premier temps aux surfaces utiles supérieures à 500 m², puis à partir de juillet 2015, aux surfaces de plus de 250 m².

Au-delà du parc des bâtiments publics de l'Etat, la directive impose d'établir, avant avril 2014, une stratégie de long terme pour organiser la rénovation énergétique du parc tertiaire et résidentiel. Les grandes entreprises devront par ailleurs réaliser, tous les quatre ans, un audit énergétique obligatoire.

Enfin, le texte européen prévoit que les Etats membres devront faciliter la mise en place de mécanismes de financement et encourager le recours aux dispositifs européens (Fonds FEDER, BEI…). Une obligation est imposée aux fournisseurs d'énergie afin de garantir la diminution de la consommation d'énergie : celle-ci pourra être satisfaite par la mise en place ou le renforcement d'un système de certificats d'économies d'énergie (déjà existant en France). Des mesures complémentaires très variées sont envisageables allant de la fiscalité écologique aux accords volontaires et aux programmes de formation et comprenant notamment la constitution d'un fonds d'investissement dans l'efficacité énergétique.

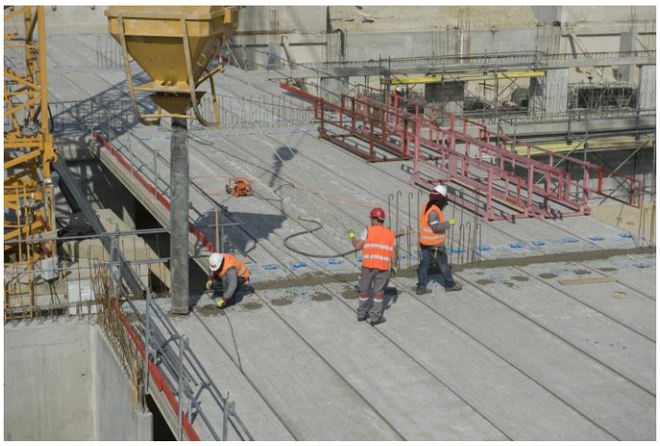

Les différents engagements nationaux issus du Grenelle de l'Environnement, des lois du 3 août 2009 et du 10 juillet 2010, de la loi POPE du 13 juillet 2005, comme des engagements du plan d'action en matière d'efficacité énergétique (PNAEE) sont en ligne avec les objectifs fixés par la directive.

Quel impact au plan national ?

Comme tous les Etats membres, la France devra se fixer un objectif national d'efficacité énergétique (avec un choix laissé aux Etats de raisonner en énergie primaire, finale ou en intensité énergétique) et le notifier à la Commission, au plus tard en avril 2013. Ensuite, il appartiendra à la Commission de vérifier que la somme des objectifs nationaux des Etats membres permet bien l'atteinte de l'objectif européen d'efficacité énergétique.

ORGANISATION

Depuis son lancement en janvier 2009, le Plan Bâtiment contribue à la mise en œuvre des objectifs nationaux d'efficacité énergétique en entretenant un dialogue permanent entre les différents acteurs de la filière du bâtiment et de l'immobilier. Au plan national et régional, la mobilisation est croissante et maintenue dans la durée.

Le succès de cette aventure humaine a été salué par la nouvelle lettre de mission adressée à Philippe Pelletier, le chargeant de conduire le nouveau plan de performance énergétique des bâtiments.

Dans la continuité de la méthode expérimentée depuis 2009, l'action du Plan Bâtiment Durable s'organise autour de groupes de travail thématiques, de partenariats régionaux et des réunions régulières du bureau et de l'assemblée. Elle est soutenue par une implication résolue de l'équipe permanente.

C'est ainsi que se développe l'esprit du Plan Bâtiment Durable : être un lieu d'écoute et d'attention, d'impulsion et de rassemblement de la filière du bâtiment et de l'immobilier, autour d'un objectif commun d'amélioration de l'efficacité environnementale, spécialement énergétique, des bâtiments.

L'action stratégique est fixée lors des réunions mensuelles du bureau et mise en œuvre par l'équipe permanente du Plan Bâtiment Durable.

L'équipe du Plan Bâtiment Durable

Aux côtés de Philippe Pelletier, une équipe permanente est dédiée à la définition et à l'animation de la mission du Plan Bâtiment. Rattachée à la direction générale de l'aménagement du logement et de la nature (DGALN), l'équipe assure le lien permanent avec les partenaires du Plan Bâtiment Durable, les cabinets ministériels et les administrations, pour mesurer et assurer le bon déploiement du programme.

L'équipe permanente constitue un maillon indispensable entre la société civile et les pouvoirs publics ; elle s'enrichit des retours d'expérience de la filière professionnelle pour alimenter ses travaux et ajuster au mieux les dispositifs avec les attentes des ménages et des entreprises.

Au quotidien, le rôle de la mission Plan Bâtiment Durable est d'assurer la diffusion de l'information, d'entendre les préoccupations des acteurs, de favoriser la communication sur l'ensemble du territoire.

Le Plan Bâtiment Durable joue ce rôle d'ensemblier auprès d'acteurs très hétérogènes mais rassemblés autour d'un projet commun d'amélioration de la performance des bâtiments. Philippe Pelletier et l'équipe sont constamment mobilisés pour répondre autant que possible aux demandes d'interventions dans la presse ou dans différents évènements. Ces séances sont essentielles pour diffuser l'information et assurer l'appropriation des sujets par l'ensemble des acteurs.

La fin de l'année 2012 a été marquée par une réorganisation de l'équipe permanente avec l'arrivée de Thomas Matagne, chargé de mission, particulièrement impliqué dans les thématiques relatives aux financements innovants et aux collectivités territoriales.

L'équipe Plan Bâtiment Durable

Jérôme Gatier
Directeur de la mission Plan Bâtiment Durable
Inspecteur général des finances

Anne-Lise Deloron
Directrice adjointe, en charge des relations institutionnelles

Thomas Matagne
Chargé de mission

Marie-Claude Roger
Assistante

Les ambitions pour 2013

« *Cette année, nous serons spécialement impliqués sur le thème de l'accompagnement des ménages vers l'amélioration de leur logement. Nous sommes demandeurs d'être informés de toutes les bonnes expériences dans ce domaine. De même, nous souhaitons mettre en valeur toutes les initiatives des professionnels visant à proposer une offre de bon niveau sur les plans quantitatif et qualitatif.* »

Jérôme Gatier, directeur de la mission
Plan Bâtiment Durable

Le bureau, instance stratégique de suivi et d'orientation

Réuni chaque mois, le bureau rassemble quarante représentants des organismes les plus impliqués dans la mise en œuvre du Plan Bâtiment Durable.

Acteurs de l'immobilier et du bâtiment, représentants des collectivités territoriales, de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre, de la banque et de l'assurance, et de l'ensemble de l'offre de services, ils définissent ensemble l'action du Plan Bâtiment.

Les membres du bureau
(au 31 décembre 2012)

ADEME	Virginie SCHWARZ et José CAIRE
ADF	Jean SCHEPMAN
AIMCCC	Hervé de MAISTRE
AMF	Pierre JARLIER et Pierre DUCOUT
ANAH	Christian MOUROUGANE et Alain de QUERO
ARF	Guilhem ISAAC-GEORGES
Caisse des Dépôts	Frank HOVORKA
CAPEB	Jean-Marie CARTON et Alain CHOUGUIAT
CICF - CONSTRUCTION	Dominique CENA
CLER	Raphael CLAUSTRE
Club de l'amélioration de l'habitat	Maurice MANCEAU
Club S2E	Pascal JEAN
CNOA	Frédéric DENISART
Conseil de l'Immobilier de l'Etat	Emmanuel CHARON
COPREC	Jacques JESSENNE
CSTB	Bertrand DELCAMBRE
Effinergie	Benoit LECLAIR et Yann DERVYN
EGF-BTP	Christian CUCCHIARINI et Bruno MAROTTE
Fédération bancaire française	Guillaume SOLER
FFB	Jacques CHANUT et Bernard COLOOS
FFSA	Nathalie ROBIN et Christophe DELCAMP
FNAIM	Benoît FAUCHARD
FNH - Fondation Nicolas Hulot	Alexandra LUCIANI
FPI	Daniel CRESSEAUX
FSIF	Dorian KELBERG
HQE	Anne-Sophie PERISSIN-FABERT
Personnalité qualifiée	Jean-Claude VANNIER
Personnalité qualifiée	Laurent-Marc FISCHER
Personnalité qualifiée	Jean CARASSUS
Personnalité qualifiée	Bernard BOYER
Personnalité qualifiée	Antoinette GILLET
Personnalité qualifiée	Alain MAUGARD
Syndicat des Energies Renouvelables	Philippe CHARTIER
SYNTEC Ingénierie	Christophe LONGEPIERRE
UMF	Dominique DUPERRET
UNPI	Paul PHILIPPOT
UNSFA	François PELEGRIN
UNTEC	Pierre MIT
USH	Daniel AUBERT et Christophe BOUCAUX

Les administrations concernées par la mise en œuvre du Plan Bâtiment Durable (Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages, Direction Générale de l'Energie et du Climat, Direction Générale de la compétitivité, de l'industrie et des services, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, etc.) sont des invitées permanentes aux travaux du Plan Bâtiment. Elles sont présentes au sein du bureau, ce qui renforce une relation utile avec les principaux acteurs du Plan Bâtiment.

Chaque réunion du bureau donne lieu à un point d'actualité, qui permet de débattre des perspectives d'action et d'orientation du Plan Bâtiment Durable, et de faire connaître à l'équipe permanente les éventuelles difficultés d'application. En conséquence, le bureau constitue un observatoire direct de la mise en œuvre des engagements d'efficacité énergétique et de la vitalité de la filière.

Le bureau est aussi le lieu de débat sur la création de groupes de travail ou le lancement de réflexions spécifiques. Chaque projet de rapport d'un groupe de travail fait l'objet d'une présentation devant les membres du bureau qui peuvent ainsi faire part de leurs demandes d'ajustement des propositions.

En 2012, le bureau du Plan Bâtiment a accueilli une nouvelle personnalité : Bernard Boyer (ancien président-directeur général du groupe d'ingénierie IOSIS, président de Saphyr et co-pilote du chantier RBR 2020) et différents nouveaux organismes ou institutions : l'association HQE, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, l'Ordre national des architectes et l'Union nationale des économistes de la construction (UNTEC)

2013

Perspectives

En 2013, le bureau du Plan Bâtiment Durable a décidé de se rapprocher davantage des représentants des consommateurs ainsi que des syndicats de salariés.

L'Assemblée, lieu privilégié de large rassemblement

Au delà du bureau, l'assemblée réunit au moins trois fois par an les organismes, fédérations, organisations diverses intéressés par la mise en œuvre du Plan Bâtiment Durable, ainsi que tous ceux qui s'impliquent dans les groupes de travail.

Chaque réunion est l'occasion d'accueillir de nouvelles entités et de nouvelles personnalités ; imaginée à l'origine pour rassembler tous les organismes porteurs d'intérêts collectifs liés au Plan Bâtiment, l'assemblée est un lieu singulier de large rassemblement qui accueille tous ceux qui sont intéressés par le déploiement du Plan Bâtiment et le programme d'efficacité énergétique des bâtiments.

L'assemblée exprime donc une très grande diversité de points de vue et d'intérêts qui trouvent en cette réunion du Plan Bâtiment une occasion inédite d'échange.

C'est ainsi plus de 400 organismes qui sont membres de l'assemblée du Plan Bâtiment. En 2012, l'assemblée s'est réunie les 11 avril, 11 juillet et 7 décembre, rassemblant plus de 300 personnes à chaque séance, accueillie au sein de différents amphithéâtres mis à disposition par des partenaires du Plan Bâtiment.

Ces rencontres sont l'occasion d'informer sur les avancées du programme et de débattre des actions à engager. Elles permettent de dresser un panorama complet et transverse du déploiement du Plan Bâtiment Durable.

Très rythmées, ces réunions donnent lieu, après chaque sujet évoqué, à des échanges avec la salle. C'est un véritable moment d'information mutuelle entre les partenaires du Plan Bâtiment et l'équipe conduite par Philippe Pelletier.

La presse est conviée à chacune de ces réunions, permettant ainsi d'informer de l'avancée du Plan Bâtiment Durable au-delà du cercle des participants.

Les groupes de travail thématiques, lieu de concertation et de créativité

Au delà de son rôle d'ensemblier et d'animateur de la filière du bâtiment, le Plan Bâtiment Durable constitue une véritable force de proposition par les rapports qu'il prépare et sa participation à différentes instances de réflexion.

Depuis janvier 2009, plus d'une vingtaine de groupes de travail thématiques ont été lancés, à l'initiative du Plan Bâtiment ou suite à une lettre de mission spécifique des pouvoirs publics.

Ces groupes sont pilotés ou co-pilotés par des personnalités qualifiées ; ils regroupent professionnels, experts et acteurs du bâtiment et de l'immobilier aux compétences complémentaires. Toutes ces personnalités y participent de façon bénévole.

Groupes de travail lancés depuis janvier 2009

Eco-prêt à taux zéro	Jean-Claude Vannier (phase 1) Dominique-Geneviève Rougier (phase 2)
Copropriété	Pierre Le Borgne et Arnaud Bazire
Parc tertiaire privé	Serge Grzybowski
Collectivités territoriales	Pierre Jarlier
Bâtiments publics de l'Etat	Jean-Pierre Lourdin
Formation Comité de filière « Métiers de la croissance verte »	Philippe Pelletier et Jérôme Gatier
Suivi de la RT 2012	Christian Cléret et Jean-Marie Charpentier
Logement social	Stéphane Dambrine
Précarité énergétique	Alain de Quero et Bertrand Lapostolet
Promotion immobilière	Eric Mazoyer et Bruno Corinti
Valeur verte	Méka Brunel
Sensibilité des ménages et des entreprises	Eric Comparat
Energies renouvelables appliquées au bâtiment	Serge Lepeltier
Innovation	Inès Reinmann et Yves Farge
Transactions immobilières et rénovation énergétique	Bénédicte Bodin-Bertel et Jean-François Buet
Signes de qualité	Jacqueline Faisant et Yves Dieulesaint

Groupes de travail actifs en 2012

Réseau Inter-clusters	Yann Dervyn
Rénovation du parc tertiaire public et privé 2012-2020	Maurice Gauchot
Garantie de performance énergétique	Caroline Costa et Michel Jouvent (phase 1) Michel Huet et Michel Jouvent (phase 2)
Réglementation Bâtiment Responsable 2020 – RBR 2020	Christian Cléret et Bernard Boyer
Financements innovants de l'efficacité énergétique	Inès Reinmann et Olivier Ortega
Retours d'expériences - Formation	Jérôme Gatier et Anne-Lise Deloron
Réseau des plates-formes Bâtiment-Energie Grenelle	Jérôme Gatier et Anne-Lise Deloron

C'est ainsi plus de 1 000 personnes au plan national et 5 000 personnes en régions qui donnent de leur temps au service du Plan Bâtiment.

Les travaux des groupes de travail donnent lieu à des rapports thématiques, présentés devant le bureau. Approuvés par les membres du bureau, ces rapports font l'objet d'une publication sur le site Internet de la mission et dans la presse, les propositions étant alors portées et soutenues par le Plan Bâtiment.

2013

Perspectives

L'équipe du Plan Bâtiment Durable envisage de lancer plusieurs nouvelles réflexions, notamment sur les coûts de la construction et de la rénovation, sur l'approfondissement des voies de rénovation dans le parc résidentiel, sur la structuration de la filière, sur les initiatives des collectivités territoriales. Les démarches vis à vis de la mise en mouvement des copropriétés et de la lutte contre la précarité seront aussi étudiées.

Ces perspectives seront débattues au sein du bureau du Plan Bâtiment avant de donner lieu à la création et au lancement d'un chantier dédié.

Retrouvez les rapports du Plan Bâtiment sur le site internet
www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr

CONSTRUIRE DURABLEMENT

Les objectifs du Grenelle de l'Environnement et les ambitions en matière d'efficacité énergétique des bâtiments ont conduit à l'élaboration d'une nouvelle réglementation thermique : la RT 2012.

2012 marque la dernière année précédant l'entrée en vigueur généralisée de cette norme, qui constitue une véritable rupture par rapport à la réglementation précédente (RT 2005). Avant même le 1er janvier 2013, la règle nouvelle a été anticipée, de manière volontaire ou réglementaire, sur certains champs du parc.

Avec la RT 2012, notre pays s'engage pleinement dans un processus de métamorphose du secteur de la construction et marque une étape fondamentale vers les bâtiments performants et responsables imaginés à l'horizon 2020.

Comprendre la RT 2012

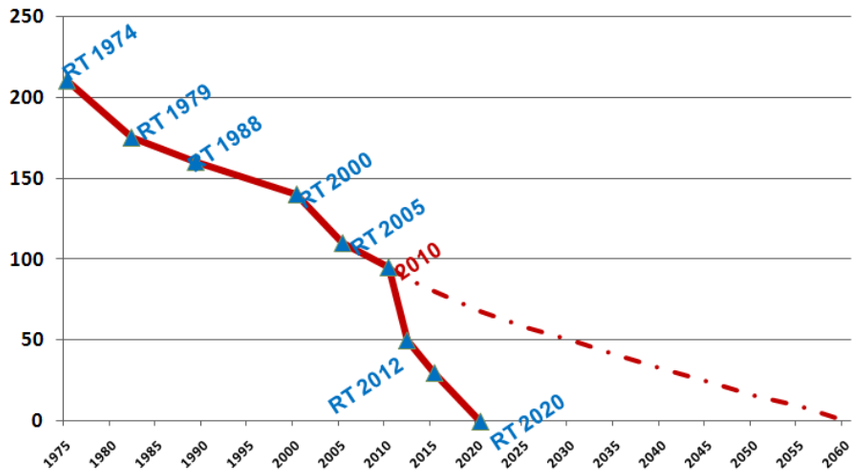

Evolution des consommations réglementaires (en kWhep/m²/an)

En France, la première réglementation thermique a été mise en place en 1975, au lendemain du premier choc pétrolier.

Depuis, différentes réglementations se sont succédé, chacune étant plus exigeante que la précédente en termes de qualité et de consommation énergétique. Ainsi, entre la RT 1975 et la RT 2005, la consommation énergétique des bâtiments neufs a été divisée par deux.

Avec la RT 2012, la consommation énergétique des bâtiments est quasiment divisée par trois par rapport à la RT 2005.

C'est un « saut énergétique » sans précédent, qui accélère le rythme d'amélioration de la performance énergétique du parc des bâtiments neufs.

Conformément à l'article 4 de la loi Grenelle 1, la réglementation thermique 2012 a pour objectif de limiter la consommation d'énergie des bâtiments neufs à un maximum de 50 kWhEP/m².an en moyenne.

Elle suppose :

- une évolution technologique et industrielle significative pour toutes les filières du bâti et des équipements,

- un très bon niveau de qualité énergétique du bâti, indépendamment du choix de système énergétique, et une priorité donnée à l'excellence dans la conception du bâti.

En étant avant tout une norme d'objectifs, qui fixe la performance à atteindre, la RT 2012 offre une réelle liberté de moyens dans son application. Ainsi, les exigences à respecter sont doubles : d'abord, des exigences de performance globale (besoin climatique, consommation d'énergie et confort d'été) et ensuite, des exigences minimales de moyens à mettre en oeuvre.

La consommation énergétique prise en compte est caractérisée par les « cinq usages énergétiques » : le chauffage, la climatisation, l'eau chaude sanitaire, l'éclairage et les auxiliaires.

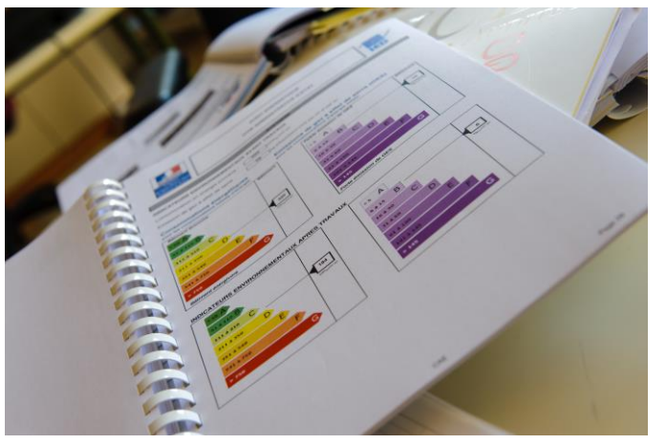

Les évolutions apportées par la RT 2012

Les principaux points d'évolution entre la RT 2012 et les réglementations précédentes sont :

- une exigence de performance globale du bâtiment exprimée en valeur absolue et caractérisée par un niveau de référence moyen très exigeant : 50 kWhEP/m².an ;

- la création d'une exigence d'efficacité énergétique minimale du bâti pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage artificiel. Un tel paramètre facilite les approches de conception bio-climatique du bâti ;

- les exigences de moyens concernant principalement le traitement des ponts thermiques significatifs, la généralisation, pour le logement, du principe du test de l'étanchéité à l'air du bâtiment, l'obligation de mise en place de protections solaires pour les locaux de sommeil, le recours aux énergies renouvelables ou à des systèmes très performants (eau chaude sanitaire thermodynamique ou micro-cogénération) en maisons individuelles ou accolées, une surface minimale de baies vitrées.

Le contrôle de l'application de la RT 2012

L'application et le contrôle de la RT 2012 sont renforcés par le jeu conjugué de l'introduction d'une attestation de prise en compte de la réglementation et de l'utilisation de logiciels de calcul thermique fondés sur le moteur de calcul du CSTB et ayant fait l'objet d'une évaluation technique.

Instaurée par la loi Grenelle 2, l'attestation constitue l'une des principales avancées en faveur de la performance énergétique des bâtiments neufs. Elle est constituée de deux documents :

- au dépôt de la demande de permis de construire : le maître d'ouvrage atteste de la prise en compte de la RT 2012 et de la réalisation d'une étude de faisabilité d'approvisionnement en énergies renouvelables ;

- à l'achèvement des travaux : le maître d'ouvrage atteste que le maître d'œuvre a pris en compte la réglementation thermique. L'attestation est réalisée par un architecte, contrôleur technique, un diagnostiqueur ou un organisme certificateur.

(*Décret n° 2011-544 du 18 mai 2011 et arrêté du 11 octobre 2011 relatifs aux attestations de prise en compte de la réglementation thermique et de réalisation d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie pour les bâtiments neufs ou les parties nouvelles de bâtiment).*

Le calendrier d'application

Depuis le 28 octobre 2011, la RT 2012 était applicable à toutes les demandes de permis de construire déposées pour certains bâtiments du secteur tertiaire (bureaux, bâtiments d'enseignement primaire et secondaire, établissements d'accueil de la petite enfance) et les bâtiments à usage d'habitation situés en zone ANRU.

L'application à l'ensemble des bâtiments résidentiels et aux autres bâtiments tertiaires est acquise depuis le 1er janvier 2013.

La fin de l'année 2012 a été marquée par la publication des textes relatifs aux exigences de la RT 2012 pour les bâtiments tertiaires qui n'étaient pas concernés par l'entrée en vigueur anticipée au 28 octobre 2011 :

- il s'agit du décret n°2012-1530 du 28 décembre 2012 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions de bâtiments, publié le 30 décembre 2012 ;

- et de l'arrêté complémentaire lié du 28 décembre 2012 qui fixe les exigences pour les bâtiments universitaires d'enseignement et de recherche, hôtels, restaurants, commerces, gymnases et salles de sport, (y compris les vestiaires), établissements de santé, établissements d'hébergement pour personnes âgées et pour personnes âgées dépendantes, aérogares, tribunaux et palais de justice, bâtiments à usage industriel et artisanal.

Déploiement des labels et anticipation de la RT 2012

L'élaboration de la RT 2012 a fait l'objet de milliers de simulations, d'une très large concertation et d'un appui d'un grand nombre d'acteurs de la filière. Cette implication des acteurs du bâtiment dans la construction de la nouvelle norme s'est également traduite par une large anticipation de la norme et un bon déploiement des labels réglementaires la préfigurant.

La mesure de cette anticipation est rendue possible par les travaux de l'Observatoire BBC-Effinergie qui constitue une base de données des opérations labellisées et un outil de partage d'expérience et d'aide à la décision dans la réalisation d'un projet de bâtiment sobre en énergie.

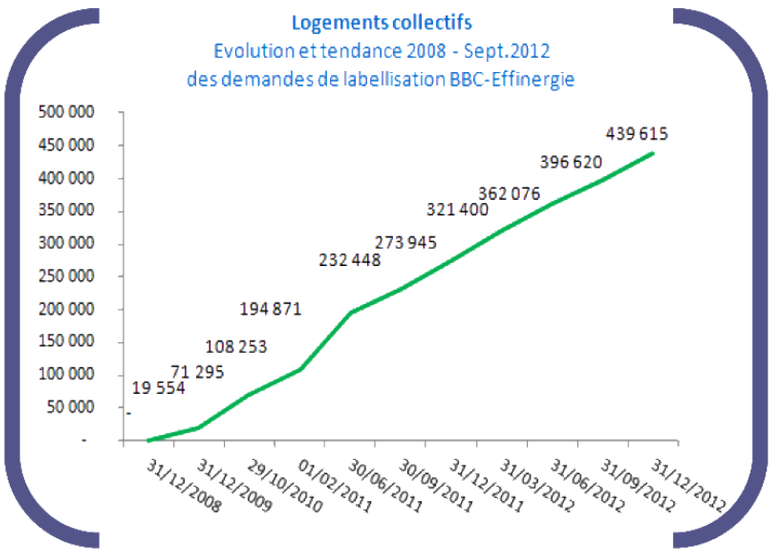

Depuis 2007, le nombre de labellisation BBC-Effinergie n'a cessé d'augmenter. A fin septembre 2012, le nombre cumulé de demandes de label BBC-Effinergie atteignait les niveaux suivants : 439 615 logements collectifs, 80 723 logements individuels et 832 opérations tertiaires (soit 5,84 millions de m2 de bâtiments tertiaires). *(source : Effinergie et Observatoirebbc.org)*

Cette appropriation par les professionnels est aussi le résultat du large travail d'information et de formation mené par l'ensemble des professionnels et par les pouvoirs publics.

Cet effort d'accompagnement doit se poursuivre et s'amplifier pour permettre à l'ensemble de la filière de monter en compétence et d'adhérer aux nouveaux enjeux de performance énergétique, dès la conception du projet et tout au long du chantier. Cela a constitué un point de vigilance continue sur l'année 2012 de la part de l'équipe du Plan Bâtiment.

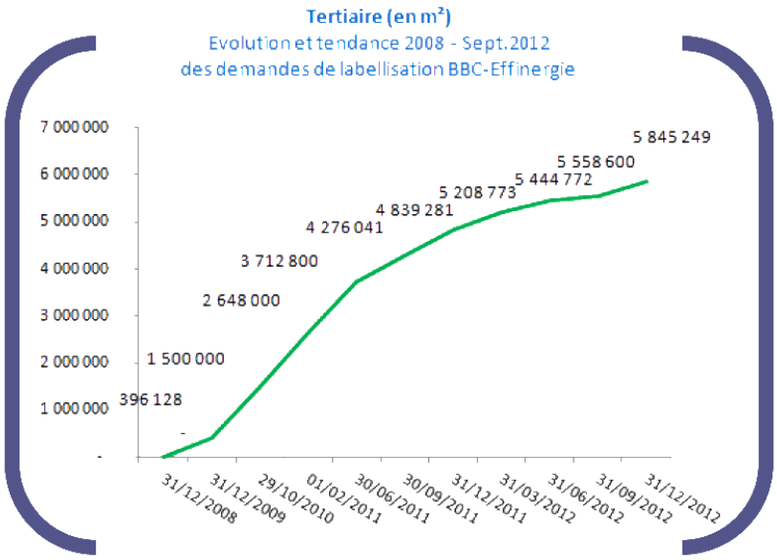

2013

Perspectives

Suivi des travaux et premiers retours d'expériences

L'entrée en vigueur partielle de la RT 2012 depuis le 28 octobre 2011, et son anticipation par de nombreux acteurs du champ résidentiel, permettent de disposer d'un premier retour d'expériences dans l'usage de la nouvelle réglementation, et fait apparaître un besoin accru d'accompagnement pédagogique de la RT 2012.

Le Plan Bâtiment Durable va, tout au long de l'année 2013, recueillir ces retours d'expériences afin de travailler à la réussite de cette réglementation, en l'accompagnant par un effort soutenu de communication, de formation et de partage d'expériences.

Les labels HPE et THPE issus de la RT 2012

L'entrée en vigueur généralisée de la RT 2012 marque la disparition des labels assis sur l'ancienne réglementation RT 2005 (notamment le label « bâtiment basse consommation », dit BBC). C'est pourquoi, l'administration a engagé une large concertation avec les acteurs de la construction pour définir des labels liés à la RT2012.

Deux niveaux de labels sont envisagés : un niveau « haute performance énergétique » (HPE) et un niveau « très haute performance énergétique » (THPE). Ils prévoient des niveaux d'exigence progressifs en termes de réduction de la consommation d'énergie primaire ainsi que le renforcement de quelques exigences de moyens.

Dans un souci de lisibilité, il est apparu souhaitable de travailler à une convergence entre le label réglementaire THPE présenté par l'administration, et le label Effinergie+, porté par le collectif Effinergie.

C'est là une étape supplémentaire vers les bâtiments à énergie positive, qui sont une composante importante du projet de transformation et de transition énergétique et environnementale de notre société.

2013

Perspectives

Ces nouveaux labels, dont les contours définitifs seront présentés au cours du 1er trimestre 2013, permettront de proposer une performance renforcée par rapport au niveau réglementaire obligatoire, et ainsi de stimuler les démarches d'anticipation et d'innovation pour toutes les filières du bâti et des équipements.

Le regard prospectif vers les bâtiments responsables de 2020

Le secteur du bâtiment est au cœur des enjeux de développement durable et responsable de notre économie. Il est le lieu naturel des questionnements de société sur le bien-être, le cadre de vie, le lieu de travail, le développement économique, etc.

Une société en mutation ne peut s'affranchir d'une réflexion sur l'évolution des bâtiments, laquelle ne peut se penser indépendamment de la société et des territoires dans lesquels elle s'inscrit.

C'est pourquoi, le déploiement du plan de performance thermique des bâtiments doit progressivement déboucher sur un véritable projet de développement d'une société sobre en énergie et décarbonée.

Il s'agit là de proposer un modèle de société répondant aux ambitions de la transition énergétique. C'est une nouvelle vision de l'ordonnancement de la ville qui doit ainsi se révéler. Elle doit s'inscrire dans une stratégie durable de sortie de crise économique et sociale.

C'est dans cet esprit que le Plan Bâtiment a mis en place un groupe de travail intitulé « Réglementation Bâtiment Responsable 2020 », chargé de livrer une vision prospective de la réglementation à l'horizon 2020.

Le groupe de travail est co-piloté par Christian Cléret (directeur général de Poste Immo et directeur de l'immobilier du groupe La Poste) et Bernard Boyer (ancien président du groupe IOSIS, président de Saphyr) ; il a lancé ses travaux début 2012.

De la RT 2012 à la RBR 2020

Le groupe de travail a précisé sa feuille de route en considérant que les enjeux dépassaient le cadre de la réglementation thermique de la construction neuve. D'où le nom du groupe choisi par ses membres : « Réglementation Bâtiment Responsable 2020 (RBR 2020) ».

L'organisation du groupe de travail

Le groupe de travail est constitué d'une vingtaine de personnalités qualifiées aux compétences complémentaires (architectes, ingénieurs, médecins, sociologues, économistes, professionnels de l'immobilier et du bâtiment).

L'objet du groupe n'est évidemment pas d'élaborer précisément la future réglementation 2020 mais de bâtir un nouveau cadre de réflexion et d'innovation en vue de la généralisation des bâtiments à énergie positive. Par ces travaux prospectifs et en posant les enjeux d'un nouveau modèle de société à l'horizon 2020, le groupe de travail cherche à poser des jalons pour orienter la future réglementation.

Les convictions autour du bâtiment responsable

Quelques convictions fortes ont très rapidement émergé des réflexions du groupe : s'inscrire en cohérence avec les enjeux de la société à l'horizon 2020-2050, dans un contexte de crise économique et énergétique marquée, d'évolutions technologiques mais aussi culturelles et sociétales. C'est pourquoi, la pensée d'un nouveau modèle de bâtiment doit interagir pleinement avec les évolutions de la société et solliciter une large mobilisation de tous les acteurs.

La réflexion sur l'avenir des bâtiments dans les prochaines décennies a naturellement ouvert la voie à de multiples sujets, particulièrement interconnectés.

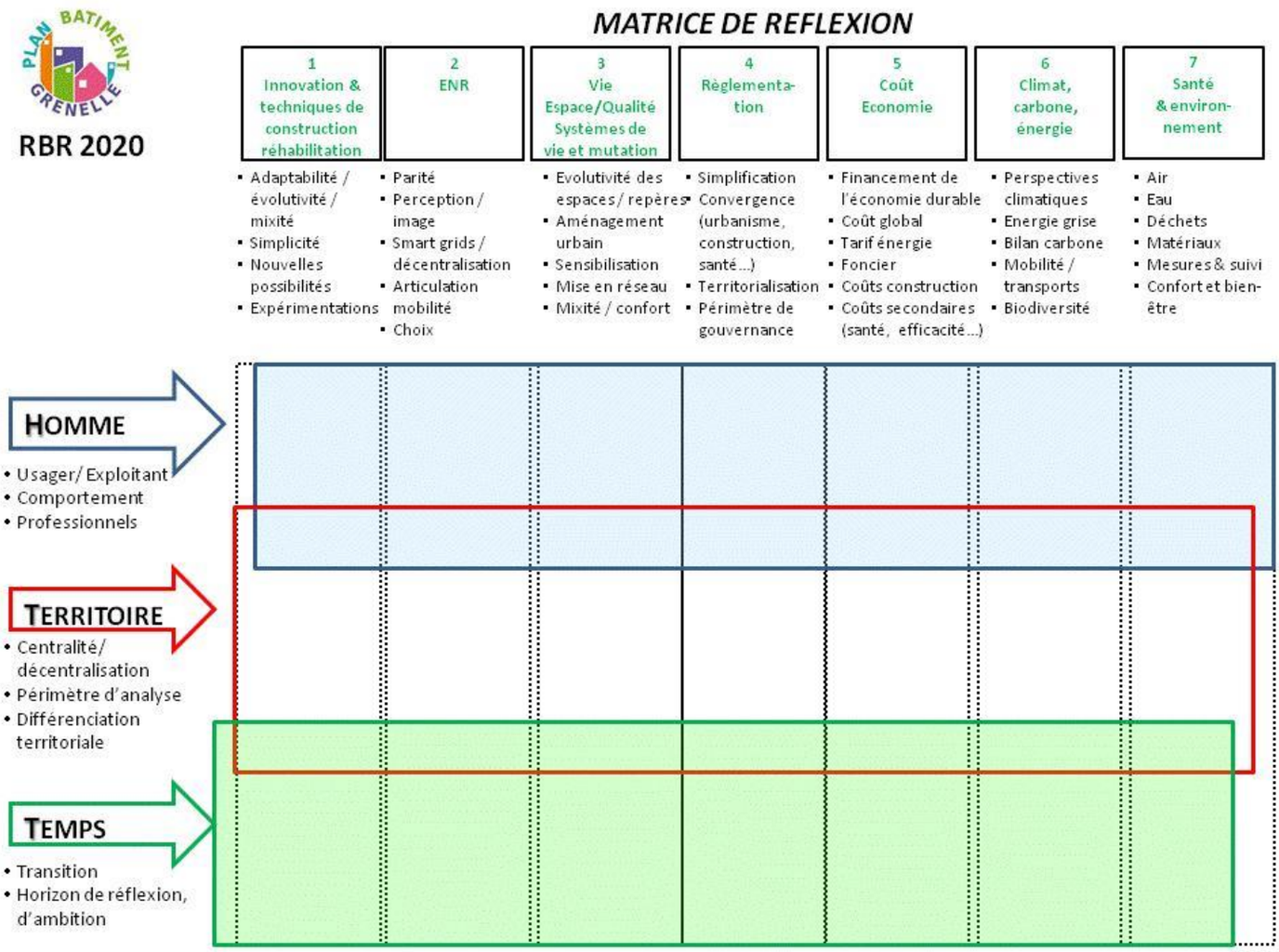

Le groupe de travail a cherché à regrouper ces différents sujets au sein de thématiques distinctes (techniques, scientifiques, réglementaires, économiques) : l'innovation et les techniques de construction et rénovation, les énergies renouvelables, l'aménagement des espaces et la mutation des territoires, l'aspect réglementaire, les coûts et l'économie durable, les problématiques climat, carbone et énergie, et les questionnements sur la santé et l'environnement.

L'articulation de ces thématiques a conduit à porter des regards transverses et à organiser l'analyse de ces thèmes sous trois regards : l'Homme (usager, acteur, citoyen), le Temps (rythme, synchronisation, adaptabilité), et le Territoire (outils territoriaux, mutation, inscription dans le quartier). Une matrice d'analyse a ainsi pu être élaborée.

Pour le groupe de travail, c'est au croisement de ces considérations sur l'Homme, le Temps et le Territoire, avec les données techniques, économiques et scientifiques que naitront les orientations adéquates du bâtiment responsable.

L'exemple Suisse : la société à 2000 W

La « Société à 2000 W », d'origine universitaire, est devenue un véritable phénomène démocratique impliquant les responsables politiques et économiques suisses ; des villes et des cantons se sont prononcés par votation sur leur adhésion à cette société à 2000 W.

L'objectif poursuivi est de diminuer massivement la consommation énergétique en visant un objectif de 2000 Watts par an et par personne (soit environ 17 500 kWhEP par an et par personne), pour tous les postes de consommation énergétique ; ce niveau, trois fois moindre que celui d'aujourd'hui, équivaut à la consommation des années 1960 du pays.

Les premières réflexions et grandes tendances

Au terme des premiers mois de réflexion, le groupe de travail a organisé le 9 juillet 2012, une journée de restitution et d'échanges devant un large panel d'acteurs du bâtiment et de l'immobilier, invités à participer. C'est ainsi plus de 150 professionnels qui ont pris part au débat en assistant à une présentation des travaux et en participant ensuite à des ateliers thématiques.

Cette journée a permis de présenter les premières orientations du groupe de travail et notamment les grandes tendances considérées comme probables (ou nécessaires) à l'horizon 2020 qui nécessitent d'être prises en compte dans l'élaboration de la future norme :

- un renforcement de la prise en compte du bien-être et de la santé des occupants des bâtiments ;
- une parité ou une quasi-parité économique des énergies renouvelables avec les énergies « classiques » ;
- une évolution de nos rapports à la mobilité et aux différents espaces bâtis avec une plus grande prise en compte de l'insertion du bâtiment dans la ville et ses infrastructures et une mixité des quartiers ;
- une adhésion citoyenne pour le développement d'une société sobre en énergie et décarbonée, avec l'émergence d'un usager-acteur responsabilisé dans ses choix de consommation.

Dès lors, trois exigences ressortent de ces premières réflexions :

- donner rapidement de la visibilité sur le projet 2020 pour préparer les acteurs économiques et industriels ;
- être ambitieux sur la construction neuve pour contribuer à un effet d'entraînement sur le parc existant ;
- élargir le cadre de réflexion pour traiter en cohérence la qualité thermique, mais aussi les problématiques de ventilation et de qualité de l'air, de confort d'été, d'eau, de déchets, d'isolation phonique, de production énergétique, de biodiversité et d'insertion dans l'environnement urbain ou rural.

Des propositions plus précises découlent des thématiques Homme, Temps, Territoire : les travaux vont s'approfondir avec le soutien de sous-groupes spécialisés sur l'innovation et les coûts, les grandes orientations des labels et les premiers retours sur les expérimentations, la santé et la qualité de l'air intérieur.

2013

Perspectives

Les travaux du groupe RBR 2020 seront approfondis tout au long de l'année 2013, notamment au sein des sous-groupes thématiques constitués. La remise d'un rapport de propositions est envisagée pour la fin de l'année 2013.

En route vers la 3ème révolution industrielle

Economiste, essayiste et conseiller politique américain, Jérémy Rifkin développe l'idée selon laquelle nous sommes à l'aube d'une troisième révolution industrielle, ouvrant ainsi la voie à un nouvel ordre économique fondé sur une société post-carbone (*Jeremy Rifkin – La Troisième Révolution Industrielle, Comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde, Février 2012).*

Il observe que les grandes révolutions économiques sont nées de l'interaction entre un nouveau système de communication et de nouvelles ressources énergétiques. La conjonction des nouvelles technologies d'information, en premier lieu Internet, et des énergies renouvelables est le fondement de la troisième révolution industrielle.

Pour Jérémy Rifkin, celle-ci est fondée sur cinq piliers dont les deux premiers consistent en un développement massif des énergies renouvelables et la transformation de chaque bâtiment, à l'échelle de la Planète, en mini centrales énergétiques. Les autres piliers concernent le développement du stockage des énergies renouvelables, des smarts-grids et des transports hybrides.

Les travaux du chantier RBR 2020 s'inscrivent pleinement dans cette vision novatrice de l'évolution et de métamorphose de notre société dont chacun s'accorde à dire qu'elle devrait intervenir très rapidement.

Comme Rome (Italie) ou San Antonio (Texas), la région Nord-Pas-de-Calais s'est engagée dans un « Master Plan » avec Jeremy Rifkin pour faire de son territoire, la première région à s'engager dans la troisième révolution française industrielle. Cette région constitue également l'une des régions partenaires du Plan Bâtiment Durable.

Solar Decathlon 2012 : bravo à la Team Rhône-Alpes !

Le projet Canopea, conçu et développé par la Team Rhône-Alpes a remporté le Solar Decathlon Europe 2012, qui s'est tenu du 14 au 29 septembre 2012 à Madrid.

Le projet Canopea est un collectif de petits bâtiments appelés "nanotower", conçu pour s'intégrer dans un éco-quartier.

En 2014, la France organisera la prochaine édition du Solar Decathlon Europe à Versailles et le Plan Bâtiment Durable est associé à sa préparation.

RENOVER POUR L'AVENIR

L'amplification du rythme de rénovation énergétique des bâtiments existants est essentielle pour réussir la mutation écologique du secteur du bâtiment et la baisse significative de ses consommations d'énergie.

C'est pourquoi, chacun des segments du parc, résidentiel et tertiaire, fait l'objet d'engagements forts en devenant l'une des grandes priorités des pouvoirs publics.

La rénovation énergétique, l'un des grands chantiers du quinquennat

« ***La rénovation thermique des logements sera l'une des grandes priorités de mon quinquennat*** »

François Hollande, Président de la République, le 14 septembre 2012,
en ouverture de la conférence environnementale.

Après deux jours de concertation avec l'ensemble des acteurs, le Premier Ministre, dans son discours de clôture de la conférence environnementale a réaffirmé cette ambition et énoncé plusieurs axes de travail : « *La rénovation du parc immobilier est donc une priorité absolue à l'instar des programmes qui ont été engagés dans d'autres pays et particulièrement en Allemagne et conformément à tous les scénarios de transition énergétique. D'autant qu'elle constitue aussi (...) un puissant levier de création d'emplois industriels durables et non délocalisables.*

Le Président de la République a rappelé son attachement à la mise en œuvre d'un programme ambitieux pour porter un million de logements dans le neuf et dans l'ancien à un niveau de performance thermique. Il a précisé les principales pistes de financement à mettre en œuvre et notamment l'amélioration des dispositifs d'aides qui existent déjà pour la rénovation des logements privés et il a également annoncé l'augmentation des éco-prêts spécifiques au logement social ».

Ces annonces, en plein accord avec les propositions portées par le Plan Bâtiment, fixe donc une feuille de route, claire et ambitieuse, faisant de la rénovation énergétique, l'une des orientations stratégiques du quinquennat.

Une année 2012 en demi-teinte

Si le marché de la rénovation énergétique est le seul à se maintenir et permet de soutenir l'activité générale dans le secteur du bâtiment, le déploiement des rénovations énergétiques en 2012 n'a pas atteint le rythme espéré, faute notamment de différents ajustements réglementaires attendus.

En effet, l'année écoulée est marquée par un ralentissement global du rythme de rénovations, à l'exception de celles réalisées dans le cadre du programme « Habiter mieux » de lutte contre la précarité énergétique, lequel poursuit son déploiement.

Sur le champ de la rénovation du parc résidentiel privé, la distribution de l'éco-prêt à taux zéro n'a pu être entretenue faute de la simplification de l'instruction technique des dossiers de prêts. On estime à 35 000 le nombre de prêts réalisés, là où en 2010, plus de 80 000 éco-prêts avaient été distribués.

L'éco-prêt à taux zéro avait toutefois fait l'objet de différents ajustements en loi de finances pour 2012 : la durée maximale de l'éco-prêt à taux zéro a été portée à 15 ans pour les bouquets de trois travaux et pour les projets visant à une amélioration de la performance énergétique globale ; le cumul, sous plafond de ressources, avec le crédit d'impôt développement durable a été rétabli.

Tout au long de l'année 2012, le Plan Bâtiment a rappelé l'importance et l'urgence des mesures de simplification à prendre en compte : le dispositif de l'éco-prêt à taux zéro doit constituer le principale outil de financement de l'efficacité énergétique à destination des ménages pour les rénovations lourdes, il doit donc être ajusté sans délai afin de se déployer massivement et simplement.

En conséquence, les pouvoirs publics ont réaffirmé leur soutien à l'éco-prêt à taux zéro en annonçant à plusieurs reprises que celui-ci serait rapidement ajusté en l'objet, d'une part, d'une simplification : les entreprises titulaires de la mention « Reconnu Grenelle Environnement » pouvant attester de la partie technique des dossiers d'éco-prêt et, d'autre part, d'un recentrage sur les rénovations lourdes.

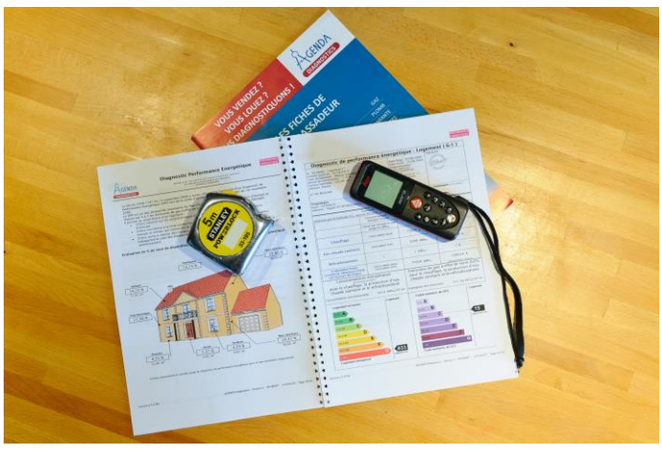

2013
Perspectives

Ces ajustements devraient faire l'objet d'une traduction opérationnelle et réglementaire au cours du 1er semestre 2013. L'équipe du Plan Bâtiment sera vigilante face à ces travaux en y associant l'ensemble des acteurs concernés.

De son côté, le nombre de rénovations de logements soutenues par le crédit d'impôt développement durable demeure important : plus d'1,262 million de logements ont ainsi été rénovés en 2011 pour un coût fiscal d'environ 1,105 milliard d'euros *(source : MEDTL/DHUP).*

En 2012, le crédit d'impôt développement durable a fait l'objet d'évolutions significatives: dispositif prolongé jusqu'en 2015 ; majoration du taux de 10 points pour un même logement, si au titre de la même année, le contribuable réalise au moins deux actions de travaux dans une liste prédéfinie, liant ainsi le niveau d'aide publique à l'importance de la rénovation énergétique ; mise en place d'une exigence de qualification pour la réalisation de certains travaux. Sur ce dernier point, le décret était en attente fin 2012.

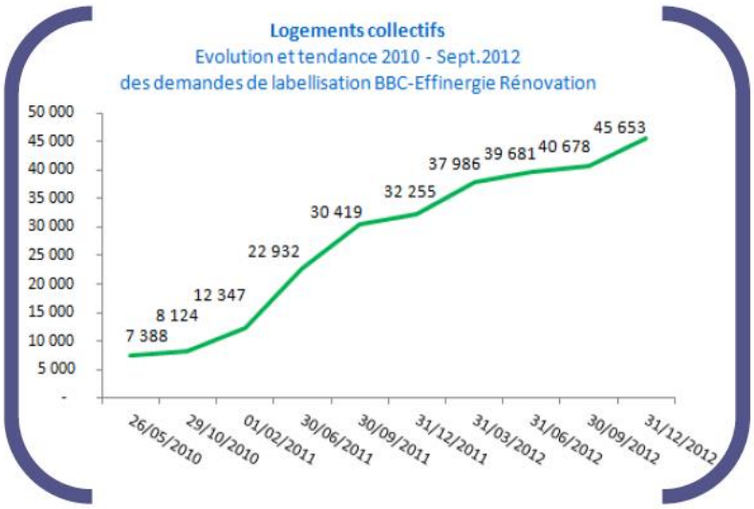

Toutefois, en même temps que l'on relève une évolution bien modeste des indicateurs de la rénovation, le nombre de demandes de labellisations BBC-Effinergie rénovation continue de progresser significativement.

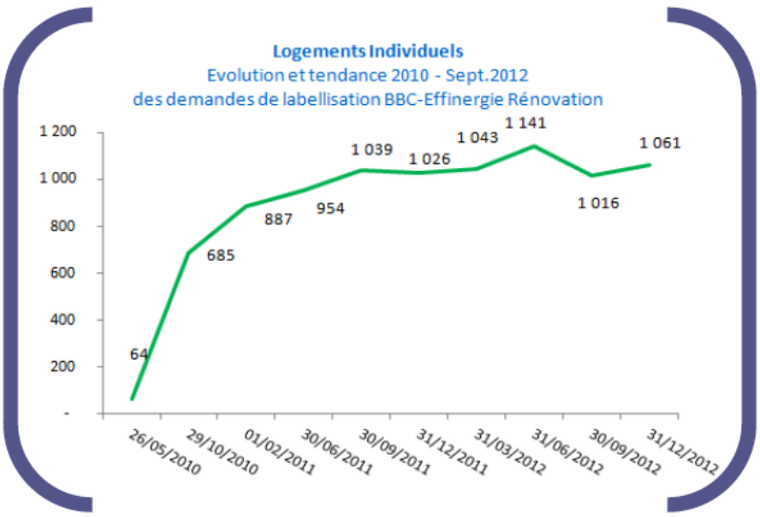

Dans le champ tertiaire, le nombre de demandes augmente de manière linéaire et dépasse désormais le million de mètres carrés SHON. Depuis le lancement du label en 2009-2010, on comptabilise ainsi 157 opérations tertiaires, soit 1,3 million de mètres carrés *(source : Effinergie.org et Observatoirebbc.org).*

Dans le champ résidentiel, et après une légère chute sur le segment individuel, le nombre de demandes de labellisations reprend en fin d'année. Dans le logement collectif, la bonne progression se poursuit, concluant l'année sur trois trimestres consécutifs en hausse et près de 46 000 logements collectifs en attente de labellisation.

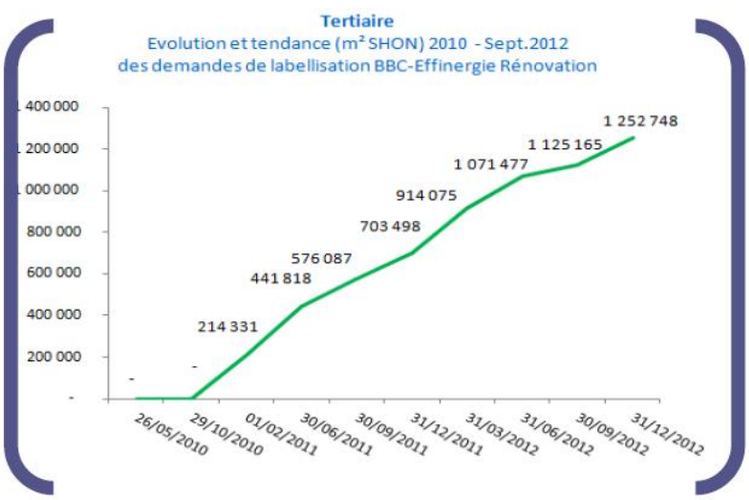

BBC-effinergie Rénovation®

La lutte contre la précarité énergétique

Près de 4 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique dans notre pays ; 87 % de ces ménages sont logés dans le parc privé, 62 % sont propriétaires du logement qu'ils occupent : il s'agit d'une population plutôt âgée (55 % d'entre eux ont plus de 60 ans) qui se loge essentiellement dans des maisons anciennes construites avant 1975, souvent situées en zone rurale.

La hausse annoncée du prix des énergies, conjuguée à la crise économique et sociale qui touche trop de nos concitoyens, laisse craindre une forte augmentation de ce phénomène. Au cours des six premiers mois de l'année 2012, 18 % des saisines du médiateur de l'énergie étaient liées à des difficultés de paiement, contre 15 % en 2011, ce qui révèle une tendance à la hausse du nombre de ménages en situation de précarité énergétique *(source : Médiateur de l'énergie)*.

C'est pourquoi, il est impérieux que le plan de performance thermique des logements consacre une part importante de son programme à la lutte contre la précarité énergétique et à la rénovation des logements les plus énergivores.

Sur la base des propositions du Plan Bâtiment (janvier 2010) et du consensus de l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre la précarité énergétique, le programme « Habiter mieux » a été mis en place.

Porté par l'Agence nationale de l'Habitat (Anah), le programme vise à aider, d'ici 2017, 300 000 ménages propriétaires occupants très modestes à sortir de la précarité énergétique. Ce programme s'inscrit dans une action pérenne de lutte contre la précarité énergétique, en finançant la rénovation énergétique du bâti et en agissant ainsi directement sur la réduction des dépenses d'énergie liées au logement.

Le programme n'est opérationnel que depuis le second semestre 2011 : une année aura été nécessaire pour déployer le dispositif et mettre en place les partenariats locaux sur l'ensemble du territoire.

Définition de la précarité énergétique

« *Est en situation de précarité énergétique (…) une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat*. »

Cette définition a été introduite dans la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi « Grenelle 2 »), sur la base des propositions du rapport du Plan Bâtiment.

Au 31 décembre 2012, on estime à environ 19 477 le nombre de ménages aidés (en cumulé depuis le début du programme), dont 12 784 sur l'année 2012, représentant ainsi 45 175 personnes. 61 % des dossiers engagés concernent des propriétaires occupants très modestes ; 59 % des dossiers sont engagés dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

Ainsi, une réelle dynamique est à présent enclenchée permettant une accélération du programme dans les prochains mois, avec l'objectif de rénover 300 000 logements d'ici 2017.

Le dispositif porté par « Habiter mieux » constitue un programme pilote permettant de mieux connaître les réels enjeux de la réhabilitation thermique du bâti ancien et de mieux cerner les attentes des ménages confrontés à la précarité énergétique. Les opérations déjà réalisées permettent de dresser un premier bilan et deux principaux enseignements peuvent être tirés :

- le ciblage sur les « passoires thermiques » permet d'engager une résorption forte de l'habitat privé le plus énergivore. Après travaux, 90 % des logements aidés « gagnent » au moins une étiquette de DPE. On observe ainsi un gain énergétique moyen de 38 %, très supérieur au gain de 25 % exigé pour obtenir l'aide « Habiter mieux » ;

- le comportement des ménages change et conduit au choix des travaux de rénovation thermique les plus performants.

L'accompagnement systématique des bénéficiaires les incite à se concentrer sur les travaux les plus efficaces sur un plan énergétique.

Avec une dotation nationale d'1,35 milliard d'euros dont 500 millions d'euros provenant des Investissements d'Avenir de l'Etat, 600 millions d'euros de l'Anah et 250 millions d'euros des fournisseurs d'énergie (EDF, GDF-Suez et Total), le programme « Habiter Mieux » permet de venir en aide à de nombreux ménages qui n'auraient pu envisager et/ou financer ces travaux.

Le montant de l'aide « Habiter Mieux » est fixé à 1600 € mais si elle est complétée par la collectivité locale, elle peut alors être portée à 2100 €. Cette aide s'ajoute à la subvention de l'Anah, elle-même rendue plus incitative. Au total, les aides publiques permettent de financer 40 à 80 % de l'opération.

Aujourd'hui, si le programme « Habiter Mieux » fonctionne, sa montée en charge doit être accélérée. En effet, les signes positifs observés de son déploiement sont toutefois à mettre en regard d'un niveau d'objectifs extrêmement ambitieux : 110 000 logements à traiter à fin 2013 et un objectif annuel de 30 000 logements rénovés en 2012.

2013
Perspectives

L'Anah voit son budget renforcé pour 2013, notamment par l'attribution d'une partie du produit des cessions de quotas carbone. Ainsi, la lutte contre la précarité énergétique se verra dotée d'un budget d'intervention de 100 millions d'euros en 2013, contre 78 millions en 2012.

En outre, le programme « Habiter mieux » devrait faire l'objet de différents d'ajustements, soutenus par le Plan Bâtiment, afin d'ouvrir le dispositif à un plus grand nombre de bénéficiaires (notamment les locataires pauvres) et d'en simplifier son déploiement.

Des emplois d'avenir pour des ambassadeurs de l'efficacité énergétique

Fin octobre 2012, l'ANAH faisait partie des trente premiers signataires s'engageant sur les emplois d'avenir. L'engagement signé entre l'Etat et l'ANAH vise la création de 800 emplois d'avenir dédiés à la lutte contre la précarité énergétique d'ici 2015.

Ces jeunes « ambassadeurs de l'efficacité énergétique » interviendront sur tout le territoire, dans les zones urbaines comme dans les zones rurales, majoritairement concernées. Ils seront recrutés par les collectivités locales et les associations. Ils viendront renforcer le dispositif « Habiter Mieux », programme piloté par l'Anah, et dédié à la lutte contre la précarité énergétique des ménages les plus précaires.

Dans ce cadre, les « ambassadeurs » aideront au repérage et à l'information des bénéficiaires potentiels sur les aides à la rénovation thermique du logement, apportées par ce programme. Ils seront également mobilisés pour donner un conseil après les travaux, afin de garantir la maîtrise de la consommation d'énergie.

Les aides existantes sont encore insuffisamment identifiées par les personnes susceptibles d'en bénéficier. Le Plan Bâtiment Durable, en parfait accord avec l'Anah, appelle donc à une mobilisation plus forte des acteurs locaux impliqués pour améliorer le repérage et l'information des foyers éligibles aux aides.

« Habiter mieux » constitue un levier essentiel à l'accompagnement des ménages les plus modestes mais n'épuise pas toutes les réponses utiles pour lutter contre la précarité énergétique. C'est pourquoi, il doit s'accompagner de dispositifs complémentaires.

Tout au long de l'année 2012, l'équipe du Plan Bâtiment a soutenu cette idée auprès des pouvoirs publics : elle a notamment rappelé la proposition portée par le groupe de travail dédié en 2009-2010, d'introduire un paramètre de performance énergétique dans les textes réglementaires définissant la décence d'un logement. Cette évolution permettrait de préciser le cadre d'intervention sur les logements « passoires thermiques » et d'amener les bailleurs à faire davantage de travaux de rénovation énergétique.

« les 20 % de ménages les plus pauvres consacrent à l'énergie une part de budget 2,5 fois plus élevée que les 20 % les plus riches »

(source : ADEME)

2013

Perspectives

En 2013, l'équipe du Plan Bâtiment s'appuiera sur l'expertise de l'ensemble des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique pour favoriser la mise en place de dispositifs complémentaires au programme « Habiter mieux », tout en continuant de promouvoir cette politique essentielle.
La mise en place d'un nouveau groupe de travail spécifique à cette question est à l'étude.

La rénovation énergétique des logements en copropriété

Sur les 33 millions de logements de notre pays, environ 8,5 millions sont en copropriété : c'est dire l'important gisement d'économies d'énergie que représente ce segment du parc résidentiel.

Aussi, depuis le lancement du Plan Bâtiment, un groupe de travail spécifique à la rénovation énergétique des copropriétés a été mis en place. Le chantier a particulièrement suivi, en lien étroit avec l'administration, l'élaboration des projets de décrets et arrêtés d'application de la loi Grenelle 2.

L'année 2012 a, en effet, été marquée par la publication de la quasi-totalité des textes d'application de la loi Grenelle 2 permettant la traduction opérationnelle des dispositifs. La publication tardive de ces différents textes n'a toutefois pas permis d'engager, aussi vigoureusement que souhaité, la mise en mouvement des copropriétés.

Les ajustements de la loi Grenelle 2

Pour mémoire, les différents dispositifs, issus de la loi Grenelle 2, favorisant la mise en œuvre des opérations de rénovation énergétique des immeubles collectifs en copropriété sont les suivants :

- pour les immeubles disposant d'une installation collective de chauffage ou de refroidissement, obligation de réaliser un diagnostic de performance énergétique dans un délai de 5 ans à partir du 1er janvier 2012 ; pour les immeubles en copropriété de 50 lots et plus, obligation de réaliser un audit énergétique ;

- obligation consécutive de se prononcer sur un plan pluriannuel de travaux ou sur la signature d'un contrat de performance énergétique ;

- introduction du concept de travaux d'intérêt collectif sur parties privatives et assouplissement des règles de majorité pour la prise de décision de réaliser des travaux de rénovation énergétique.

2013
Perspectives

Début 2013, le Plan Bâtiment Durable relancera un groupe de travail dédié à la rénovation énergétique des copropriétés.

L'un des objectifs est notamment de lancer en lien avec les différentes fédérations de l'immobilier et les principaux réseaux professionnels, une campagne massive d'information et de formation des acteurs de la copropriété, en vue de soumettre le vote de l'audit énergétique ou du DPE collectif aux assemblées générales de copropriété de 2013.

L'audit énergétique en copropriété

Les bâtiments à usage principal d'habitation en copropriété de cinquante lots ou plus, équipés d'une installation collective de chauffage ou de refroidissement et dont la date de dépôt de la demande de permis de construire est antérieure au 1er juin 2001 doivent faire l'objet d'un audit énergétique. Le décret n° 2012-111 du 27 Janvier 2012 (publié au JO du 29 janvier 2012) en précise les modalités.

Il appartient au syndic de copropriété d'inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée générale des copropriétaires la réalisation de cet audit. L'audit doit comporter des propositions de travaux destinés à améliorer la performance énergétique du bâtiment et notamment :

- un descriptif des parties communes et privatives ;
- une enquête auprès des occupants et des propriétaires non-occupants visant à évaluer leur consommation énergétique, leur confort thermique, l'utilisation et la gestion de leurs équipements et leurs attentes ;
- la visite d'un échantillon de logements sous réserve d'obtenir l'accord des occupants concernés.

Enfin cet audit doit être réalisé par une personne qualifiée et indépendante. Lorsqu'un audit a été réalisé au cours des 5 dernières années précédant l'entrée en vigueur de cette nouvelle obligation, le syndicat de copropriétaires doit l'actualiser et le compléter pour obtenir un audit conforme.

2013
Perspectives

L'arrêté « audit énergétique » définissant notamment les compétences des personnes en charge de la réalisation des audits énergétiques ainsi que la liste des documents justificatifs nécessaires à ces études, devrait être publié au 1er trimestre 2013. Cette publication constitue le dernier maillon pour disposer d'un arsenal complet et opérationnel permettant d'engager les bilans énergétiques des copropriétés.

Le diagnostic de performance énergétique à l'immeuble

Un diagnostic de performance énergétique (DPE collectif) est réalisé dans les bâtiments équipés d'une installation collective de chauffage ou de refroidissement dans un délai de cinq ans à compter du 1er janvier 2012. Le décret n°2012-1342 du 3 décembre 2012 est venu préciser les modalités d'application de ce DPE collectif. Il doit porter sur l'ensemble du bâtiment (parties communes et privatives) et est établi conformément aux modalités du DPE fourni à l'occasion d'une vente.

A l'instar des diagnostics réglementés (plomb, amiante, termites), le DPE collectif doit être établi par une personne possédant une assurance professionnelle et répondant aux critères de compétences et de qualifications légales.

Dans le cas où un syndicat de copropriétaires a fait réaliser un DPE collectif toujours en cours de validité mais non conforme à ces exigences, celui-ci peut être complété en vue de le rendre conforme à ces normes.

Le syndic de copropriété doit inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée générale des copropriétaires la décision de réaliser ce DPE. Cette décision peut être votée à la majorité des voix exprimées par les copropriétaires présents et représentés.

Les travaux d'intérêt collectif portant sur les parties privatives

La loi du 12 juillet 2010 a introduit la possibilité pour tout syndicat de copropriété de décider à la majorité des voix de tous les copropriétaires, la réalisation de travaux d'intérêt collectif sur les parties privatives. Ces travaux sont alors réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat et aux frais du copropriétaire concerné.

Sont considérés comme des travaux d'intérêt collectif portant sur les parties privatives, les travaux suivants :

- travaux d'isolation thermique des parois vitrées donnant sur l'extérieur comprenant, le cas échéant, l'installation de systèmes d'occultation extérieurs ;
- pose ou remplacement d'organes de régulation ou d'équilibrage sur les émetteurs de chaleur ou de froid ;
- équilibrage des émetteurs de chaleur ou de froid ;
- mise en place d'équipements de comptage des quantités d'énergie consommées.

Le diagnostic réalisé pour l'ensemble du bâtiment (parties communes et privatives) vaut DPE pour chaque lot. Ainsi, les copropriétaires peuvent l'utiliser en cas de vente ou de location de leur bien. Cette mesure a le mérite de simplifier les démarches des copropriétaires en cas de vente ou de location.

Par ailleurs, le décret précité du 3 décembre 2012 apporte des précisions sur les modalités et les conditions permettant d'adopter un plan de travaux d'économies d'énergie ou de conclure un contrat de performance énergétique, suite à la réalisation du DPE ou de l'audit. Avant la phase « réalisation de travaux », l'assemblée générale des copropriétaires doit se prononcer de manière distincte, sur :

- le principe de travaux d'économies d'énergie dans le cadre d'un plan ou d'un contrat de performance énergétique (CPE),
- l'adoption d'un plan de travaux ou la conclusion d'un CPE sur la base de devis,
- les travaux d'économies d'énergie envisagés, lorsqu'un plan est adopté.

L'action du PUCA sur la rénovation énergétique des copropriétés

Depuis 2011, le Plan d'Urbanisme Construction Architecture (PUCA) a lancé un programme sur l'amélioration énergétique en copropriété. Il a ainsi financé 12 recherche-actions pour la mise en mouvement des copropriétés, 1 expérimentation sur les CPE élargis aux travaux en copropriétés, et des recherches sur des modalités nouvelles d'aide à la maitrise d'ouvrage en copropriétés.

Ces travaux sont mis en lien avec les multiples actions de la plate-forme de Recherche et d'Expérimentation sur l'Energie dans le Bâtiment (PREBAT).

Sans attendre la publication des différents textes réglementaires, de multiples initiatives, le plus souvent à l'origine des collectivités locales, se sont déployées sur le territoire pour engager la rénovation énergétique des logements en copropriété. Tout au long de l'année 2012, l'équipe du Plan Bâtiment Durable a eu à connaître de ces politiques exemplaires et chercher à les valoriser.

A la croisée de leurs politiques Plan Climat, Agenda 21 et habitat, ces collectivités mettent en place des actions et des budgets conséquents pour que les copropriétés puissent progressivement contribuer aux enjeux climatiques, avec l'objectif fort de réduire la facture énergétique des ménages, particulièrement des plus modestes. Certaines collectivités commencent à bénéficier de premiers bilans et identifient les bonnes pratiques, comme notamment l'aide distribuée sous forme de subvention au syndicat de copropriété ou le conditionnement des aides à un certain niveau de performance énergétique.

2013

Perspectives

L'équipe du Plan Bâtiment Durable reste à l'écoute des collectivités territoriales pour connaître et valoriser ces expérimentations. Le travail initié sous la conduite de Delphine Agier (Fédération des Pact) de recensement et de mise en lumière et en réseau de ces projets devrait être poursuivi au cours de l'année 2013.

Le financement de la rénovation énergétique en copropriété

Dans la continuité des propositions émises en 2010 et 2011 par le Plan Bâtiment, la loi de finances rectificative pour 2011 a étendu le dispositif de l'éco-prêt à taux zéro au financement des logements en copropriété en créant l'éco-prêt à taux zéro collectif.

Dans le même temps, la loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives, dite loi Warsmann, a ouvert, en son article 103, la faculté d'emprunt au syndicat de copropriété.

Le jeu conjugué des deux textes précités et de leurs décrets d'application, permettra la distribution effective de l'éco-prêt à taux zéro collectif pour financer massivement les travaux de rénovation énergétique en copropriété. La publication des deux textes réglementaires est particulièrement attendue par les acteurs de la copropriété.

2013
Perspectives

Le décret d'application de la loi Warsmann était, fin 2012, soumis au Conseil d'Etat.

L'équipe du Plan Bâtiment, en lien avec le groupe de travail dédié, sera particulièrement impliqué dans la rédaction, aux côtés de l'administration, du décret d'application de l'éco-prêt à taux zéro collectif.

Le déploiement des premiers contrats de performance énergétique (CPE) en copropriété

L'année 2012 a été marquée par le déploiement des premiers CPE « compatibles » Grenelle pour la rénovation énergétique de copropriété avec particulièrement le projet porté par Nexity et Bati-rénov à Neuilly sur Marne.

Cette rénovation, portant sur une copropriété de 60 logements, permettra aux habitants de l'immeuble d'économiser jusqu'à 40 % d'énergie par rapport à leur consommation actuelle. Les travaux, d'une durée de huit mois, porteront notamment sur l'isolation thermique du bâtiment (pose de double vitrage, réfection de la toiture, isolation des façades et des combles, etc) et sur l'amélioration du système de chauffage. L'immeuble sera conforme au label BBC Effinergie-Rénovation. L'ensemble de ces mesures permettront aux copropriétaires de mieux maîtriser leurs charges et de réaliser des économies d'énergie.

Les logements sociaux en pleine rénovation énergétique

Les 4,5 millions de logements du parc résidentiel social, qui se caractérisent par une consommation moyenne de 170 kWhep/m².an, ont un niveau de performance énergétique meilleur que la moyenne du reste du parc résidentiel.

Toutefois, le secteur HLM, pionnier dans les démarches d'économie d'énergie, est particulièrement engagé dans la mise en œuvre des objectifs du Plan Bâtiment, et particulièrement de la loi Grenelle 1 qui vise la rénovation des 800 000 logements sociaux les plus énergivores d'ici 2020.

Très attachée à cet objectif, l'Union sociale pour l'habitat a particulièrement défendu la poursuite de l'éco-prêt Logement Social (Eco PLS) dont le réengagement a été effectif fin 2011.

Au 31 décembre 2012, on comptabilisait 117 743 logements ayant bénéficié de l'éco-prêt logement social depuis 2009, générant ainsi plus de 3,34 milliards d'euros de travaux. L'effet de levier de ce dispositif incitatif est particulièrement conséquent, ces éco-prêts ayant généré l'activité de plus de 40 000 emplois directs et 24 000 emplois indirects, et réduisant de moitié les consommations énergétiques conventionnelles des logements (soit 1,3 milliards de kWh/an) et les émissions de CO_2 de plus de 226 000 tonnes/an *(source : Union sociale pour l'habitat).*

Sur la seule année 2012, sur environ 50 000 logements ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique, près de 24 000 ont bénéficié de l'éco-prêt logement social, avec un montant moyen de prêt de 12 000 euros par logement et un montant moyen de travaux de 33 000 euros (TTC) par logement. Ces chiffres témoignent toutefois d'un léger ralentissement de la mobilisation de l'éco-prêt logement social en 2012 (un peu moins de 30 000 éco-PLS en 2011) notamment en raison de la difficulté pour les bailleurs de maintenir une programmation de rénovation compte-tenu de la dégradation globale des plans de financement.

Les pouvoirs publics, particulièrement à l'occasion de la conférence environnementale, ont réaffirmé leur soutien à ce dispositif, en mobilisant notamment les nouvelles ressources issues du doublement des plafonds du livret A et du livret développement durable (LDD).

Un observatoire de la performance énergétique des HLM

Observer, mesurer, comparer, analyser, évaluer et partager les performances énergétiques et économiques des logements du Mouvement HLM, telles sont les missions de l'Observatoire, lancé par l'Union sociale pour l'habitat (USH) au printemps 2012 et pour une durée de cinq ans.

Conçu dans le cadre du plan d'action développement durable pluriannuel de l'USH, l'Observatoire des performances énergétiques du logement social est cofinancé par le programme « Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 », et deux partenaires, PROMOTELEC et GRDF.

L'évaluation porte sur des opérations de construction neuve, a minima BBC, et des opérations de rénovation énergétique. L'Observatoire permettra : de recenser la nature et les caractéristiques des travaux menés ; les solutions innovantes mises en place ; les coûts et les financements ; de mettre en évidence des écarts dus à l'inadaptation des règles de l'art ; d'analyser les retours d'expériences des organismes HLM sur les bonnes pratiques, les conditions de réussite et de reproductibilité, les améliorations à apporter aux plans technique, financier, contractuel et réglementaire, etc.

A l'aide de cet outil, l'USH entend aussi accompagner les acteurs de la construction et de la rénovation énergétique dans une démarche d'amélioration des pratiques ; elle confirme son implication résolue dans la rénovation énergétique des logements.

2013

Perspectives

La dynamique bien engagée dans le parc social doit être poursuivie et maintenue. Dans cet esprit, le Plan Bâtiment travaille avec l'Union sociale pour l'habitat, à la mobilisation des acteurs du logement social et à la signature d'un nouveau protocole d'engagements réciproques entre l'Etat et l'USH en en présence du Plan Bâtiment.

La rénovation du parc tertiaire public et privé

Avec plus de 912 millions de m² de surfaces chauffées en 2009 une grande hétérogénéité de bâtiments et une consommation énergétique très diverse selon l'utilisation, l'ensemble du parc tertiaire représente un important gisement d'économies d'énergie aux multiples problématiques *(source : CEREN, chiffres clés du bâtiment 2011 – Ademe).*

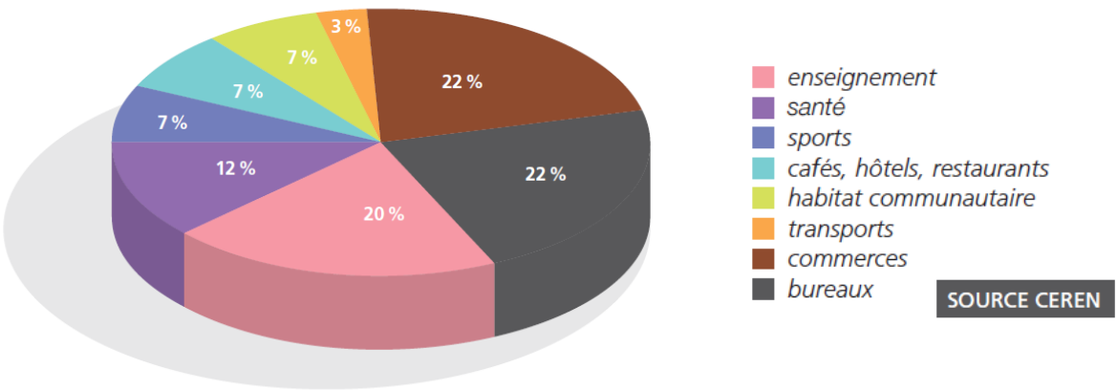

L'obligation de travaux d'amélioration de la performance énergétique

A la différence du parc résidentiel qui ne fait l'objet d'aucune obligation de travaux, le secteur tertiaire public et privé présente la spécificité d'être astreint à une obligation de travaux d'amélioration de la performance énergétique.

En effet, l'article 3 de la loi du 10 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, dispose que « *des travaux d'amélioration de la performance énergétique seront réalisés dans les bâtiments existants à usage tertiaire ou dans lesquels s'exercent une activité de service public dans un délai de 8 ans à compter du 1er janvier 2012* ».

Rappel des grandes orientations du rapport « Gauchot »

- Considérer la soutenabilité économique des actions et des travaux comme un principe essentiel se traduisant par l'introduction de garde-fous sur les niveaux de dépenses engagées ;

- Définir l'obligation comme une obligation de résultat, en adoptant une définition très large de la notion de travaux ;

- Prendre en compte la consommation d'énergie dans tous ses usages, cette idée ainsi que la précédente visant à permettre d'optimiser et même minimiser le niveau d'investissement par rapport aux économies d'énergie obtenues ;

- Traduire l'obligation par un saut de performance énergétique d'autant plus important que la performance de départ est médiocre, en tenant donc compte des travaux déjà réalisés, et en utilisant pour mesurer cette performance le DPE à la fois pour sa notoriété et sa simplicité ;

- Permettre aux propriétaires de respecter leur obligation en la considérant, soit immeuble par immeuble, soit globalement sur l'ensemble de leur patrimoine ;

- Mettre en place des clauses d'exclusion d'immeubles ou de patrimoines, en raison de leur surface, leur nature ou leur statut juridique en copropriété.

Un décret d'application doit déterminer la nature et les modalités de cette obligation de travaux, notamment les caractéristiques thermiques ou la performance énergétique à respecter *« en tenant compte de l'état initial et de la destination du bâtiment, de contraintes techniques exceptionnelles, de l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite ou de nécessités liées à la conservation du patrimoine historique »*.

En application d'une lettre de mission reçue fin 2010, Philippe Pelletier avait confié à Maurice Gauchot (CBRE France) le soin d'animer une large concertation préalable à la rédaction du décret d'application. Ainsi, tout au long de l'année 2011, l'ensemble des acteurs du parc tertiaire public et privé a collectivement proposé les grandes caractéristiques de cette obligation future. Ces recommandations, saluées par l'ensemble des professionnels, ont fait l'objet d'un rapport remis aux pouvoirs publics fin 2011.

Si les grandes propositions du rapport ont été accueillies favorablement par le Gouvernement, elles n'ont cependant pas donné lieu, au cours du 1er semestre 2012, aux arbitrages nécessaires permettant d'engager la rédaction dudit décret.

Fin 2012, la ministre de l'égalité des territoires et du logement et la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie se sont successivement prononcées en faveur d'une publication rapide du décret. Le Plan Bâtiment a salué cette volonté politique, l'incertitude passée ayant retardé trop de projets restés en attente du dispositif réglementaire.

Aussi, afin de venir en appui de l'administration en charge de la rédaction du décret, l'équipe du Plan Bâtiment, accompagnée par les équipes de Maurice Gauchot, a organisé fin 2012 des séances de retours d'expérience de différents acteurs du parc tertiaire. L'objectif de ces réunions d'échanges autour de grands témoins du parc tertiaire (représentants des propriétaires, des utilisateurs, du commerce, des gestionnaires, des collectivités territoriales, de professionnels de l'observation du parc, etc.) a vocation à faciliter la rédaction du texte.

2013

Perspectives

Au cours du 1er trimestre 2013, l'équipe du Plan Bâtiment et l'administration vont poursuivre ces réunions d'échanges en vue de la présentation prochaine du projet de décret à l'ensemble des acteurs.

La question de la rénovation énergétique du parc des bâtiments publics de l'Etat sera également soulevée dans le cadre de la transposition de la directive européenne.

Publication du clausier des contrats de performance énergétique (CPE)

Le cabinet d'avocats Lefèvre Pelletier & associés a été retenu par le Ministère de l'écologie pour élaborer un clausier des contrats de performance énergétique à l'usage des collectivités locales et des établissements publics. Publié en avril 2012, le clausier met à la disposition des pouvoirs publics une palette de solutions qu'ils pourront retenir en fonction de l'état du bâtiment ou du parc concerné, de leurs ressources financières et des temps de retour sur investissement qu'ils attendent.

Le clausier met en œuvre une systématisation de stipulations contractuelles par nature variées, tenant compte des spécificités de chaque projet d'amélioration de la performance énergétique. Ainsi, le clausier d'organise sous la forme de sept modèles de marchés publics de performance énergétique (« MPPE »). Ces modèles couvrent les différentes familles de MPPE (Fournitures et Services ; Travaux et Services ; Globaux) et les déclinent selon les différentes procédures de passation du Code des marchés publics selon lesquelles ils peuvent être conclus.

Le clausier est disponible sur : www.lecpe.fr

Sans attendre l'impulsion gouvernementale, l'équipe du Plan Bâtiment s'est mobilisée tout au long de l'année 2012 pour présenter les propositions du rapport « Gauchot ».
Ainsi, Philippe Pelletier et Jérôme Gatier ont été auditionnés en avril 2012 par les membres de la commission consultative d'évaluation des normes (CCEN).

Cette séance a permis d'échanger utilement sur l'impact du dispositif à l'égard du parc détenu par les collectivités territoriales.

Le travail de concertation a été salué par les membres de la CCEN et dans cet esprit, il a été retenu que les collectivités, et au premier chef, les instances représentées au sein de la CCEN, seraient associées à la rédaction du projet de décret.

2013
Perspectives

Indépendamment des travaux de mise en œuvre du décret, le Plan Bâtiment Durable encourage l'échange de bonnes pratiques liées à la compréhension et la mesure des consommations énergétiques dans le parc tertiaire et aux démarches optimisées d'amélioration de la performance du parc de bâtiments.

Année 2012, première année de déploiement du bail vert

L'article L.125-9 du code de l'environnement, en application des lois Grenelle, impose que les baux conclus ou renouvelés portant sur des locaux de plus de 2 000 m² à usage de bureaux ou de commerces comportent une annexe environnementale, fournissant notamment des informations utiles sur la consommation énergétique des locaux loués.

Le décret n° 2011-2058 du 30 décembre 2011 définit plus précisément le contenu de l'annexe : bailleur et preneur doivent ainsi y détailler la liste, le descriptif complet et les caractéristiques énergétiques des équipements et systèmes des locaux loués, les consommations annuelles d'eau et d'énergie, la quantité annuelle de déchets générés. L'annexe verte détermine également selon quelle périodicité le preneur et le bailleur réaliseront un bilan de l'évolution de la performance énergétique et environnementale des locaux loués. Sur la base de ce bilan, les cocontractants devant s'engager sur un programme d'actions visant à améliorer cette performance.

Devenue obligatoire à tous les baux conclus ou renouvelés depuis le 1er janvier 2012, le bail vert sera généralisé à tous les baux en cours à compter du 14 juillet 2013.

Le Plan Bâtiment a particulièrement été impliqué dans l'élaboration du décret d'application de cette annexe environnementale.

Sans attendre son entrée en vigueur réglementaire, l'ensemble de la place immobilière s'est mobilisée sur ce sujet, et de nombreux « baux verts » avaient été conclus avant le 1er janvier 2012. L'année 2012 a donc vu se confirmer le déploiement de cette annexe environnementale, traduisant ainsi la volonté des acteurs de s'engager résolument dans l'amélioration énergétique du parc tertiaire.

Le soutien aux démarches d'observation du parc : l'exemple de l'Observatoire de l'Immobilier Durable

L'équipe du Plan Bâtiment a soutenu le lancement à l'été 2012 de l'un des premiers observatoires de l'immobilier tertiaire. Crée sous l'impulsion du bureau d'études Sinteo, et formalisé par la création d'une association indépendante, l'Observatoire de l'immobilier durable (OID) a vocation à répertorier les performances environnementales du parc tertiaire français, ainsi qu'à être un lieu de réflexion sur les problématiques liées à l'immobilier durable. L'OID a présenté les résultats de son 1er baromètre en décembre 2012.

http://o-immobilierdurable.com/

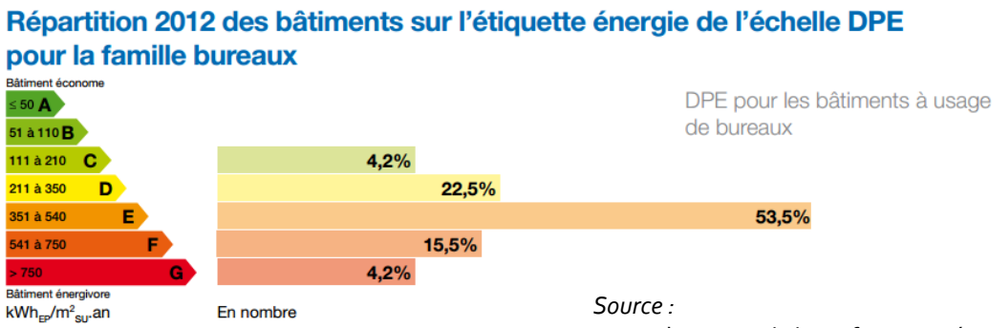

Source :
Baromètre 2012 de la performance énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires - OID

La mise en œuvre des engagements de l'Etat exemplaire

L'obligation d'engager des travaux d'amélioration de la performance énergétique entre 2012 et 2020 sur les bâtiments dans lesquels s'exerce une activité de service public, pèse naturellement sur les immeubles de l'Etat.

Toutefois, conformément aux engagements du Grenelle souscrits en 2007, l'Etat s'est engagé dans une démarche exemplaire de rénovation énergétique de son parc, en se fixant l'objectif d'initier les travaux d'ici 2012, dans l'optique de réduire de 40 % sa consommation d'énergie et de 50 % ses émissions de gaz à effet de serre (article 5, loi du 3 août 2009, dite loi Grenelle 1).

Ce programme d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments de l'Etat et de ses établissements publics vient se combiner avec un mouvement de professionnalisation de la gestion de l'immobilier de l'Etat, qui a conduit à scinder les rôles d'utilisateur et de propriétaire. L'Etat propriétaire est désormais représenté par France Domaine, le ministère de l'écologie assumant sur ce sujet un rôle de référent technique et de conseil auprès de France Domaine et des préfets de région et de département.

Ce sujet est suivi avec attention par l'équipe du Plan Bâtiment Durable, le pilotage et la conduite de cette politique publique étant assurée principalement par la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) en lien avec les services déconcentrés, France Domaine et le Conseil de l'Immobilier de l'Etat (CIE).

Afin de dresser un premier bilan du déploiement de la politique de l'Etat exemplaire sur les bâtiments publics, Philippe Pelletier et Jérôme Gatier ont été auditionnés par le Conseil de l'Immobilier de l'Etat (CIE) en mai 2012. Cette séance s'inscrivait dans le cadre d'une série d'auditions menées par le Conseil, lesquelles ont donné lieu à un avis du CIE sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement pour le parc immobilier public, publié en septembre 2012. En introduction de cette avis, les membres du CIE se sont notamment félicités de la volonté d'exemplarité exprimée par l'Etat et ont souligné que cette démarche devait également concerner les opérateurs de l'Etat et tous ceux concourant à une activité de service public.

Le Conseil a également souligné la pertinence de la règle voulue par les pouvoirs publics d'une application identique des obligations de rénovation énergétique du parc tertiaire public et privé (en référence à l'article 3 de la loi Grenelle 2).

2013

Perspectives

La question de la rénovation énergétique du parc des bâtiments publics de l'Etat sera également soulevée dans le cadre de la transposition de la directive européenne sur l'efficacité énergétique de novembre 2112 qui impose une obligation de rénovation annuelle de 3% de la surface des bâtiments publics, détenus et occupés par l'administration centrale.

Principales recommandations du Conseil de l'Immobilier de l'Etat sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement pour le parc immobilier public

- Définir un calendrier précis et cohérent de mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement dans les bâtiments publics ;
- Clarifier et réorganiser le rôle des acteurs de l'immobilier public ;
- Amplifier la rationalisation du patrimoine immobilier et des circuits budgétaires ;
- Amplifier les suites opérationnelles de la campagne d'audits effectuée sur les bâtiments publics ;
- Concentrer l'effort sur les enjeux les plus significatifs ;
- Expérimenter davantage les outils contractuels innovants et notamment les contrats de performance énergétique et les partenariats-public-privé.

La recherche de financements innovants de l'efficacité énergétique

La question du financement de l'efficacité énergétique est centrale : en l'absence de dispositif de soutien, la transition énergétique du secteur ne pourrait s'enclencher durablement, même si les financements, qu'ils soient innovants ou ajustés, ne constituent pas une "solution miracle", permettant, à elle seule, de lever l'ensemble des freins à l'engagement d'une rénovation massive et de qualité des bâtiments.

La feuille de route est écrite : d'abord consolider les outils de financements déjà en place et veiller à ce que des aides différenciées soient mises en place pour chaque typologie d'acteurs et de bâti. Ensuite, et en complément des incitations traditionnelles d'ordre budgétaire (dispositifs de l'Anah), fiscal (crédit d'impôt développement durable) et financier (éco-prêt à taux zéro), la recherche de financements innovants de l'efficacité énergétique apparaît nécessaire à la montée en puissance du mouvement de rénovation.

C'est pourquoi, à l'été 2012, le Plan Bâtiment a mis en place un groupe de travail dédié à cette question. Son pilotage a été confié à Inès Reinmann (assciée chez Acxior Corporate Finance, qui co-pilotait auparavant avec Yves Farge, membre de l'Académie des Technologies, le chantier « Innovation ») et Olivier Ortega (avocat associé, Lefèvre, Pelletier & associés, auteur du rapport et du clausier sur les contrats de performance énergétique à l'usage des collectivités locales).

Les 5 axes de travail du groupe FIEE (Financements Innovants de l'Efficacité Energétique)

- l'émergence de la valeur verte ;
- les dispositifs de tiers-financement ;
- la massification des opérations de rénovation par la création d'un fonds d'investissement ;
- la création de nouvelles recettes
- le développement des entreprises dans le marché de l'efficacité énergétique.

Le groupe de travail, qui rassemble près de 130 personnes, s'est structuré en 4 commissions thématiques, dont certaines se sont encore subdivisées : les échanges et contributions nombreuses sont disponibles sur le site Internet dédié : www.fiee.fr.

A la mi-novembre 2012, une réunion plénière a permis de restituer l'avancée des travaux et de présenter les axes structurants du projet de rapport.

Les premiers travaux révèlent l'importance de marquer clairement le sens des notions de tiers-financement et de tiers-investissement. Ils soulignent l'intérêt d'un déploiement de tels dispositifs en complément des aides existantes, et évoquent notamment la faisabilité d'un véhicule national d'investissement dédié à l'efficacité énergétique.

Par ailleurs, alors que l'émergence de la valeur verte demeure encore timide en France, le groupe propose de définir légalement « le bâtiment vert » ou plutôt « le bâtiment responsable », par référence à la réflexion prospective du groupe de travail « Réglementation Bâtiment Responsable 2020 ». Cette définition pourrait être relative à un niveau de performance énergétique indiqué par le DPE et à une certification environnementale quand elle existe. Il apparaît ainsi possible d'accélérer l'émergence de la valeur verte du « bâtiment responsable » en adossant à sa définition un système d'incitation restant à préciser.

Enfin, le groupe recherche des leviers de création de valeur pour les maîtres d'ouvrage, par l'allocation de droits à construire, par densification horizontale ou verticale.

2013
Perspectives

Les conclusions du groupe de travail seront présentées en février 2013.

L'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES ET DES MAITRES D'OUVRAGE

Pour réussir la transition énergétique du secteur du bâtiment, particulièrement dans le champ résidentiel, les particuliers doivent être mieux informés et davantage accompagnés dans leur parcours de rénovation.

Il faut dans le même temps chercher à sécuriser leur investissement, et plus largement celui des maîtres d'ouvrage : c'est le sens de l'émergence d'une nouvelle offre de garantie de performance.

Une meilleure prise de conscience de la société

« 93% des français accordent de l'importance à la consommation d'énergie de leur logement »

(Source : enquête du groupe de travail « La sensibilisation des ménages et des entreprises », 2011)

Au cours de l'année 2011, le groupe de travail relatif à « la sensibilisation des ménages et des entreprises », piloté par l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), avait élaboré une enquête à destination des ménages afin de connaître leurs perceptions des enjeux de la réduction de la consommation d'énergie.

Après avoir consolidé les retours de près de 400 familles ayant répondu, les enseignements de cette enquête ont été publiés au 1er trimestre 2012 et révèle une prise de conscience collective de notre société aux problématiques d'efficacité énergétique du logement.

Les ménages interrogés disent l'importance des sujets environnementaux, avec une préoccupation particulière des propriétaires occupants. L'étude montre que la plupart des ménages ont d'ores et déjà commencé à faire évoluer leur comportement par des éco-gestes et près de 2/3 des particuliers interrogés affirment connaître les montants de la facture énergétique de leur logement. Ce sont les ménages des classes moyennes et supérieures qui semblent le plus sensibilisés à cette problématique, ce qui peut apparaître paradoxal dans la mesure où ce ne sont pas eux qui souffrent en premier de la précarité énergétique.

L'enquête révèle également que si les ménages ont perçu les intérêts écologiques mais aussi économiques de la réduction de la consommation d'énergie, le passage à l'acte ne s'est pas encore généralisé pour tous : les principaux freins identifiés sont les difficultés de financement et le manque de garantie, notamment au regard du temps de retour sur investissement.

Dans un contexte économique difficile, la question des charges liées aux dépenses d'énergie des logements est une préoccupation importante des ménages. D'après l'étude menée par le groupe de travail, près d'un sur deux des ménages interrogés pense que l'évolution des dépenses énergétiques du logement peut le mettre en situation de fragilité à l'avenir.

Un colloque pour « Comprendre et Maitriser »

Le 24 juillet 2012, plus de 200 personnes étaient réunies au colloque « Comprendre et maitriser la dépense d'énergie dans les logements » co-organisé par le Plan Bâtiment et le Club de l'amélioration de l'habitat (CAH).

Une table-ronde a permis d'échanger sur la perception des économies d'énergie et des travaux de rénovation énergétique par les particuliers, ainsi que les leviers de nature à faire évoluer les habitudes et à encourager la décision de travaux. Il ressort de ces débats que le mouvement est lancé et que les premiers signes de maturité du marché apparaissent. Les collectivités locales et les professionnels sont plus que jamais attendus pour informer, conseiller et répondre aux besoins des particuliers.

Le colloque a aussi été l'occasion de présenter des solutions et des innovations permettant de mieux comprendre et de diminuer les dépenses d'énergie du logement. Sept innovations ont été présentées, avec des approches et des objectifs variés et complémentaires. Un fascicule répertoriant des solutions et des initiatives innovantes sur le sujet a été réalisé et est téléchargeable sur le site du Plan Bâtiment.

2013

Perspectives

En clôture du colloque, Roger Maquaire, président du CAH, a annoncé le lancement par le Club, d'une réflexion et d'une enquête en direction des collectivités locales sur leur implication et leurs attentes en matière de rénovation énergétique des logements. Ces travaux seront rendus publics au 1er semestre 2013.

Le succès du colloque conduit à prévoir son renouvellement en 2013, ce qui permettra de mesurer l'évolution de l'offre de services aux particuliers et le foisonnement de l'innovation.

Vers le déploiement des guichets uniques de la rénovation énergétique

« *Un guichet unique de la rénovation sera mis en place, chargé de conseiller les ménages qui sont intéressés par cette perspective* », a annoncé le Premier Ministre en clôture de la conférence environnementale, le 15 septembre 2012.

Dans cet esprit, la mise en place de ces guichets uniques est l'une des missions prioritaires du Plan Bâtiment en application de la lettre de mission du 6 septembre 2012.

La recherche d'un meilleur accompagnement des ménages dans leur parcours de rénovation énergétique est en effet l'une des clefs de réussite de la massification du mouvement de réhabilitation dans le parc résidentiel : le particulier qui s'engage dans un projet, qui lui apparaît le plus souvent complexe et coûteux, doit pouvoir bénéficier d'un conseil et d'un appui personnalisé tout au long des différentes phases de déroulement de son projet. Il est ainsi imaginé un lieu unique de contact où trouver des réponses pertinentes, opérationnelles et adaptées à chaque projet, sur les plans technique et économique.

Ce meilleur accompagnement de la demande des ménages doit, dans un premier temps, se faire par une information harmonisée et plus efficace. Dans ce cadre, fin 2012, l'ADEME, l'ANAH et l'ANIL (Agence nationale pour l'information sur le logement) ont engagé des travaux communs de manière à élaborer un dispositif harmonisé et renforcé d'information sur les enjeux de la rénovation énergétique des logements, et une formation unifiée de leurs équipes permanentes.

Dans un second temps, l'accompagnement des ménages doit se caractériser par l'émergence de lieux uniques de contact offrant une aide à la décision et procédant d'une logique de guichet unique. De nombreuses expérimentations de ce type sont déjà en place sur le territoire, très souvent en lien ou à l'initiative des collectivités territoriales. Ces premières expériences montrent qu'une offre d'accompagnement dans le choix des travaux à engager et dans le montage des dossiers de financement facilite la décision d'engager des travaux, et que l'organisation d'une assistance pendant le projet est un facteur clé de réussite.

Fin 2012, l'équipe du Plan Bâtiment, en lien avec les différentes agences de l'Etat et l'administration, a débuté un travail de recensement des initiatives existantes : celles-ci, déjà nombreuses sur le territoire, et particulièrement variées, suivent des logiques différentes mais toutes efficaces, sous des impulsions publiques, privées ou mixtes.

2013

Perspectives

En mars-avril 2013, l'équipe du Plan Bâtiment Durable organisera une séance de retours d'expériences et d'échanges sur les différentes expérimentations de « guichet unique » recensées sur le territoire. Cette séance permettra d'expertiser plus précisément les initiatives existantes en vue de proposer un référentiel permettant de déployer à grande échelle une telle offre d'accompagnement.

Le déploiement des « guichets uniques » sera l'un des axes forts de développement des partenariats entre les Conseils Régionaux et le Plan Bâtiment Durable.

La réforme du DPE en un coup d'œil

Véritable marqueur de la performance énergétique d'un bien immobilier, le succès du DPE illustre l'intérêt croissant des ménages pour l'efficacité énergétique des logements. Afin de devenir une référence incontestée, le DPE a fait l'objet d'une série d'ajustements dont la plupart sont entrés en vigueur en 2012 :

- une meilleure transparence vis-à-vis des particuliers par l'explication des données renseignées ;
- une amélioration de la méthode de calcul utilisée ;
- une obligation de recours à des logiciels validés par les pouvoirs publics (entrée en vigueur avril 2013) ;
- la mise en ligne d'une base de données des DPE ;
- une montée en compétence des diagnostiqueurs par une évolution des pré-requis et des examens ;
- une vigilance accrue avec l'élaboration d'un annuaire des diagnostiqueurs certifiés et des contrôles renforcés.

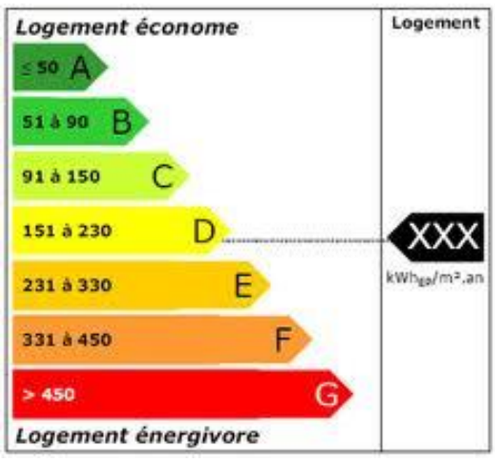

La sécurisation des maîtres d'ouvrage : l'émergence de la garantie performance énergétique

La dynamique d'efficacité énergétique des bâtiments ouvre la voie à de nouvelles approches et à une demande croissante de sécurisation des investissements.

Alors que la question de l'utilisation finale et des performances énergétiques réelles de l'immeuble était jusqu'à présent peu considérée, la tendance s'inverse : les acteurs sont soucieux de la performance énergétique réelle de l'immeuble à construire ou déjà occupé et veulent sécuriser leur investissement au regard des performances annoncées.

C'est pourquoi, au printemps 2011, le Plan Bâtiment avait confié à Caroline Costa (directrice juridique au groupe Egis) et Michel Jouvent (délégué général de l'association Apogée), le soin d'animer un groupe de travail sur la garantie de performance énergétique.

Ce chantier a répertorié les initiatives existantes afin de proposer une définition technique et juridique de la garantie de performance et favoriser le développement de nouvelles garanties en prenant en compte les attentes et besoins des maitres d'ouvrage

En avril 2012, le groupe de travail a rendu public ses recommandations. Les travaux du groupe ont principalement fait émerger deux nouvelles notions :

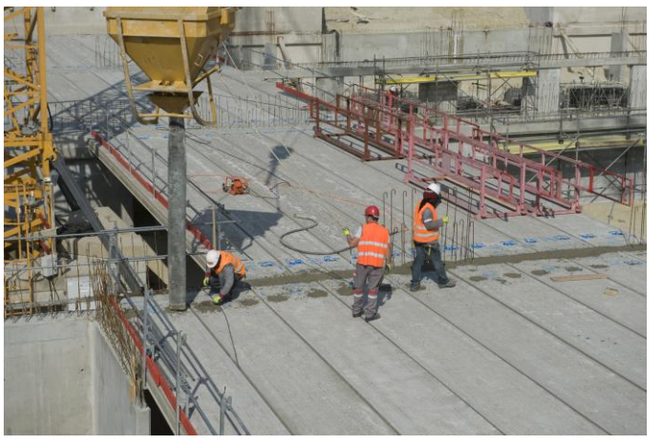

- Garantie de Performance Intrinsèque (GPEI) : cette garantie est élaborée au stade de conception et/ou des travaux. Le prestataire s'engage à un niveau maximal de consommations énergétiques « conventionnelles » ou « normalisées » dans la mesure où l'utilisateur respecte le scénario d'utilisation et les paramètres de confort spécifiés. Le périmètre de base pour cette garantie serait la réglementation RT 2012 avec ses 5 usages.

- La Garantie de Résultat Energétique sur l'Usage (GRE) : cette garantie incorporerait l'exploitation et l'usage du bâtiment. Le prestataire s'engage cette fois sur un niveau maximal de consommations énergétiques réelles, exprimées en énergie finale et pouvant être mesurées par une méthode simple. Au sein de la GRE, il pourrait être identifié une GRE « courte durée » : celle-ci pourrait courir seulement jusqu'à la fin de garantie de parfait achèvement (un an) ou la fin de garantie biennale (deux ans), avec un immeuble en fonctionnement et occupé. Le fait que l'immeuble soit en fonctionnement permet de connaître les consommations réelles correspondant aux usages visés dans la garantie et de prendre les mesures correctives nécessaires.

Au delà de cette distinction essentielle, les membres du groupe de travail ont formulé une série de recommandations complémentaires, notamment sur les différences entre les notions de surface exprimées dans le DPE ou la RT 2012.

Ce premier rapport, considéré comme un rapport d'étape, a été salué par l'ensemble des professionnels. Les travaux se sont inscrits en complémentarité des démarches menées au sein de la Fondation Bâtiment Energie ou de France Green building council (France GBC) et ont permis que ce sujet soit au cœur de nombreux colloques et conférences au cours de l'année 2012, faisant émerger ainsi les premiers éléments de doctrine sur la garantie de performance énergétique.

Dans la continuité de ces premiers travaux, une nouvelle mission sur la garantie de performance énergétique a été confiée, à Michel Jouvent (Apogée) et Michel Huet (avocat).

Depuis septembre 2012, un nouveau groupe, à dominante juridique et assurantielle, se réunit afin de réfléchir à des propositions d'encadrement légal de la garantie décennale et à une méthodologie pratique de la mise en place de la garantie de performance énergétique intrinsèque, comme de continuer à recueillir et à diffuser les pratiques innovantes en matière de garantie de performance énergétique.

2013

Perspectives

La remise des travaux de ce groupe est attendue pour mars 2013.

LA STRUCTURATION DE LA FILIERE DU BATIMENT ET DE L'IMMOBILIER

Construire et rénover durablement sont les deux axes de développement du plan de performance énergétique des bâtiments. Pour y parvenir, les voies d'action sont multiples et supposent la mise en place d'une filière du bâtiment et de l'immobilier structurée et en capacité de répondre aux objectifs.

Les perspectives ainsi ouvertes sont nombreuses : montée en compétence des professionnels, développement de l'innovation, simplification des outils, etc.

Ces enjeux témoignent de l'importance et de la diversité des nouveaux défis que la filière du bâtiment doit relever.

Dans la continuité des années précédentes, 2012 a véritablement marqué l'implication de toute la filière, qui s'approprie progressivement ces nouveaux enjeux et s'engage avec vitalité dans le Plan Bâtiment Durable.

Le bâtiment et l'immobilier : filière de compétitivité et de croissance

Dès son lancement en janvier 2009, le Plan Bâtiment a placé la formation des professionnels du bâtiment, et plus largement l'accompagnement de l'ensemble de l'industrie immobilière, comme l'une de ses priorités d'action.

Les enjeux sont considérables, au regard, d'une part de l'importance de la filière, et d'autre part, du changement de paradigme imposé par les objectifs de performance énergétique.

La loi Grenelle 1 du 3 août 2009 rappelle spécifiquement l'importance de ce défi et souligne que des travaux importants et collectifs doivent s'engager sur le champ de la formation initiale et continue.

Les ambitions de la conférence environnementale d'atteindre, chaque année, un million de logements sobres en énergie, en construction et en rénovation, exigent de déployer une politique de formation de la filière encore plus vigoureuse.

Très hétérogène, avec près de 4 millions d'actifs, cette filière comporte un potentiel significatif de création d'emplois. Plus particulièrement, les pouvoirs publics estiment qu'environ 75 000 emplois pourraient être créés à court terme par la mise en œuvre du plan de performance thermique des logements *(source : MEDTL).*

La filière du bâtiment représente donc un poids considérable dans le paysage économique de notre pays, avec un chiffre d'affaires de 129 milliards d'euros HT en 2011 *(source : Fédération Française du Bâtiment – juin 2012).*

Neuf : 58 milliards d'euros
Amélioration entretien : 71 milliards d'euros
Total : 129 milliards d'euros

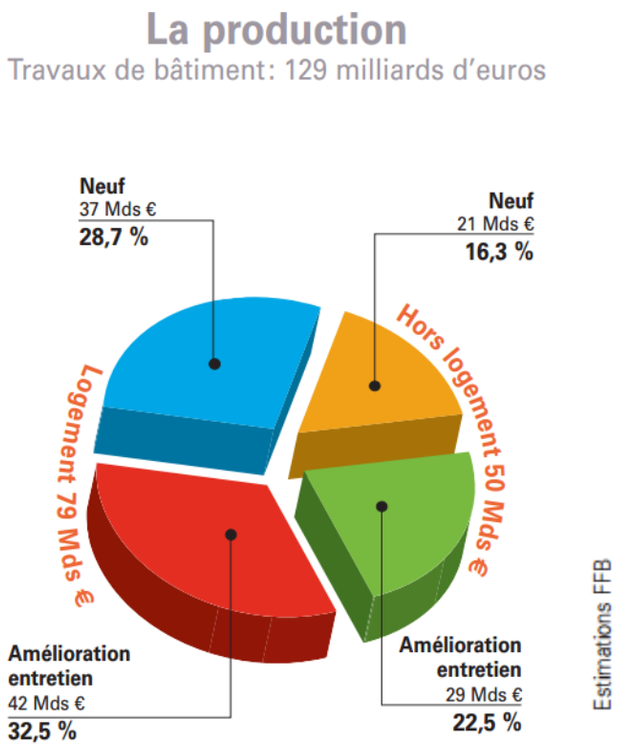

La formation et la montée en compétence de la filière

L'évolution imposée par les exigences de performance énergétique suppose une montée en compétence de l'ensemble de la filière, avec un changement des pratiques et des habitudes. C'est une véritable métamorphose que vit actuellement le secteur du bâtiment.

Le Plan Bâtiment Durable, à sa place, participe à l'accompagnement des acteurs et encourage le développement d'une politique publique en soutien des métiers du bâtiment.

Après une première phase de concertation qui a occupé les premières années d'action, et s'est caractérisée par la remise de propositions aux pouvoirs publics, l'équipe du Plan Bâtiment Durable a, depuis deux ans, concentré son action sur le soutien à la mise en œuvre de dispositifs précis de formation et de qualification et la valorisation des démarches exemplaires.

C'est ainsi une phase plus opérationnelle qui s'est engagée autour de la mobilisation de la filière bâtiment.

Formation : une séance d'échanges sur les différentes initiatives

En mai 2012, l'équipe permanente a organisé, pour la seconde fois, une matinée d'échanges sur le thème de la formation de la filière du bâtiment et les enjeux du Grenelle de l'Environnement.
Trois thèmes y ont été abordés :

- nouvelles compétences : avec les interventions de Jean Carassus (Ecole des Ponts ParisTech), Didier Nectoux (Ecole des Mines d'Alès), Nicolas Padberg (IUMP), Sylver Candor (CCCA BTP) et Christian Sabrie (CSTB Formation) ;
- émergence des nouveaux acteurs pour faire face aux enjeux : avec les interventions de Stanley Guerard (Fédération Française du courtage en travaux) et Fabrice Alves (Schneider Electric) ;
- nouvelles solutions et nouveaux marchés : avec les interventions de Thierry Allard (Pôle S2E2) et Dominique Vignot (Cluster Seine Aval).

Le soutien aux principes d'éco-avantage et d'éco-conditionnalité des aides publiques

Identifié dès l'année 2011 à l'occasion d'une réflexion sur une meilleure efficacité des aides publiques, le principe de l'éco-conditionnalité des aides publiques est essentiel à l'efficacité énergétique et permet de structurer la filière du bâtiment et de l'immobilier. Il consiste à réserver, à partir d'une certaine date, la réalisation des travaux financés par des aides d'Etat (notamment l'éco-prêt à taux zéro et/ ou le crédit d'impôt développement durable) aux entreprises qualifiées pour réaliser ces travaux.

Dans une phase préalable, le principe de l'éco-avantage repose sur la reconnaissance de la signature par une entreprise « Reconnue Grenelle Environnement » (RGE) de ses devis de travaux, dispensant les banques de vérifier l'éligibilité des travaux à l'éco-prêt à taux zéro.

Depuis 2011, le Plan Bâtiment Durable, aux côtés des principales fédérations professionnelles, soutient ainsi la mise en œuvre de ces deux principes et en rappelle régulièrement l'importance et l'urgence.

Ils ont été accueillis favorablement par les pouvoirs publics qui ont publiquement réaffirmé, fin 2012, leur volonté de favoriser un éco-avantage pour les entreprises RGE et, à terme le principe d'éco-conditionnalité.

Cette exigence de compétence doit conduire les professionnels à rechercher la formation. La motivation à aller en formation est en effet un axe majeur de la satisfaction des objectifs, l'existence de programmes adaptés et bien financés n'étant pas toujours suffisante. Il s'agit là d'un élément essentiel à la mutation de la filière du bâtiment.

L'enjeu est d'amener le maximum d'entreprises à acquérir un bon niveau de compétence en rénovation énergétique leur permettant d'obtenir la mention « Reconnu Grenelle Environnement » et de prétendre à la réalisation de travaux d'efficacité énergétique financés par des dispositifs incitatifs publics.

La mention « Reconnu Grenelle Environnement »

Dans la continuité des recommandations faites par le chantier « signes de qualité», les fédérations professionnelles, accompagnées par l'Ademe, le ministère de l'écologie et les organismes de reconnaissance de la qualité des professionnels se sont engagées dans une démarche d'amélioration, d'harmonisation et de fiabilisation des signes de qualité des professionnels du bâtiment, en créant la mention « Reconnu Grenelle Environnement ».

La mention atteste du respect d'un certain nombre de critères objectifs, notamment un audit sur chantier des réalisations de l'entreprise et une accréditation par le COFRAC de l'organisme qui délivre le signe.

Cette démarche a vocation à être étendue à d'autres types d'acteurs, et les travaux sont en cours en ce qui concerne la maîtrise d'œuvre.

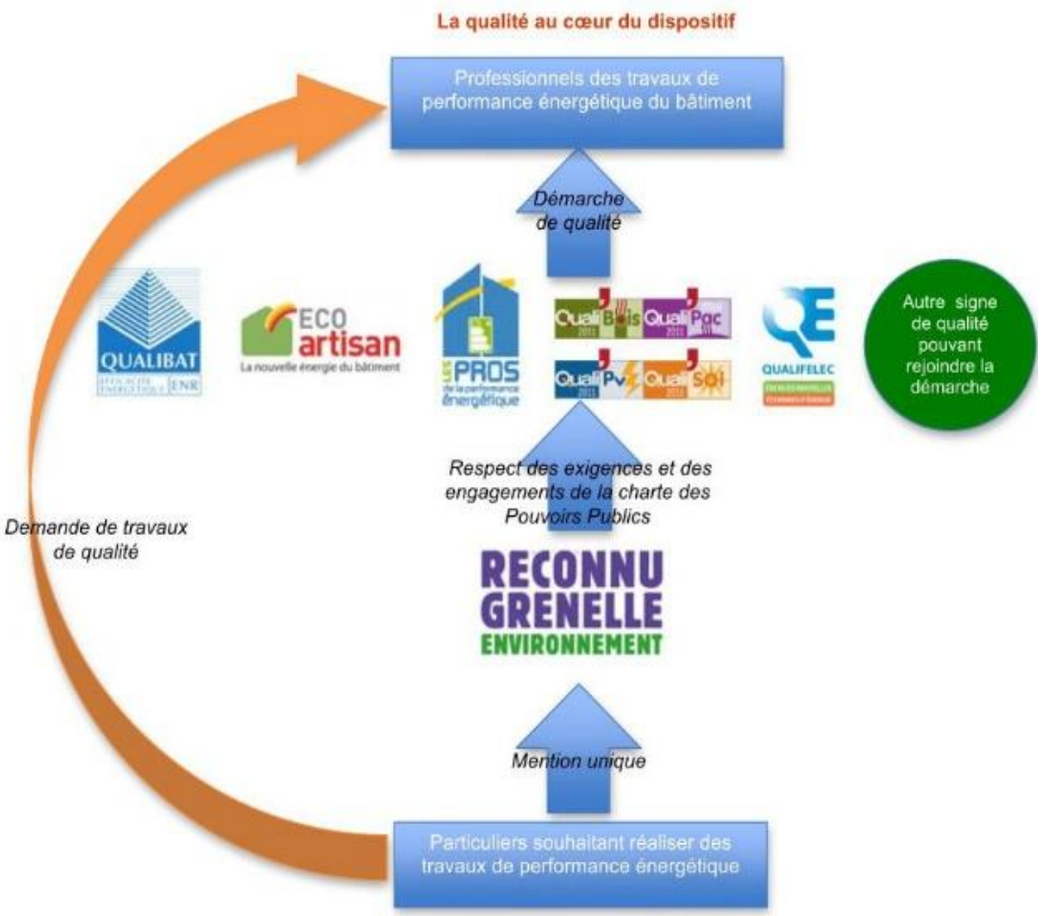

La qualification des entreprises permet aussi d'augmenter la confiance des donneurs d'ordre, notamment des particuliers dans la qualité des travaux réalisés, de renforcer le caractère effectif des économies d'énergie, et de garantir l'efficacité de la dépense publique.

Le consensus acquis de la part des organisations consultées traduit un moment privilégié où la possibilité nous est offerte de conduire collectivement la mutation indispensable de l'industrie immobilière de notre pays. Il faut saluer le courage des fédérations du bâtiment à s'engager dans ce processus qui révèle sans doute l'un des challenges les plus importants de la filière.

Le soutien au programme FEEBat

Le programme FEEBat, de Formation aux Economies d'Energie dans le Bâtiment à destination des professionnels, financé par le dispositif des certificats d'économies d'énergie à travers un partenariat avec EDF, a permis de développer et d'adapter l'offre de formation continue.

Très vite, le Plan Bâtiment Durable a défendu l'idée que ce programme devait être ouvert à l'ensemble de la filière, spécialement les maîtres d'œuvre, architectes et ingénieurs, et plus largement à la maîtrise d'ouvrage (organismes de logements sociaux, foncières et syndics de copropriété).

Après une ouverture du dispositif aux professionnels du négoce en 2011, les pouvoirs publics ont accepté fin 2011 l'ouverture du programme FEEBat aux professionnels de la maîtrise d'œuvre et les premières formations à destination de ce public ont pu être dispensées en 2012.

Fin 2012, près de 52 000 stagiaires avaient assisté à l'un des modules du dispositif FEEBat. Si le déploiement du dispositif est en dessous des objectifs espérés (120 000 stagiaires formés à fin 2012), l'évolution du nombre de formations dispensées est considérée par l'ensemble de la profession comme encourageante, notamment en raison du contexte économique actuel. Le Plan Bâtiment croit nécessaire de renforcer cette dynamique par une mobilisation plus grande de la filière.

Au delà du bilan quantitatif, un bilan qualitatif du dispositif de formation a été effectué : il révèle que ce dispositif est de plus en plus connu des acteurs de la profession et qu'il assure une montée en compétence effective en matière de rénovation énergétique globale et une meilleure capacité des professionnels à défendre des offres de rénovation énergétique.

Formation aux Économies d'Énergie dans le Bâtiment FEE Bat

Les formations FEEBat enclenchent une vraie dynamique de changement des pratiques sur le long terme.

En fin d'année, la question du financement du dispositif en 2013, a été au cœur des échanges entre la filière bâtiment, les pouvoirs publics et EDF, principal financeur du programme à travers le dispositif des CEE.

2013

Perspectives

Le Plan Bâtiment a fortement soutenu la recherche rapide d'une solution de financement : un accord a été annoncé début 2013. Il s'agit désormais de rechercher des solutions de financement pérenne pour les années à venir.

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS
« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 »
www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr

L'évolution des règles de l'art : le programme RAGE 2012

L'équipe du Plan Bâtiment participe au conseil d'orientation du programme « Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ». Ce programme vise d'une part à mettre à jour les règles de l'art en vigueur et proposer des règles de l'art nouvelles, en particulier pour les travaux de rénovation, d'autre part à réviser les référentiels de formations initiale et continue du secteur.

L'action du programme est soutenue par les contributions de GDF SUEZ (partenariat de décembre 2011) et d'EDF (partenariat de juin 2012) à travers le dispositif des certificats d'économies d'énergie. Ces travaux, gérés dans le cadre de l'Agence Qualité Construction (AQC) sont financés ainsi jusqu'en 2013 et le Plan Bâtiment soutient la recherche de financements pérennes du programme RAGE.

Les initiatives des acteurs visant à proposer des offres adaptées

Un nombre croissant de professionnels s'organise pour proposer aux particuliers des offres adaptées et coordonnées comprenant conception et conseil, proposition et réalisation de travaux et offre de financement pour la rénovation de leur logement.

Ces offres émanent de représentants de la chaine du bâtiment : des industriels fédérant autour d'eux des artisans et des professionnels de la maîtrise d'œuvre ; des acteurs de la distribution organisant une offre coordonnée ; des entreprises générales s'intéressant au traitement de chantiers de taille intermédiaire, dès lors que le nombre de maisons individuelles susceptibles de recevoir des solutions standardisées permet de massifier leur action.

Ces démarches viennent en complément de la dynamique des PME qui œuvrent au développement d'offres globales.

L'ensemble de ces initiatives est soutenu par le Plan Bâtiment : il s'agit là d'une démarche fructueuse, ouvrant la voie à des solutions adaptées aux attentes des clients en termes d'offres globales pertinentes en qualité et en coûts.

Vers une meilleure lisibilité des signes de qualité

Si la multiplication des signes de qualité apparaît comme un effet positif de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, leur nombre et leur complexité croissante présentent l'inconvénient d'un manque de lisibilité, qui nuit à la bonne appropriation de ces signes par la filière et le grand public.

Dans un contexte où l'utilisateur se montre de plus en plus sensible aux garanties de résultat sur l'ouvrage, il apparaît essentiel d'identifier clairement les signes de qualité efficaces, de nature à qualifier ces résultats sur un plan global (performance environnementale et énergétique, santé, confort, etc.) et en termes de coût (niveau de charges).

C'est dans ce contexte que le groupe de travail sur les signes de qualité, co-piloté par Jacqueline Faisant (BNP Paribas Real Estate) et Yves Dieulesaint (Gecina) a reconnu les certifications d'ouvrage comme les signes les plus probants pour les maîtres d'ouvrages.

Parmi ses recommandations, le groupe a notamment suggéré la mise en place d'un observatoire des signes de qualité.

Ainsi, en mai 2012, en suite de cette recommandation, Philippe Pelletier a confié à l'Agence Qualité Construction (AQC) l'animation d'un tel observatoire. Cette mission spécifique vient renforcer le travail d'information et de clarification des signes de reconnaissance de la qualité, mené depuis quelques années par l'Agence.

L'observatoire se caractérise par une rubrique dédiée sur le site de l'AQC, qui vient compléter l'inventaire de l'AQC, lequel comprend d'ores et déjà un panorama des signes de qualité français, d'envergure nationale, actualisé et enrichi en continu (1 054 signes de qualité ont déjà été recensés).

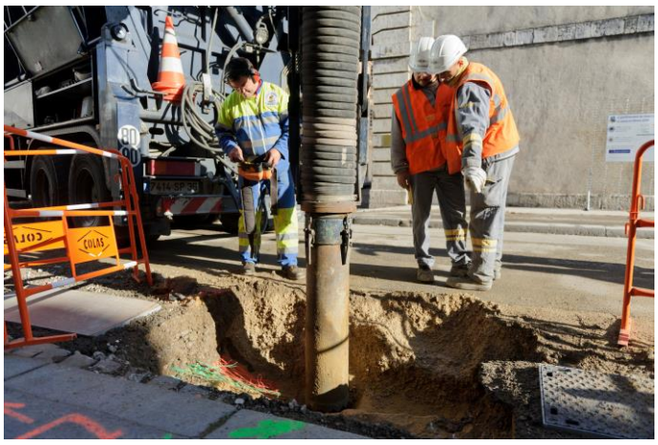

L'observatoire permet de tenir à jour le comptage des signes délivrés par les organismes ; d'évaluer l'efficacité de ces signes en termes d'amélioration de la qualité, de baisse de la sinistralité et de l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique ; il constitue un outil pour nourrir les réflexions pouvant conduire à l'amélioration de la lisibilité et à la simplification des signes de qualité.

L'objectif est, dès que possible, de rendre accessible au public toutes ces informations pour que chacun puisse les comprendre et en bénéficier.

2013

Perspectives

Le Plan Bâtiment favorisera la diffusion de ces travaux et leur appropriation par les acteurs.

LA TERRITORIALISATION DU PLAN BATIMENT

L'année 2012 a été caractérisée par la recherche d'une collaboration renforcée avec les territoires et les structures locales d'animation autour de la construction et de la rénovation durables.

Les annonces de la conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012 ainsi que les orientations de la nouvelle lettre de mission de Philippe Pelletier ont confirmé cet axe prioritaire de développement : les collectivités territoriales doivent devenir les moteurs locaux du Plan Bâtiment Durable.

Le réseau inter-clusters, moteur de l'animation territoriale de la filière bâtiment

Créé à l'été 2009, fruit de l'initiative conjointe du Plan Bâtiment et de quelques clusters, le réseau inter-clusters fédère aujourd'hui plus d'une trentaine de clusters et organismes dédiés à l'animation du tissu économique local autour des enjeux de la construction et de la rénovation durable.

L'animation de ce réseau est actuellement assurée par Yann Dervyn, directeur du collectif Effinergie.

La vocation de l'inter-clusters est de créer un réseau d'échanges, une émulation autour des problématiques nouvelles d'efficacité énergétique des bâtiments.

Qui sont les membres de l'inter-clusters ?

L'inter-clusters se compose de structures hétérogènes (clusters, organismes de développement économique, associations, collectivités, etc.) regroupées sous le nom générique d'inter-clusters.

Répartis sur l'ensemble du territoire national, les membres du réseau accompagnent les acteurs du bâtiment sur les problématiques de construction et d'aménagement durables (entreprises, instituts de recherche, organismes de formation, maîtres d'œuvre et d'ouvrage publics ou privés, etc.).

Cette réunion spontanée d'une trentaine de structures permet l'échange de programmes et de bonnes pratiques, le renfort des compétences mutuelles et l'identification de pilotes nationaux sur des thématiques relatives au développement de l'éco-construction.

L'inter-clusters favorise aussi la mutualisation des savoirs, des expérimentations et des moyens pour faire naître des projets d'envergure. Les retours d'expériences des structures membres du réseau permettent au Plan Bâtiment l'ajustement des règles et la levée des blocages ainsi identifiés.

Le lien entre l'équipe permanente et le réseau est continu tout au long de l'année ; il est renforcé par quatre à cinq réunions annuelles du réseau et par la venue de l'équipe, aussi souvent que possible, dans les événements organisés par les clusters.

Tout au long de l'année, le réseau échange pour mener à bien des projets communs et créer une identité propre à l'ensemble des clusters. L'année 2012 a notamment été marquée par le développement de deux projets portés collectivement : le dispositif de formation intitulé « Format 20.20 » et le projet de Wiki dédié à la construction durable.

RESEAU INTER-CLUSTERS

Format 20.20

« Format 20.20 » est un dispositif de formation professionnelle continue pour la conception et la mise en œuvre de bâtiments à haute performance énergétique, en neuf et en rénovation. Son atout est de s'appuyer sur la capacité des clusters à générer des actions d'accompagnement de l'ensemble des professionnels, au plus près du terrain et en contact direct avec tous les intervenants de l'acte de construire.

Les deux principales particularités de ce mode pédagogique innovant sont, d'une part d'associer étroitement l'ingénierie pédagogique et l'ingénierie technique, d'autre part d'associer formation présentielle et formation à distance par la création d'une plate-forme dédiée.

Porté par le réseau inter-clusters, sous l'impulsion du cluster « Agence Eco-construction et efficacité énergétique - Seine Aval », ce projet a été présenté au premier appel à projets CEE pour accompagner et promouvoir les actions d'information, de formation et d'innovation qui favorisent les économies d'énergie, appel à projet lancé par la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du Ministère de l'Ecologie.

Le Plan Bâtiment a manifesté son soutien à cette candidature.

Le projet « Format 20.20 » a été retenu parmi trente-sept autres projets ; n'ayant pas fait l'objet, avant le dépôt de dossier de candidature, d'un engagement financier complet, le projet fait désormais l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des éligibles au dispositif des CEE. Fin 2012, le projet bénéficiait du soutien d'un obligé.

Vers des universités d'été des clusters ?

Les 28 et 29 août 2012 se sont déroulées les premières Universités d'été du CoDEM Picardie intitulées «Stage commando de la construction durable ». Pour cette première édition, le CoDEM a rassemblé plus de 120 auditeurs, plus d'une trentaine d'experts, 10 clusters du réseau et des représentants d'au moins quatre plates-formes « Bâtiment-Energie Grenelle ».

Le CoDEM a tiré un bilan positif de cette première expérience et a appelé les membres du réseau inter-clusters à organiser, à leur tour, un tel événement afin de créer un rendez-vous régulier : les universités d'été du réseau inter-clusters. Différents clusters se sont manifestés et les prochaines universités devraient s'organiser dès 2013.

Le Wiki construction durable

Portée de longue date par les acteurs du groupe de travail « Innovation » du Plan Bâtiment, l'idée d'un wiki dédié à la construction durable (encyclopédie de la construction durable développée sur le modèle participatif de Wikipedia) est née des différents échanges du réseau inter-clusters au cours de l'année 2011.

Au regard d'expérimentations d'outils wiki développés en Basse-Normandie et de l'expertise acquise, le cluster local ARCENE s'est engagé dans l'étude de faisabilité opérationnelle d'un tel outil. Le cluster ARCENE a ensuite partagé l'élaboration de cet outil, notamment au stade de l'écriture du cahier des charges, au sein du réseau et a été particulièrement soutenu par l'association Lorraine Qualité Environnementale (LQE).

Le projet de Wiki est désormais porté par l'ensemble du réseau inter-clusters et la rédaction des différents articles thématiques est en cours. Des contacts sont établis avec différents organismes nationaux afin d'y trouver un relais d'expertise thématique.

2013

Perspectives

Le Wiki Construction Durable sera pleinement opérationnel au cours du premier semestre 2013. Tous ceux qui le souhaitent peuvent contribuer à enrichir sa base de données, en se rapprochant notamment du cluster ARCENE.
www.wikiconstructiondurable.fr

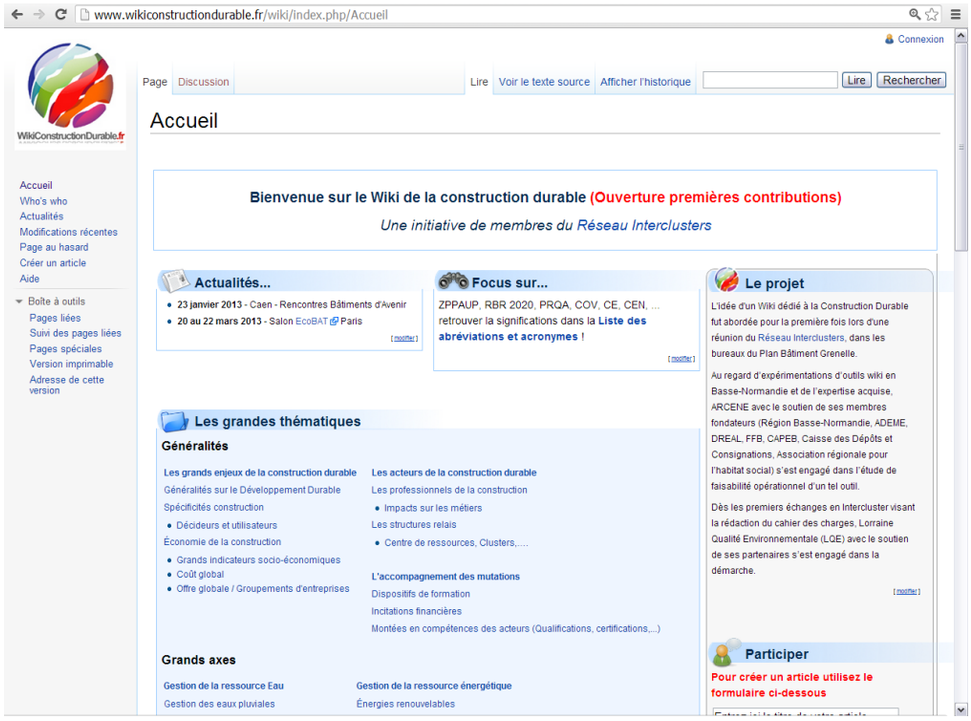

En 2012, le réseau inter-clusters a poursuivi ses actions de communication commune : principalement par un site Internet dédié www.interclusters.fr, animé et développé par le collectif Effinergie. Le réseau a également été présent dans différents salons professionnels sur un stand commun, spécifique au réseau, comme sur les stands d'Effinergie ou de certains clusters.

Le déploiement du réseau des plates-formes Bâtiment Energie Grenelle

En 2011, les travaux du chantier « Innovation » du Plan Bâtiment avaient révélé le caractère particulièrement morcelé du secteur du bâtiment : les acteurs sont multiples et encore trop peu habitués à coopérer. Dans la continuité de cette réflexion, l'équipe du Plan Bâtiment a porté la création du réseau des plates-formes « Bâtiment-Energie Grenelle ».

Ces Plates-formes Bâtiment-Energie Grenelle ont émergé spontanément et sont portées par des acteurs locaux dans une dizaine de régions. Elles répondent au constat partagé par ces territoires : un manque de structuration de l'offre proposée par la filière. En effet, si la multiplication des initiatives démontre le dynamisme des acteurs impliqués, l'absence de cohérence complexifie le paysage.

Ce réseau a donc vocation à faciliter l'accès des TPE et PME à l'ensemble des structures existantes de soutien et d'accompagnement des entreprises de la filière bâtiment, en les coordonnant et leur donnant une meilleure lisibilité, et ainsi devenir des guichets uniques à destination des professionnels, sur chacun de leur territoire.

1 - Eco-Matériaux - Picardie
2 - Ville et aménagement durable: efficacité énergétique de la ville - Ile-de-France
3 - Bâtiment à Energie Positive - Alsace
4 - Bâtiment Durable Climat Atlantique (neuf et rénovation) - Poitou Charente
5 - Expérimentation en grandeur réelle en halle climatique - Centre
6 - a Matériaux bio-sourcés - Bourgogne
b Réhabilitation des ouvrages et bâtiments anciens - Bourgogne
7 - a Energie solaire et bâtiment - Rhône Alpes
b Assemblages, qualité et usages - Rhône Alpes
8 - Construction et réhabilitation durables - Aquitaine
10 - Qualité d'usage, technologies avancées, processus optimisés pour le bâti neuf et rénové - Pays Basque

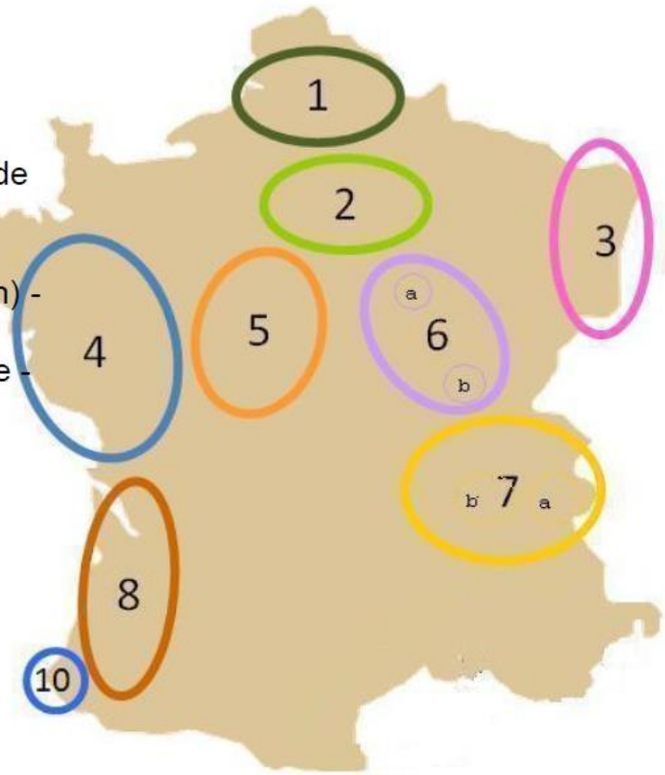

Rappel sur l'innovation dans le bâtiment

La filière du bâtiment présente un grand potentiel d'innovation :

- en comprenant l'innovation comme une notion large, dans des acceptions technologiques, organisationnelles et financières ;

- en mesurant l'ampleur de la métamorphose de la filière du bâtiment qui, du point de vue de la performance énergétique, est en train de passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats.

L'objectif est de concrétiser, sur le terrain, le potentiel de développement économique, en termes de création d'emplois et d'entreprises, issu de la dynamique de transition énergétique du secteur du bâtiment.

Les plates-formes Bâtiment-Energie Grenelle regroupent les fonctions R&D, innovation, démonstration, structuration de la formation et soutien aux entreprises. Chacune d'elle développe une thématique propre pour laquelle elle est reconnue au plan national et international.

La création de ces nouveaux acteurs territoriaux ne pouvait être envisagée sans l'existence d'un réseau national, permettant de fédérer au maximum les actions au service de la filière et d'éviter des doublons, coûteux en moyens humains et techniques. Le réseau doit ainsi permettre à l'ensemble de la filière de progresser plus vite sur des thématiques variées.

La création du réseau s'est caractérisée par la signature d'une charte organisant le fonctionnement en commun et marquant le point de départ d'une action coordonnée et nationale des plates-formes régionales.

Le 12 avril 2012, dans les locaux de la Soufflerie Eiffel, Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment, entouré de François Loos, ancien ministre, président de l'ADEME, François Drouin, président directeur général d'Oséo, et Bertrand Delcambre, président du CSTB, a donné le coup d'envoi de ce nouveau réseau en signant, aux côtés de l'ensemble des porteurs de plates-formes, la charte de fonctionnement en réseau.

L'organisation de cet événement a été particulièrement soutenue par le CSTB.

Différentes plates-formes lauréates des Investissements d'Avenir

Plusieurs plates-formes du réseau sont lauréates des Investissements d'Avenir : la plate-forme Efficacity sur la ville et l'aménagement durable (plate-forme 2), la plate-forme INES 2 sur l'énergie solaire et le bâtiment (plate-forme 7-a), la plate-forme Greenerb@t d'innovation à grande échelle en hall climatique (plate-forme 5), la plate-forme INEF 4 sur la construction et la réhabilitation durables (plate-forme 8) et la plate-forme Eskal-Eureka sur la qualité d'usage, les technologies avancées et processus optimisés, dans le bâti neuf et rénové du futur (plate-forme 10).

La charte du réseau Plates-formes Bâtiment-Energie Grenelle se fixe différents objectifs : établir une stratégie d'action collective (programme de travail commun) ; répondre collectivement à des appels d'offres de R&D ; mutualiser les connaissances, les retours d'expériences ; participer aux manifestations locales pour permettre à l'ensemble des acteurs d'acquérir de l'information, des connaissances et du savoir faire ; entrer en relation avec des structures équivalentes au plan européen et mondial et mener des opérations communes de communication.

La signature du 12 avril 2012 marque une étape importante dans la vie du réseau : elle symbolise son lancement effectif et caractérise le soutien de l'ADEME, d'Oséo et du CSTB, dont les équipes nationales et régionales sont amenées à collaborer aux différents projets développés au sein de ces plates-formes.

Les représentants des porteurs de projet de chaque plate-forme étaient présents et ont pu, après la signature, échanger avec les acteurs de la filière bâtiment largement représentée.

Depuis cette signature, le réseau des plates-formes s'est réuni à plusieurs reprises. Sous l'impulsion d'une chargée de mission du CSTB qui co-anime le réseau aux côtés du Plan Bâtiment, les différentes plates-formes sont en train d'établir une cartographie de leurs compétences.

2013

Perspectives

Au cours du premier trimestre 2013, le réseau devrait publier la cartographie de ses différentes compétences, essentielle pour développer ensuite au long de l'année, une série de projets communs et se faire connaître de possibles partenaires.

Des régions pilotes partenaires du Plan Bâtiment Durable

Dans la continuité du déploiement des différents réseaux territoriaux et dans l'esprit de la nouvelle lettre de mission adressée à Philippe Pelletier, la territorialisation de l'action et l'établissement de partenariat avec les collectivités territoriales pour le développement du plan de performance énergétique des bâtiments se sont avérées indispensables.

Il a donc été décidé d'engager une démarche de régionalisation du Plan Bâtiment Durable. Les Conseils Régionaux constituent en effet l'un des échelons pertinents pour les politiques climatiques et énergétiques et pour la structuration des filières. Ainsi, l'ensemble des collectivités territoriales bénéficiera de cette dynamique d'action insufflée au plan local.

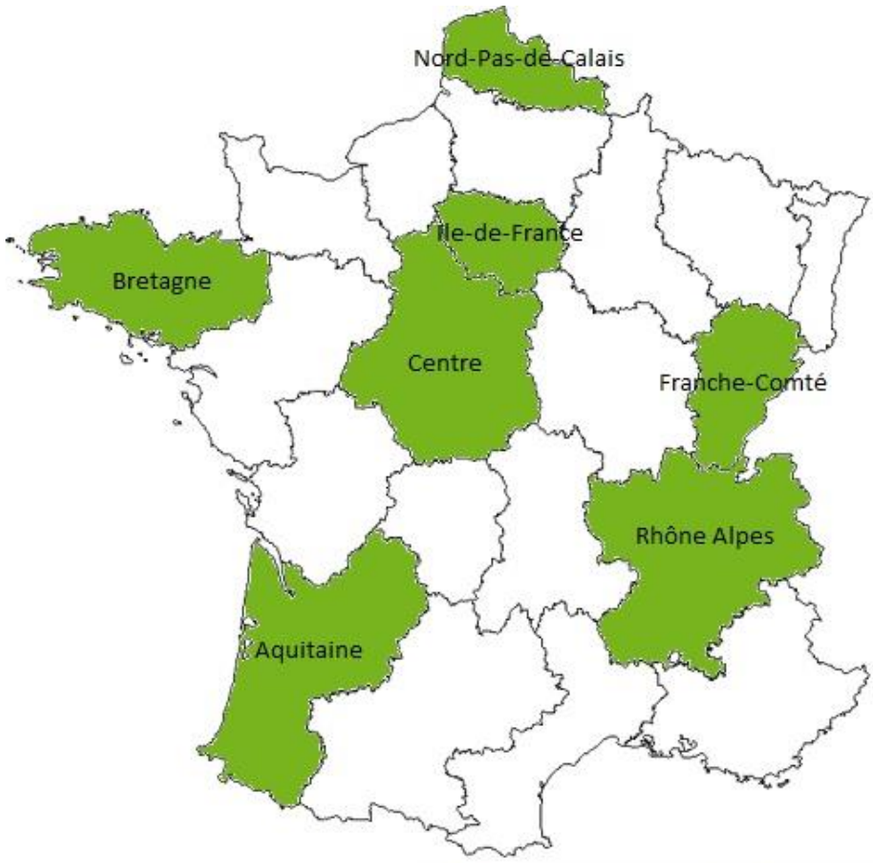

Les régions partenaires du Plan Bâtiment Durable

Fin 2012, les premières régions pilotes du Plan Bâtiment Durable étaient : Aquitaine, Bretagne, Centre, Franche-Comté, Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône Alpes.

Cet engagement des régions traduit la volonté de renforcer leur rôle moteur pour relever le défi de la rénovation énergétique. Il s'agit également de développer une approche collective et partenariale, en réseau, des actions d'efficacité énergétique.

Les régions apporteront au Plan Bâtiment un véritable ancrage sur le terrain : retours d'expériences et amplification de la dynamique opérationnelle, en lien avec les autres échelons de collectivités.

Cette régionalisation de l'action du Plan Bâtiment vient compléter efficacement le travail d'animation mené par les clusters et le réseau des plates-formes.

Quels objectifs pour les « Plans Bâtiments » régionaux ?

Chaque déclinaison régionale du Plan Bâtiment sera adaptée à la situation locale et s'appuiera particulièrement sur les dispositifs d'animation déjà existants. Des objectifs propres à chaque région pourront être caractérisés en lien avec les dispositifs d'animations des politiques publiques déjà en place.

Leur rôle est de faciliter l'animation du territoire, de déployer les instances d'animation et de suivi du Plan Bâtiment et de favoriser la mise en place d'expérimentations. A titre d'exemple, les dispositifs procédant d'une logique de guichet unique dans l'accompagnement des ménages seront particulièrement étudiés.

Chaque plan régional fera l'objet d'un événement local dédié au lancement de la dynamique, dans l'idée que le Plan Bâtiment national puisse renforcer la visibilité et à la vitalité des plans régionaux.

Ces nouvelles dynamiques territoriales seront construites en lien avec les dispositifs existants : Plan Climat-Energie Territorial, Schéma Régional Climat Air Energie, réseaux et agences, etc. et tiendront compte des expériences utiles d'ores et déjà menées sur le territoire à tous les échelons de collectivités, avec une priorité donnée aux Régions et aux agglomérations. Les départements sont dès à présent mobilisés sur le plan national de lutte contre la précarité énergétique.

Les entités locales des différents partenaires du Plan Bâtiment sont également invitées à prendre part à ce mouvement.

Ces déclinaisons territoriales du Plan Bâtiment Durable doivent permettre par ailleurs aux acteurs de présenter aux collectivités les solutions vertueuses sur le plan tant environnemental qu'économique.

2013

Perspectives

D'autres régions, en lien avec l'Association des Régions de France, s'apprêtent à se porter également partenaires, notamment la région Basse-Normandie.

L'objectif est de développer de tels partenariats régionaux en 2013 en vue, si l'expérience est concluante d'une régionalisation globale en 2014. Dans ce projet, l'équipe du Plan Bâtiment est soutenue par l'Association des Régions de France et le collectif Effinergie.

L'appui essentiel de tous les acteurs territoriaux

En complément des dynamiques déjà évoquées, l'équipe du Plan Bâtiment s'appuie particulièrement sur les travaux des Cellules Economiques Régionales de la Construction (CERC).

A l'initiative de leur réseau national, près d'une vingtaine de cellules ont choisi de déployer un tableau de bord régional, le plus souvent trimestriel de mesure de l'évolution du Plan Bâtiment et de développement du plan de performance thermique des bâtiments.

Plusieurs tableaux de bord régionaux sont déjà disponibles, au titre de 2012, et leur généralisation devrait se poursuivre en 2013. A titre d'exemple, l'analyse du tableau de bord de la région Rhône Alpes pour le premier semestre 2012 permet de noter un certain fléchissement dans la dynamique de rénovation énergétique et un rebond dans les constructions neuves de niveau BBC.

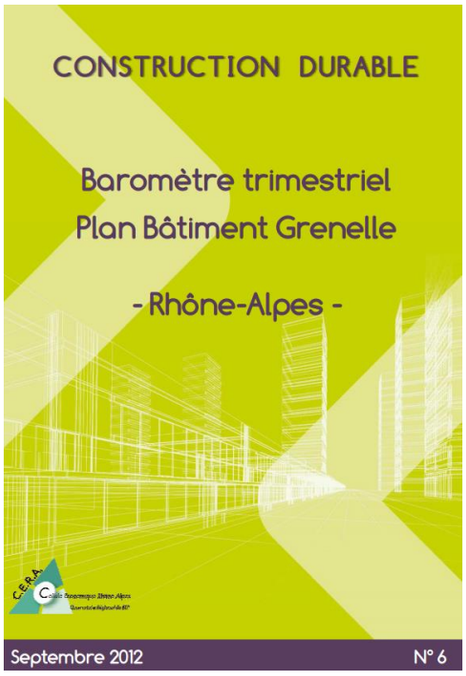

Véritable baromètre de la conjoncture économique, sociale et environnementale du Plan Bâtiment, ces tableaux de bord reprennent les principaux indicateurs tant en construction, qu'en rénovation, en formation ou sur le marché des énergies renouvelables. Ce réseau d'observatoires locaux fait émerger de nombreuses tendances, indique les territoires dynamiques et permet une juste appréciation de la mise en œuvre des politiques d'efficacité énergétique du bâtiment en région.

Enfin, chaque Direction Régionale de l'Equipement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), service déconcentré du Ministère, est particulièrement impliquée dans la déclinaison du volet « Etat exemplaire » et constitue le relais local institutionnel du Plan Bâtiment.

COMMUNICATION

Assurée par l'équipe permanente, la communication du Plan Bâtiment Durable se construit autour de trois outils principaux : le site Internet, le rapport d'activité annuel et la présence dans le plus grand nombre de conférences et colloques. L'année 2012 a également été marquée par l'organisation de différents évènements presse.

L'efficacité énergétique des bâtiments porte plus largement le projet d'un nouveau modèle de société sobre en énergie : aussi les problématiques du Plan Bâtiment doivent continuellement être portées à la connaissance des professionnels, des ménages et des entreprises. C'est pourquoi, la communication est l'objet d'une attention particulière et continue tout au long de l'année.

Une nouvelle dénomination

A la suite de la nouvelle lettre de mission adressée à Philippe Pelletier, le bureau du Plan Bâtiment a décidé de renommer l'intitulé de la mission en « Plan Bâtiment Durable », exprimant ainsi la volonté de dépasser progressivement la sphère énergétique en s'intéressant non seulement à la performance environnementale des bâtiments, mais aussi à leur dimension économique et sociale.

Cette dénomination a donné lieu à une nouvelle déclinaison du logo, tout en conservant son identité visuelle forte : le mot « Grenelle » cède donc sa place au mot « Durable ».

Le site Internet

Principal outil de communication du Plan Bâtiment Durable, le site Internet a vocation à être le premier relais d'information sur les actions du Plan, en retraçant les évènements, les rapports, les déplacements, et la création de groupes de travail. Il est entièrement géré par l'équipe, le plus souvent grâce à l'appui de stagiaires.

En 2012, afin de répondre aux exigences de rationalisation des sites institutionnels, le site du Plan Bâtiment a fait l'objet d'un basculement de serveur et d'une refonte totale afin d'être inséré à la plate-forme du « Grenelle de l'Environnement ».

Le site a ainsi été développé sous une autre technologie ; ce basculement a permis de réorganiser les catégories de navigation et de proposer une nouvelle ergonomie.

Fin octobre 2012, le site Internet du Plan Bâtiment a fêté son troisième anniversaire, comptabilisant plus de 800 000 visites et près de 30 000 visites par mois, une audience significative au regard des moyens déployés pour son animation.

Compte-tenu du nombre important de sites Internet relatifs à la performance énergétique, à la construction et la rénovation durables, le site du Plan Bâtiment fonctionne comme un portail renvoyant au maximum vers les autres sites d'information. L'objectif du site est également de promouvoir les actions des partenaires du Plan Bâtiment, à travers la présentation de projets exemplaires géo-localisés, la promotion de conférences, colloques et études, etc.

www.plan-batiment-legrenelle-environnement.fr

Des sites pour favoriser la concertation !

www.lecpe.fr www.fiee.fr

Différents sites spécifiques ont été mis en ligne pour favoriser la concertation et la réflexion des groupes de travail du Plan Bâtiment. Accessibles à tous, ils permettent de retrouver les différentes actualités et surtout d'y apporter des contributions.

2013

Perspectives

Un nouveau travail d'édition et d'ajustement du site Internet sera entrepris au cours du 1er semestre 2013 afin que le site puisse renforcer sa fonction de portail et de relais d'information des activités du Plan Bâtiment Durable. Le fil Twitter devrait également être développé.

Conférences, Colloques et Evènements Presse

Philippe Pelletier et l'équipe du Plan Bâtiment ont été présents, à Paris, en province, parfois à l'étranger, dans de nombreux événements, salons professionnels, conférences, colloques, inaugurations organisés par les médias ou les partenaires du Plan Bâtiment. L'équipe du Plan Bâtiment est désormais impliquée dans les comités de pilotage de nombreux salons professionnels dédiés à l'efficacité énergétique des bâtiments.

Ces évènements fréquents, parfois plusieurs la même journée, ont permis d'aller à la rencontre des acteurs de la construction durable mais également du grand public de plus en plus désireux de s'informer sur la performance énergétique de son habitat.

Ces initiatives publiques ou privées, d'envergure nationale ou régionale, sont une formidable occasion d'informer sur l'action et l'avancée du Plan Bâtiment Durable et en retour, de rendre compte des difficultés du terrain.

L'année 2012 a également été marquée par l'organisation, par l'équipe du Plan Bâtiment, de différents événements associant la presse : des communiqués relatifs à la publication des rapports thématiques, le lancement le 12 avril 2012 du réseau des Plates-formes « Bâtiment-Energie Grenelle » ou la conférence de presse du 26 novembre sur la territorialisation du Plan Bâtiment Durable.

La conférence de presse du 26 novembre 2012 était la première organisée à l'initiative du Plan Bâtiment. Accompagné par l'agence Nicole Schilling Communication, cette séance a été l'occasion de faire un point d'étape, quelques semaines après la conférence environnementale.

Philippe Pelletier y a notamment annoncé l'organisation à venir d'une table-ronde sur la rénovation énergétique présidée par la ministre de l'égalité des territoires et du logement et le lancement de la régionalisation du Plan Bâtiment.

A cette occasion, plusieurs représentants des régions partenaires du Plan Bâtiment et la filière du bâtiment étaient présents et se sont exprimés aux côtés de Philippe Pelletier pour affirmer le soutien à ce projet.

Tout au long de l'année, plus d'une centaine d'articles de presse ont commenté l'actualité du Plan Bâtiment Durable en recueillant l'avis de Philippe Pelletier ou de Jérôme Gatier et en relayant les temps forts orchestrés par l'équipe permanente et les partenaires du Plan Bâtiment.

ANNEXES

1. Lettre de mission cosignée par la ministre de l'égalité des territoires et du logement et par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie – 6 septembre 2012

2. Liste des membres du Bureau

3. Liste des membres de l'Assemblée

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La ministre de l'égalité des territoires et du logement

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Paris, le - 6 SEP. 2012

Maître,

La transition énergétique et écologique de notre société est l'un des enjeux majeurs de ce quinquennat. Conformément aux orientations données par le Premier ministre dans son discours de politique générale, un plan de performance thermique de l'habitat visera à doter chaque année un million de logements, neufs et anciens, d'une isolation thermique de qualité. Dans ce cadre, un programme massif d'économie d'énergie sera lancé.

C'est une exigence environnementale, mais c'est aussi une exigence sociale. En effet, en luttant contre la précarité énergétique et en contenant la hausse des charges de chauffage, ce plan contribuera à améliorer le pouvoir d'achat des ménages tout en donnant un souffle nouveau au secteur de la construction.

Pour cela, il faudra que les professionnels du bâtiment puissent se doter de compétences nouvelles. Nous contribuerons ainsi à créer des emplois non délocalisables destinés à l'amélioration des logements, en particulier ceux des plus modestes.

Dans la recherche d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables, nous sommes en effet convaincus que le secteur du bâtiment tient une place essentielle.

Ainsi, nous souhaitons vous confier la mission de mettre en œuvre ce plan de performance énergétique de l'habitat pour enrayer la hausse des dépenses d'énergie, limiter les émissions de gaz à effet de serre et encourager le secteur de la construction.

Maître Philippe PELLETIER
Cabinet d'avocats LEFEVRE PELLETIER et Associés
136, Avenue des Champs Elysées
75008 PARIS

Hôtel de Castries - 72 rue de Varenne – 75700 Paris Tél : 33 (0)1 40 81 21 22
www.territoires.gouv.fr

Le pilotage de ce plan de l'habitat sera largement décentralisé : les collectivités territoriales y joueront un rôle de premier plan afin d'entraîner l'ensemble de nos concitoyens dans la métamorphose énergétique et écologique de notre pays. Beaucoup d'entre elles œuvrent d'ores et déjà en ce sens et l'Etat soutiendra leurs initiatives.

Votre action devra s'inscrire pleinement dans les travaux de la conférence environnementale. Vous mettrez en œuvre la feuille de route tracée à l'occasion à travers quatre volets :

- Renouveler les modèles de financement de la performance énergétique de l'habitat ;
- Identifier les ménages les plus modestes et leur fournir une ingénierie de projet adaptée à leurs besoins ;
- Mettre en place des plates-formes régionales dédiées dans une logique de guichet unique ;
- Organiser la formation et la montée en compétences des professionnels.

Vous mobiliserez et associerez l'ensemble des acteurs du bâtiment et de l'immobilier afin de mettre en œuvre sans délai les dispositifs qui seront concertés et mis au point.

Je vous demande en premier lieu d'évaluer avec l'ensemble de ces partenaires mais aussi avec les collectivités locales, les dispositifs existants afin de mesurer l'efficacité de chacun d'eux au regard des objectifs du plan. En second lieu, il vous revient d'être attentif au développement et à la diffusion sur le territoire de l'innovation, et notamment le soutien aux initiatives innovantes de financement de l'efficacité énergétique et des entreprises qui la portent.

Avant d'envisager un régime d'obligation de travaux, nous vous demandons de travailler à l'amplification de la rénovation dans le secteur résidentiel privé, en faisant toute préconisation utile à la solvabilisation et à l'accompagnement des ménages modestes.

Vous contribuerez également, au titre des urgences, à la nécessaire mobilisation des professionnels pour la mise en place d'une offre adaptée à chaque secteur du parc immobilier, grâce notamment à leur montée en compétence, à la reconnaissance de cette compétence et à la structuration de la filière.

Vous veillerez, par ailleurs, à la mise en mouvement de l'ensemble des acteurs de la rénovation du parc tertiaire public et privé et la recherche d'outils d'accompagnement adaptés.

Pour l'ensemble de ces sujets, vous vous attacherez à poursuivre la concertation nécessaire avec l'ensemble des acteurs en renforçant la présence des partenaires sociaux et du mouvement associatif ; vous étudierez les pratiques internationales et veillerez à l'acceptabilité sociale des mesures proposées, qui devront s'inscrire dans le cadre budgétaire contraint que nous connaissons.

L'équipe projet à vos côtés sera renforcée grâce au recrutement d'un expert.

Les différents services de nos deux ministères, ainsi que les établissements publics concernés, vous apporteront les moyens utiles à votre mission : vous veillerez à les associer à l'organisation de vos travaux, de sorte que les dispositions réglementaires éventuellement nécessaires soient prises en cohérence.

Nous demanderons aux autres ministères concernés, à savoir notamment le ministère de l'éducation nationale, le ministère de la justice, le ministère de l'économie, des finances et du commerce extérieur, le ministère de l'intérieur et le ministère du redressement productif de vous apporter, en tant que de besoin, le concours que vous estimerez utile.

Nous vous remercions de votre implication résolue au service de cette mission stratégique.

Nous vous prions de croire, Maitre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Cécile DUFLOT

Delphine BATHO

LES MEMBRES DU BUREAU

(Décembre 2012)

ADEME	Virginie SCHWARZ et José CAIRE
ADF	Jean SCHEPMAN
AIMCCC	Hervé de MAISTRE
AMF	Pierre JARLIER et Pierre DUCOUT
ANAH	Christian MOUROUGANE et Alain de QUERO
ARF	Guilhem ISAAC-GEORGES
Caisse des Dépôts	Frank HOVORKA
CAPEB	Jean-Marie CARTON et Alain CHOUGUIAT
CICF - CONSTRUCTION	Dominique CENA
CLER	Raphael CLAUSTRE
Club de l'amélioration de l'habitat	Maurice MANCEAU
Club S2E	Pascal JEAN
CNOA	Frédéric DENISART
Conseil de l'Immobilier de l'Etat	Emmanuel CHARON
COPREC	Jacques JESSENNE
CSTB	Bertrand DELCAMBRE
Effinergie	Benoit LECLAIR et Yann DERVYN
EGF-BTP	Christian CUCCHIARINI et Bruno MAROTTE
Fédération bancaire française	Guillaume SOLER
FFB	Jacques CHANUT et Bernard COLOOS
FFSA	Nathalie ROBIN et Christophe DELCAMP
FNAIM	Benoît FAUCHARD
FNH - Fondation Nicolas Hulot	Alexandra LUCIANI
FPI	Daniel CRESSEAUX
FSIF	Dorian KELBERG
HQE	Anne-Sophie PERISSIN-FABERT
Personnalité qualifiée	Jean-Claude VANNIER
Personnalité qualifiée	Laurent-Marc FISCHER
Personnalité qualifiée	Jean CARASSUS
Personnalité qualifiée	Bernard BOYER
Personnalité qualifiée	Antoinette GILLET
Personnalité qualifiée	Alain MAUGARD
Syndicat des Energies Renouvelables	Philippe CHARTIER
SYNTEC Ingénierie	Christophe LONGEPIERRE
UMF	Dominique DUPERRET
UNPI	Paul PHILIPPOT
UNSFA	François PELEGRIN
UNTEC	Pierre MIT
USH	Daniel AUBERT et Christophe BOUCAUX

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

(Décembre 2012)

ACADEMIE DES TECHNOLOGIES
ACCOR
ACXIOR CORPORATE FINANCE
AD VALOREM
AEW EUROPE
AF2I
AFFINE
AFNOR
AFNOR CERTIFICATION
AGC FLAT GLASS EUROPE
AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMERATION RENNAISE - AUDIAR
AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE - ADEME
AGENCE JACQUES FERRIER ARCHITECTURE
AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT - ANAH
AGENCE NATIONALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT - ANIL
AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE - ANRU
AGENCE NICOLAS MICHELIN ET ASSOCIES
AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT - APC
AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION DE CHALON SUR SAONE - ADERC
AGENCE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT SOUTENABLE EN BOURGOGNE
AGENCE QUALITE CONSTRUCTION - AQC
AGENCE REGIONALE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'AMENAGEMENT DURABLE - ARCAD
AGENCE REHABILITATION ILE-DE-FRANCE
AGGLOMERATION DES PORTES DE L'ISERE
AJENA
ALDES
ALGOE CONSULTANTS
ALIUTA
ALLIANCE VILLE EMPLOI
ALLIANZ REAL ESTATE
ALMADEA
ALTERRE BOURGOGNE
AMORCE
AMUNDI
ANGERS LOIRE METROPOLE
APAVE
APOGEE
APPROCHE ECO-HABITAT
AR HABITAT NORD PAS-DE-CALAIS
ARCADE

ARCELOR MITTAL
ARCHITECTES SANS FRONTIERES
ARCHITECTURE PELEGRIN
ARCHITECTURE STUDIO
ARCHITECTURES ANNE DEMIANS
AREP
ARTE-CHARPENTIER ARCHITECTES
ARTHUR LORD
ASF FRANCE
ASSEMBLEE DES CHAMBRES FRANCAISES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES URBAINES DE FRANCE - ACUF
ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE - ADF
ASSEMBLEE PERMANENCE DES CHAMBRES DE METIERS - APCM
ASSEMBLEE PERMANENTE DES CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
ASSISTANCE PUBLIQUE DES HOPITAUX DE PARIS - APHP
ASSOCIATION ARCHITECTURE ET MAITRES D'OUVRAGE
ASSOCIATION AUVERGNE PROMOBOIS
ASSOCIATION BATIMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ASSOCIATION CHAUFFAGE FIOUL
ASSOCIATION CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE - CLCV
ASSOCIATION DES DIRECTEUR ER RESPONSABLES DE SERVICES GENERAUX - ARSEG
ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE SERVICES TECHNIQUES DEPARTEMENTAUX - ADSTD
ASSOCIATION DES DIRECTEURS IMMOBILIERS - ADI
ASSOCIATION DES EXPERTS CONSEIL EN ENERGETIQUE DU BATIMENT - AECEB
ASSOCIATION DES EXPERTS EN RENOVATION ENERGETIQUE FRANCAIS - AEREF
ASSOCIATION DES INDUSTRIELS POUR LA PROMOTION DU TOIT EN PENTE
ASSOCIATION DES INDUSTRIES DE PRODUITS DE CONSTRUCTION - AIMCC
ASSOCIATION DES INGENIEURS EN CLIMATIQUE, VENTILATION ET FROID - AICVF
ASSOCIATION DES INGENIEURS TERRITORIAUX DE FRANCE - AITF
ASSOCIATION DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE - AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE GRANDE VILLES DE FRANCE - AMGVF
ASSOCIATION DES PAYSAGISTES CONSEILS DE L ETAT
ASSOCIATION DES REGIONS DE FRANCE - ARF
ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE - ARC
ASSOCIATION ENERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITE ENERGETIQUE
ASSOCIATION ENERPLAN
ASSOCIATION FRANCAISE DE L'IMMOBILIER LOGISTIQUE - AFILOG
ASSOCIATION FRANCAISE DES SOCIETES DE PLACEMENT IMMOBILIER - ASPIM
ASSOCIATION FRANCAISE DU GAZ
ASSOCIATION FRANCAISE POUR LES POMPES A CHALEUR - AFPAC
ASSOCIATION HQE
ASSOCIATION INTERNATIONALE RURALITE ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT
ASSOCIATION INVEN'TERRE
ASSOCIATION JURASSIENNE POUR LES ENERGIES NOUVELLES ET ALTERNATIVES
ASSOCIATION LORRAINE QUALITE ENVIRONNEMENT POUR LA CONSTRUCTION - LQE
ASSOCIATION MAISONS DE QUALITE
ASSOCIATION NATIONALE DES ARCHITECTES DES BATIMENTS DE FRANCE - ABF

ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET DES PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - ANVPAH
ASSOCIATION POUR LA CERTIFICATION DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS ET APPAREILS DOMESTIQUES DE CHAUFFAGE, REFROIDISSEMENT, CONDITIONNEMENT ET TRAITEMENT D'AIR - CERTITA
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITAT ECOLOGIQUES
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES PRODUITS MINCES REFLECHISSANTS & SYNDICAT NATIONAL DES ECRANS DE SOUS-TOITURE – SNEST APPMR
ASSOCIATION POUR LA QUALITE DU CONFORT THERMIQUE - PROMODUL
ASSOCIATION PROMOBOIS
ASSOCIATION QUALITEL
ASSOCIATION REGIONALE DES ORGANISMES SOCIAUX POUR L'HABITAT EN AQUITAINE
ASSOCIATION REGIONALE POUR LA CONSTRUCTION ENVIRONNEMENTALE EN NORMANDIE - ARCENE
ASSOCIATION TECHNIQUE DES INDUSTRIES THERMIQUES ET AERAULIQUES - ATITA
ASSOCIATION TECHNIQUE DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION - PERIFEM
ASSOCIATION TECHNIQUE ENERGIE ENVIRONNEMENT - ATEE
ASTER ENGINEERING
ATELIER PARISIEN D'URBANISME - APUR
ATOS
AUDIAR-CODESPAR
AVELTYS
AXA REIM – REAL ESTATE INVESTMENT MANAGMENT
BAKER & MCKENZIE AVOCATS
BANQUE NATIONALE DE PARIS PARIBAS - BNP PARIBAS
BANQUE POPULAIRE CAISSE D'EPARGNE - BPCE
BANQUE SOLFEA
BASTIDE BONDOUX
BATI RENOV
BATIGERE – QUADRAL
BATIR SAIN
BCE RAPPEL
Bet ECIS
BHMR-GROUPE BAZIN ENTREPRISES-CMS
BIPE
BOUYGUES
BREITPACK
BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES - BRGM
BUREAU D'ETUDES HOLISUD
BUREAU VERITAS
BUSINESS IMMO
CABINET BRIDOT WILLERVAL
CABINET DEPARDIEU & BROCAS
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - CDC
CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES - CNAF
CALVADOS STRATEGIE
CAP TERRE
CAPENERGIES
CAPITAL & CONTINENTAL
CARBONE 4
CARDONNEL INGENIERIE ET THERMIQUE
CASINO DEVELOPPEMENT

CATELLA
CAUE BAS RHIN
CB RICHARD ELLIS - CBRE
CDC CLIMAT
CDC CLIMAT
CENA INGENIERIE
CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHE DE L'INDUSTRIE DU BETON - CERIB
CENTRE DE FORMATION DE LA PROFESSION BANCAIRE
CENTRE DE FORMATION DE LA PROFESSION BANCAIRE - CFPB
CENTRE DE RESSOURCES QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU CADRE BATI LANGUEDOC - ROUSSILLON
CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR LE BRUIT - CIDB
CENTRE NATIONAL D'INNOVATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ETL'ENVIRONNEMENT DANS LES PETITES ENTREPRISES - CNIDEP
CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT - CSTB
CENTRE TECHNIQUE DE MATERIAUX NATURELS DE CONSTRUCTION - CTMNC
CENTRE TECHNIQUE DES INDUSTRIES AERAULIQUES ET THERMIQUES - CETIAT
CENTURY 21
CEQUAMY
CERQUAL
CERTITA
CETELEM
CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-ALLEMANDE
CHAMBRE DE L'INGENIERIE ET DU CONSEIL DE FRANCE CONSTRUCTION - CICF CONSTRUCTION
CHAMBRE DES DIAGNOSTIQUEURS FNAIM
CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRISES D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE - CSEEE
CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
CHARON RAMPILLON
CHEED
CIMBETON
CLIPSOL
CLUB DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT
CLUB DES DIRECTEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE
CLUB DES SERVICES D'EFFICACITE ENERGETIQUE - CLUB S2E
CLUSTER BATIMENT ECONOME DE MIDI PYRENEES
CLUSTER CRÉER
CLUSTER ECOHABITAT POITOU CHARENTES
CLUSTER QUEBEC
CLUSTER RHONE ALPES ECOENERGIES
CMB ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION COORDINATION
CNBM
COFATHEC
COFELY SERVICES
COMITE DE LIAISON ENERGIES RENOUVELABLES - CLER
COMITE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU BOIS - CNDB
COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES - CEA
COMMISSION DE REGULATION DE L'ENERGIE - CRE
COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN - CPCU
COMPAGNONS BATISSEURS

CONFEDERATION DES ARTISANS ET DES PETITES ENTREPRISES DU BATIMENT - CAPEB
CONFEDERATION DES ORGANISMES INDEPENDANTS TIERCE PARTIE DE PREVENTION, DE CONTROLE ET D'INSPECTION - COPREC
CONFEDERATION DU NEGOCE BOIS - MATERIAUX
CONFEDERATION FRANCAISE DE L'ENCADREMENT - CONFEDERATION GENERALE DES CADRES DU BTP - CFE-CGC BTP
CONFEDERATION GENERALE DU PATRONAT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES - CGPME
CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL -CGT
CONFEDERATION NATIONALE DES ADMINISTRATEURS DE BIENS ET SYNDICS DE COPROPRIETE - CNAB
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT - CNL
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES
CONSEIL DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT - CIE
CONSEIL NATIONAL DE L'HABITAT - CNH
CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES - CNOA
CONSEIL NATIONAL DES CENTRES COMMERCIAUX - CNCC
CONSEIL NATIONAL DES PROFESSIONS DE L'AUTOMOBILE - CNPA
CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT - CSN
CONSTRUCTION DURABLE ET ECO MATERIAUX - CODEM PICARDIE
CONSTRUCTION DURABLE ET PERFORMANCE ENERGETIQUE EN AQUITAINE - CDPEA
CONSTRUCTION INDUSTRY DEVELOPMENT BOARD MAISONS INDIVIDUELLES
CONSTRUCTION RESSOURCES ENVIRONNEMENT AMENAGEMENT ET HABITAT DURABLES - CREAHd
CONSTRUIRE EN CHANVRE
CONTROL HABITAT
COPRO +
COPROTEC
CORUSCANT
CREADEV
CREATION DEVELOPPEMENT D'ECO-ENTREPRISES
CREDIT AGRICOLE
CREDIT COOPERATIF
CREDIT FONCIER
CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE
CREDIT MUTUEL
CROA ILE-DE-France
CUSHMAN & WAKEFIELD EXPERTISE
DALKIA
DEBENHAM THOUARD ZADELHOFF FRANCE
DELOITTE
DEXIA CREDIT LOCAL
DOMOFINANCE
DOMOLANDES
DOMOSYSTHEM
DONASTIA SUSTAPENA FRMENTO SAN SEBASTIAN
DTZ France
DV CONSTRUCTION
ECLAREON ENERGIES RENOUVELABLES
ECO TECHNILIN
ECO&CO

ECO6THEMES
ECOBATP LR
ECOSYS GROUP
EIFFAGE
EKOPOLIS - POLE DE RESSOURCES FRANCILIEN POUR L'AMENAGEMENT ET LA CONSTRUCTION DURABLES
ELAN - BOUYGUES CONSTRUCTION MANAGEMENT DE PROJETS BATIMENT IMMOBILIER TELECOMS ET RESEAUX
ELECTRICITE DE FRANCE - EDF
ELIOTH
ELITHIS
EMBIX
ENEOS
ENERGIE ET AVENIR
E-NERGY
ENERGYCITIES
ENERPLAN
ENGENOR
ENSA GRENOBLE
ENTREPRISE GENERALE DE France BTP - EGF BTP
ENVIROBAT MEDITERRANEE
EQUATEUR
ERNST & YOUNG
ESKAL-EUREKA BIDART
ESPACE AQUITAIN CONSTRUCTIONS DURABLES
ESTER TECHNOPOLE
EURO ACE
EUROPE ET ENVIRONNEMENT
EUROPEAN ASSOCIATION FOR EXTERNAL THERMAL INSULATION COMPOSITE SYSTEMS - EAE
EUROPEAN RENEWABLE ENERGY COUNCIL
EUROSIC - GROUPE BPCE
EXCELLENCE SMA
EXPANSIEL - GROUPE VALOPHIS
EXPRIMM
FACEO
FAR CONSEIL
FEDERATION BANCAIRE FRANCAISE - FBF
FEDERATION DE L INDUSTRIE BOIS CONSTRUCTION
FEDERATION DE L'INDUSTRIE DU BETON - FIB
FEDERATION DE L'HOSPITALISATION PRIVE - FHP
FEDERATION DES INDUSTRIES ELECTRIQUES, ELECTRONIQUES ET DE COMMUNICATION - FIEEC
FEDERATION DES PACT
FEDERATION DES PROMOTEURS IMMOBILIERS - FPI
FEDERATION DES SALARIES DE LA CONSTRUCTION, DU BOIS ET DE L'AMENAGEMENT
FEDERATION DES SERVICES ENERGIE ENVIRONNEMENT - FEDENE
FEDERATION DES SOCIETES IMMOBILIERES ET FONCIERES - FSIF
FEDERATION DU DIAGNOSTIC DU BATI - FNECI
FEDERATION FRANCAISE DE CONSTRUCTEURS DE MAISONS INDIVIDUELLES - FFC
FEDERATION FRANCAISE DE COURTAGE EN TRAVAUX - FFCT

FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES D'ASSURANCES - FFSA
FEDERATION FRANCAISE DES TUILES ET BRIQUES - FFTB
FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT - FFB
FEDERATION FRANÇAISE DU NEGOCE DE BOIS - FFNB
FEDERATION HABITAT & DEVELOPPEMENT
FEDERATION INTERPROFESSIONNELLE DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER - FIDI
FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE REINSERTION SOCIALE - FNARS
FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDANTES ET REGIES - FNCCR
FEDERATION NATIONALE DES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT - FNCAUE
FEDERATIONS DES SYNDICATS COOPERATIFS DE COPROPRIETE - FSCC
FEDERTION DES ASSOCIATIONS POUR LA PROMOTION ET L'INSERTION PAR LE LOGEMENT - FAPIL
FINANCE & DEVELOPPEMENT DURABLE
FNAS
FONCIERE DES REGIONS
FONCIERE EUROPE LOGISTIQUE
FONCIERE LYONNAISE
FONDATERRA
FONDATION ABBE PIERRE
FONDATION BATIMENT ENERGIE
FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME - FNH
FONDIS ELECTRONIQUE
FONDS D'AIDE AUX LOCATAIRES ET PROPRIETAIRES OCCUPANTS - FALPO
FORCE OUVRIERE - FO
FRANCE CLUSTER
FRANCE DOMAINE
FRANCE GBC
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT - FNE
FRESY ARCHITECTURE
GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE - GRDF
GDF SUEZ
GECINA
GEFOSAT
GENERAL ELECTRIC
GENERALE DE SANTE
GENERALI IMMOBILIER
GFI INFORMATIQUE
GIGARO
GLOBE 21
GPRA
GREEN LABEL CONSULTING
GREENPEACE FRANCE
GREENUNIVERS
GROUPAMA IMMOBILIER
GROUPE ACCUEIL NEGOCE
GROUPE ARCADE PROMOTION
GROUPE ATLANTIC
GROUPE BUET IMMOBILIER
GROUPE CAHORS
GROUPE CASINO

GROUPE FEAU-DAUCHEZ
GROUPE IMMOBILIER ARC
GROUPE LOGEMENT FRANÇAIS
GROUPE LUCIEN BARRIERE
GROUPE RABOT DUTILLEUL
GROUPE SIA
GROUPE THALES
GROUPE VICAT
GROUPE VINCI
GROUPEMENT TECHNIQUE FRANÇAIS DE L'IGNIFUGATION - GTFI
GROUPEMENT DES INDUSTRIES DE L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE, DU CONTROLE COMMANDE ET DES SERVICES ASSOCIES - GIMELEC
GROUPEMENT POUR L'ETUDE DE FOURS ET OUTILS SOLAIRES, ASSISTANCE EN TECHNOLOGIES APPROPRIEES
GTM BATIMENT
H4
HABITAT ET DEVELOPPEMENT
HABITAT ET HUMANISME
HAMMERSON
HAUT COMITE POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES - HCLPD
HAUT CONSEIL DE LA SANTE PUBLIQUE
HINES FRANCE
HSBC
HUDSON
ICADE
ICOMOS
IDOINE CONSEIL
IMMOBILIER DURABLE CONSEIL
IMMOBILIERE 3F
IMMOSTAT STATISTIQUES IMMOBILIERES
ING
INIT ENVIRONNEMENT
INSEE
INSTITUT DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES - IDDRI
INSTITUT FRANÇAIS DE L'EXPERTISE IMMOBILIERE - IFEI
INSTITUT FRANÇAIS POUR LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BATIMENT - IFPEB
INSTITUT NATIONAL DE L'ENERGIE SOLAIRE - INES
INSTITUT SUPERIEUR DES METIERS
INSTITUT TECHNIQUE DES GAZ ET DE L'AIR - ITGA
INSTITUT TECHNOLOGIQUE FCBA
INSTITUT UNIVERSITAIRE DES METIERS DU PATRIMOINE - IUMP
INTERMUNDIS
INVENTERRE
IOSIS
IPD
ISOLONS LA TERRE CONTRE LE CO2
ISOVER FRANCE
IZEO SARL
JARDILAND
JONES LANG LASALLE SAS
KENTUCKY FRIED CHICKEN FRANCE

LA BANQUE POSTALE
LA MAISON DE L'ECOLOGIE
LA POSTE
LAFARGE
LAIR ROYNETTE ARCHITECTES
LE CREDIT LYONNAIS
LE MUR MANTEAU
LEFEVRE & PELLETIER ASSOCIES
LEGRAND
LES 7 VENTS DU COTENTIN
LES AMIS DE LA TERRE
LES ECO MAIRES
LES GRANDS ATELIERS
LES PRODUITS EN BETON
LHOIST CONSTRUCTION
LIGUE ROC
LOCIE SAVOIE
LOGENERGIE
LOT DEVELOPPEMENT INDUSTRIE
LYONNAISE DES EAUX
MAISON PASSIVE FRANCE
MAISONS PAYSANNES DE FRANCE
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
MINISTERE DE LA DEFENSE
MINISTERE DE LA JUSTICE
MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
MINISTERE DE L'INTERIEUR
MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
MINSTERE DE L'EGALITE DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT
MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE - MEDEF
MOUVEMENT EUROPEEN DE LA RURALITE
MUSEUM NATIONAL D HISTOIRE NATURELLE
NACARAT
NEGOCE BOIS MATERIAUX
NEXITY LOGEMENT
NOBATEK
NOVETHIC
OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE
OCEA SMART BUILDING
OFI PRIVATE EQUITY
OGER INTERNATIONAL
ORDRE NATIONAL DES ARCHITECTES
ORGANISATION PROFESSIONNELLE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA MAITRISE D'ŒUVRE EN BATIMENT - SYNAMOB
ORGANISME PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION DE L'INGENIERIE INFRASTRUCTURE, BATIMENT, INDUSTRIE - OPQIBI
ORY ARCHITECTURE

OSEO
OZE-ENERGIES
P2I SEENERGIE
PACT PARIS
PAGES ENERGIE
PEGASE PARTNERS GROUPE
PERFORMANCE MANAGEMENT PARTNER CONSEIL
PERICLES DEVELOPPEMENT
PETITS FRERES DES PAUVRES
PITCH PROMOTION
PLURISTOP
POLE BATIMENTS DURABLES MEDITERRANEENS - BDM
POLE DERBI
POLE ECOCONSTRUCTION
POLE ENERGIE FRANCHE COMTE
POLE ENERGIVIE ALSACE
POLE INNOVATIONS CONSTRUCTIVES
POLE NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE
POLE XYLOFUTUR
POSTE IMMO
POUGET CONSULTANTS
PROCIVIS ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE
PROMOTELEC
QUALIBAT
RABO BOUWFONDS
REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS - RIVP
REIMS HABITAT
RESEAU RAPPEL
RHONE ALPES ENERGIE
S2E2
SAAHLM
SAINT GOBAIN
SB ALLIANCE SUSTAINABLE BUILDING ALLIANCE
SCHNEIDER ELECTRIC
SCOP BTP
SECOURS CATHOLIQUE
SERCIB
SFIC - CIMBETON
SGCIB
SHVGAS EX PRIMAGAZ
SINTEO
SITQ
SOCIETE BOURGUIGNONNE ELECTRO MECANIQUE - SOBEM
SOCIETE DE CONSTRUCTION GENERALE ET DE PRODUITS MANUFACTURES - SCGPM
SOCIETE DE CONTRÔLE TECHNIQUE ET D'EXPERTISE DE LA CONSTRUCTION – CONFEDERATION DES ORGANISMES INDEPENDANTS DE PREVENTION, DE CONTROLE ET D'INSPECTION - SOCOTEC
SOCIETE DE GESTION DU FONDS DE GARANTIE DE L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE - SGFGAS
SOCIETE FONCIERE IMMOBILIERE ET DE LOCATION - SFIL
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE - SFL

SOCIETE GENERALE
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS - SMABTP
SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE - SNI
SOCIETE PARISIENNE POUR L'INDUSTRIE ELECTRIQUE - SPIE
SOCIETE POUR LA GESTION DE L'ENTREPRISE ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION
SOCIETES COOPERATIVES DE PRODUCTION DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
SOCOMIE
SOFILO - GROUPE EDF
SOGEPROM
SOGETI INGENIERIE
STRATIS
SYNDICAT DE L'ECLAIRAGE
SYNDICAT DES ENERGIES RENOUVELABLES - SER
SYNDICAT DES ENTREPRISES DE GENIE ELECTRIQUE ET CLIMATIQUE - SERCE
SYNDICAT DES INDUSTRIES DE PEINTURE, ENDUITS ET VERNIS - SIPEV
SYNDICAT FRANÇAIS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE
SYNDICAT NATIONAL DE LA CONSTRUCTION DES FENETRES, FACADES ET ACTIVITES ASSOCIEES - SNFA
SYNDICAT NATIONAL DES FABRICANTS DE LAINES MINERALES
SYNDICAT PROFESSIONNEL ENTREPRISE GENERALE DE FRANCE
SYNTEC INGENIERIE
TARKETT
TC SOLAR
TECHNOLOGIES ENERGIES NOUVELLES ENERGIES RENOUVELABLES
TERREAL
TETRIS
THE SHIFT PROJECT
THERUS INVEST
TOTAL
TRIBU ENERGIE
TURENNE CAPITAL
UKTI
UNIBAIL RODAMCO
UNION CLIMATIQUE ET FRIGORIFIQUE DE FRANCE - UCF
UNION DES CONSTRUCTEURS IMMOBILIERS - UCI FFB
UNION DES ENTREPRISES ET DES SALARIES POUR LE LOGEMENT - UESL
UNION DES FABRICANTS DE MENUISERIES EXTERIEURES - UFME
UNION DES MAISONS FRANCAISES - UMF
UNION DES SYNDICATS DE L'IMMOBILIER - UNIS
UNION DU GRAND COMMERCE DE CENTRE VILLE - UCV
UNION EUROPEENNE DES PROMOTEURS CONSTRUCTEURS - UEPC
UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR
UNION FRANCAISE DE L'ELECTRICITE - UFE
UNION FRANCAISE DES INDUSTRIES PETROLIERES - UFIP
UNION NATIONALE DE L'AIDE, DE SOINS ET DE SERVICES A DOMICILE - UNA
UNION NATIONALE DE LA PROPRIETE IMMOBILIERE - UNPI
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES - UNAF
UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE - UNCCAS
UNION NATIONALE DES ECONOMISTES DE LA CONSTRUCTION - UNTEC
UNION NATIONALE DES SYNDICATS FRANÇAIS D'ARCHITECTES - UNSFA

UNION NATIONALE INTERFEDERALE DES ŒUVRES ET ORGANISMES PRIVES SANITAIRES ET SOCIAUX - UNIOPSS
UNION SOCIALE POUR L'HABITAT - USH
UNION SYNDICALE DES CONSTRUCTEURS DE MATERIELS AERAULIQUES, THERMIQUES, THERMODYNAMIQUES ET FRIGORIFIQUES - UNICLIMA
URBANISME DURABLE
VALOPHIS OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE
VELUX
VEOLIA
VERSPIEREN
VIVA TRAVAUX
VIVARCHI
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE - VNF
WIGWAM CONSEIL
WORLD WILDLIFE FUND FRANCE - WWF
YOUNGSTONE
ZEN'ERGIE
ZOPLAN

Pour en savoir plus :

www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr

CONTACTS

Anne-Lise Deloron
Directrice adjointe, en charge des relations institutionnelles
01 40 81 33 05
06 59 46 99 00
anne-lise.deloron@developpement-durable.gouv.fr

Rédaction : Mission Plan Bâtiment Durable
Conception : Mission Plan Bâtiment Durable
Crédits photos : Médiathèque de la DGALN – Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (Jean-Marie Bernier,Sophie Boisteau, Arnaud Buissou, Laurent Mignaux, Eric Philadelpe Divry- Bernard Suard - STU) / Anah – Alexandra Lebon
Impression : Bialec – Centre Scientifique et Technique du Bâtiment – février 2013

Plan Bâtiment Durable
Grande Arche, Paroi Sud 92055 La Défense Cedex
Tél : (33) 01 40 81 90 93
www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr